

# L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533

Numéro sans frais: 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

**Directeur:** Robert Laplante

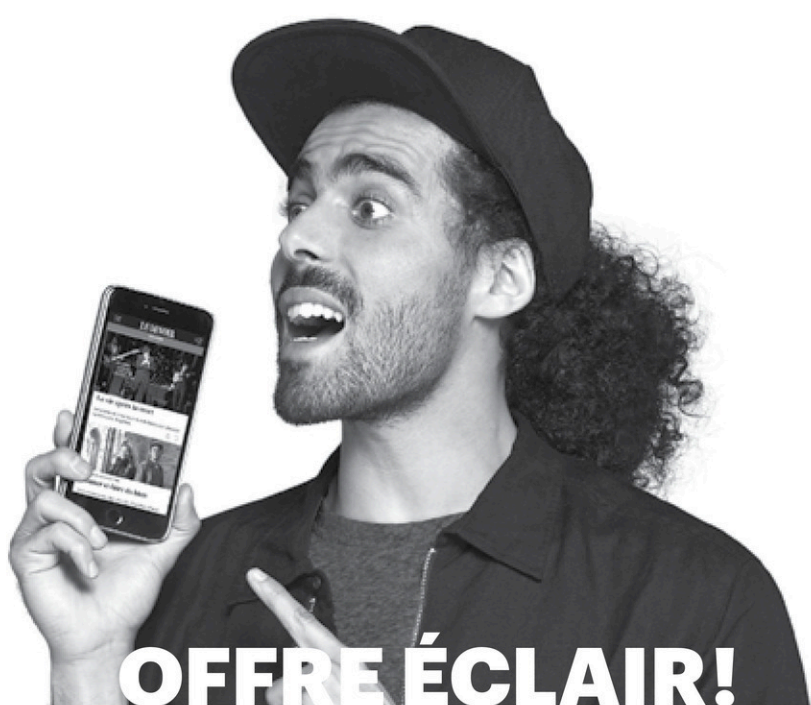
**Directeur adjoint:** Sylvain Deschênes

**Comité de rédaction:** Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur; Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur.

**Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris)

**Membres du jury du prix Richard-Arès:** Lucille Beaudry (science politique, UQAM); Robert Comeau (histoire, UQAM); Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

**Animation du séminaire de lecture:** Mathieu Bock-Côté



## OFFRE ÉCLAIR!

Rabais exceptionnel  
pour un temps limité.

---

Abonnement numérique à partir de

**2**95\$  
/mois

**JE M'ABONNE MAINTENANT**

[LeDevoir.com/numeriquepromo](http://LeDevoir.com/numeriquepromo)

514-985-3355

**LE DEVOIR**

# SOMMAIRE

## Éditorial

- La nécrose et les pilleurs  
d'héritage** 4  
- Robert Laplante

## Articles

- France : une élection de  
réalignement ?** 11  
- Denis Monière
- Libre-échange: retour sur une  
grande confusion langagière** 15  
- Simon-Pierre Savard-Tremblay  
*Jean-Marc Léger (1927-2011)*
- Fin diplomate et  
indépendantiste radical** 37  
- Lucia Ferretti
- L'héritage musical du Québec  
dans *L'Action nationale*  
depuis 1966** 51  
- Jean-François Veilleux
- Un grand compositeur  
québécois vient de nous  
quitter** 69  
- Éric Cornellier

## Dossier

- Mode de scrutin  
**LE MODÈLE NORDIQUE  
POUR LE QUÉBEC** 74  
- Pierre Serré

## Recensions

- D. PETER MACLEOD 114  
**Backs to the wall : the Battle of  
Sainte-Foy and the conquest of  
Canada**
- ANDRÉ PRATTE, JONATHAN KAY ET AL. 119  
**Bâtisseurs d'Amérique: des  
Canadiens français qui ont fait  
l'histoire**
- COLLECTIF « FAUT QU'ON SE PARLE » 125  
**Ne renonçons à rien. Le livre  
de la tournée « Faut qu'on se  
parle »**

Robert Laplante

## **La nécrose et les pilleurs d'héritage**

Il n'y a pas de limites. Aplaventrisme et démission devant Ottawa en matière de financement de la santé, soumission et renoncement à faire valoir ses prérogatives dans le dossier de la légalisation de la marijuana, consentement à se laisser tourner en ridicule dans le dossier de l'aide à Bombardier, résignation devant les décisions fédérales pour la nomination des juges. La liste ne cesse de s'allonger.

Et voilà que Philippe Couillard s'est transformé en marcheur protestataire à Dolbeau Mistassini pour supposément partager l'anxiété des populations que la crise forestière va frapper de plein fouet. Il a marché, certes, mais pour la protestation, il repassera. Il a déploré, le pauvre intendant. Il a déploré qu'aucun député libéral fédéral n'ait participé à la marche. Il a déploré et... il attend! Il attend qu'Ottawa fasse un geste, qu'il annonce des mesures pour atténuer les effets de la déstabilisation planifiée de cette industrie mal en point.

Il attend!

La province va offrir des garanties de prêt. C'est tout ce qu'elle fera, sachant pourtant que cela ne suffira pas pour faire face à la guerre tarifaire. Elle ne fera rien pour lancer le vaste programme de redressement du secteur forestier dont le Québec a désespérément besoin. La province n'en a

pas les moyens. Mais notre intendant va rester actif, il continuera de déplorer. Il mettra toute son énergie à attendre...

Ottawa, qui a consacré plus de onze milliards au redressement de l'industrie automobile ontarienne, n'entend rien faire de comparable pour l'industrie forestière du Québec. La chose est pourtant plus nécessaire que jamais et la crise enclenchée devrait en imposer l'urgence et justifier une opération d'envergure. Mais rien de cela ne se passe et ne se passera. Rien que la résignation béate de Québec. Personne ne connaît le ministre responsable de la forêt québécoise tant il est silencieux. Il brille sans doute dans l'ombre du silence de son gouvernement. Ou il marmonne dans les lamentations de circonstance d'un Philippe Couillard prosterné devant l'ordre *canadian* que pour rien au monde il ne voudrait égratigner.

La crise forestière ne sera qu'un autre épisode de la régression consentie. Il ne faut pas se leurrer, il n'y a pas de limites. Rien ne sera jamais assez grave pour remettre en cause l'oblitération *canadian*. Le Parti libéral est prêt à tout pour normaliser le Québec dans le Canada, prêt à dissoudre notre demi-État et à laisser souffrir son propre peuple pour ne rien troubler d'un régime où il trouve sa raison d'être et sa mission historique.

Ce parti et le gouvernement qu'il forme n'ont pas d'autre fonction dans le système *canadian* que de faire barrage à l'émancipation de notre peuple. Il hésite d'autant moins à gouverner contre lui, contre son intérêt national que sa fonction, désormais, n'est plus seulement de faire barrage et de contenir l'aspiration nationale, mais bien de la détruire en cassant tous les ressorts de la cohésion nationale. L'affairisme qui l'a toujours caractérisé et qui est au fondement de sa culture politique a muté. Il mène désormais une politique du nihilisme. C'est un véritable choix d'autodestruction.

Tous les signes s'alignent pour faire voir l'évidence : le Parti libéral du Québec ne peut aspirer et se maintenir au pouvoir qu'en jouant d'une minorité de blocage qu'il maintient mobilisée en jouant de tous les instruments du mépris et de l'autodénigrement. Les sparages sur le racisme systémique ont déjà commencé d'en donner un avant-goût.

Il n'y a pas limites. Une régression nationale ne se fait pas dans l'honneur et la dignité. Les égarés de sa députation qui s'indignent de se faire soupçonner de pactiser avec la mafia, de faire office de figurants dans les manœuvres de corruption sont, au mieux, des égarés, au pire des hypocrites qui font vertu de l'aveuglement volontaire. Le règne des libéraux est celui de la corruption. Celui du banditisme pratiqué par certains pour faire main basse sur les ressources provinciales, très certainement – et l'actualité ne manquera pas d'élargir la galerie de personnages. Les voyous encravatés et les matrones en tailleur marine vont bientôt trouver place dans notre roman provincial. Mais cette corruption-là, ce brigandage ne sont pas les plus odieuses manifestations de ce qui arrive à ce gouvernement et, à travers lui, à notre vie nationale.

C'est la corruption de l'esprit, le dévoilement des institutions, le salissage des valeurs qui devraient charpenter les débats publics, c'est cette corruption-là qui est la plus grave. Que ce gouvernement se comporte comme une clique qui s'est emparée de l'État est certes désolant, mais ce n'est pas le plus grave de ce que l'Histoire retiendra contre lui et ses artisans. De Charest à Couillard, de suiveux en opportunistes, ce que cette engeance est en train de faire est tragique et répugnant : ils sont en train de dégoûter les Québécois du Québec et de ses institutions fondamentales.

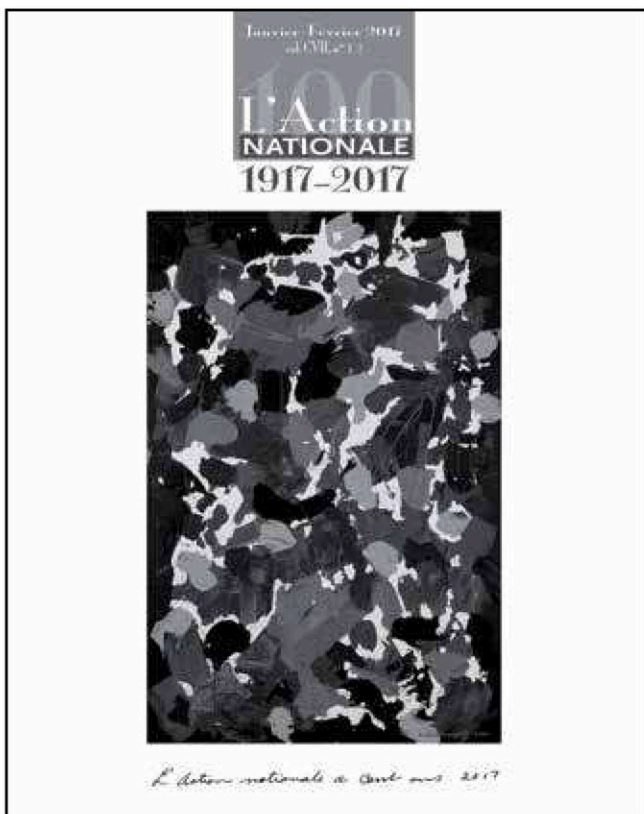
Le succès de leur affairisme ne durera pas toujours, mais il risque de laisser des traces durables, de véritables stigmates.

Le règne libéral est en passe de tourner à la promotion et la pratique de l'anomie globale, au brouillage voire à la destruction de tout l'ordre symbolique indispensable au respect de soi et à la confiance requise pour se donner un avenir. Sa politique ne produit que mépris et autodénigrement, prolongeant et servant bien en cela la politique d'oblitération que pratique sans vergogne un gouvernement fédéral plus déterminé que jamais à en finir une fois pour toutes avec sa province récalcitrante.

Les scandales de corruption ne sont pas d'abord des problèmes d'éthique et de gouvernance. Ce sont les manifestations d'une nécrose du politique. Une nécrose que les partis d'opposition ne parviennent guère à nommer et encore moins à combattre. Enferrés dans des luttes clientélistes aussi féroces que stériles, ils ne produisent pas une élite de remplacement. Ils sont incapables de la hauteur de vue et de l'élévation d'esprit pour se porter à la hauteur des moyens qu'il faudrait prendre pour combattre ce mal qui pourrait bien nous être fatal.

Les partis d'opposition sont devenus folkloriques. La politique provinciale dans laquelle ils pataugent ne sera jamais plus qu'un accélérateur de la décomposition qu'inflige au Québec la nécrose libérale. Ce n'est pas de convergence et d'alliances tactiques dont le Québec a besoin, c'est d'unité de la nation pour contrer les maîtres chanteurs et le délabrement institutionnel. L'électoratisme va tuer le politique. C'est cela la régression nationale.

Aurons-nous trimé pendant quatre siècles pour finir ainsi dans les ambitions médiocres des pilleurs d'héritage? ❑



Le numéro du centenaire de L'Action nationale aura été et demeure un temps fort de l'aventure intellectuelle particulière que constitue le travail de cette revue dans la culture québécoise.

Un travail de symbiose exceptionnel.

232 pages, format 8 po X 10 po, couleurs

**20 \$** taxes et expédition comprises

Achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone  
coordonnées page 144

# Campagne de financement du centenaire

Compatriotes, ami(e)s du Québec,

**2017** marque le centenaire de la revue *L'Action nationale*. Fondée par de fervents nationalistes qui voulaient orienter l'action collective par la pensée, la revue a été de tous les combats pour défendre la nation. Elle s'est également voulue un laboratoire d'idées, un lieu de débat et de réflexion proposant chaque mois à ses lecteurs des enquêtes approfondies sur les enjeux et les maux de notre vie nationale.

Revue libre au service de la liberté du peuple québécois, *L'Action nationale* s'est développée sans soutien gouvernemental. Notre revue a survécu grâce au bénévolat de ses collaborateurs et à la générosité de ses donateurs. Pour assurer son avenir, nous voulons profiter de cette année du centenaire pour faire appel encore une fois à votre générosité. Vos dons iront grossir le capital de la Fondation Esdras-Minville et permettront à la revue de publier, mois après mois, des analyses éclairantes sur notre destin national.

Vos contributions assureront la pérennité d'une institution intellectuelle indispensable au combat national. Il faut des moyens pour accroître la force des idées. Il faut une pensée forte pour bâtir une nation forte. En soutenant *L'Action nationale*, vous contribuez à donner puissance et élan à notre peuple.



Bernard Landry  
Ancien premier ministre  
Président de la campagne de financement du centenaire de  
*L'Action nationale*

don à partir du site internet de *L'Action nationale*  
[action-nationale.qc.ca](http://action-nationale.qc.ca)

don au téléphone avec votre carte de crédit VISA ou MasterCard  
514 845-8533 ou sans frais 1 866 845-8533

# DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.



## France : une élection de réalignement ?

Le premier tour des élections présidentielles françaises a révélé des changements majeurs dans les comportements électoraux. Plusieurs phénomènes inédits se sont produits : renoncement du président sortant à la candidature, surprises des primaires au Parti socialiste et au parti Les Républicains où les candidats attendus furent défaits, quatre candidats qui arrivent dans le peloton de tête avec des écarts inférieurs à la marge d'erreur dans les sondages, montée spectaculaire d'un candidat radical, Jean-Luc Mélenchon, de même que celle d'un candidat voué aux gémonies par les médias, Fillon, taux d'abstention plus élevé qu'en 2012 malgré l'intensité de la campagne. Ces phénomènes indiquent qu'on assiste à un déplacement des lignes de clivages politiques et à un réalignement des forces politiques. Il faut aussi remarquer que 45% de l'électorat a voté pour deux candidats sans parti : Mélenchon 19,5% et Macron 24% ce qui dénote une désaffection profonde envers les partis traditionnels.

Comme on le dit en France, l'élection du deuxième tour est pliée, c'est à dire que l'élection de Macron est prévisible. Les élites se coaliseront dans ce qu'on appelle un front républicain pour battre la candidate du Front national comme elles

---

\* Politologue

l'ont fait en 2002. La campagne du deuxième tour marginalisera la gauche traditionnelle et mettra en opposition les tenants de la mondialisation et les partisans de l'intérêt national. Le Front national même s'il est défait imposera son agenda et fera porter le débat sur ses thèmes de prédilection : l'emploi au pays, l'identité, la sécurité. Qu'un tiers des électeurs votent pour Marine Le Pen après la campagne de diabolisation dont elle sera l'objet sera une victoire pour le Front national.

Les effets de ce réalignement se manifesteront au troisième tour, soit lors des élections législatives. Pour gouverner en France, il ne suffit pas d'être élu président de la république, encore faut-il pouvoir compter sur l'appui d'une majorité parlementaire. Un président élu sans le soutien d'une majorité parlementaire risque d'être un président potiche comme on l'a vu en 1997 lorsque J. Chirac déclencha une élection législative anticipée qui donna la majorité au Parti socialiste. Chirac se retrouva impuissant et fut obligé de donner le pouvoir au premier ministre Jospin qui disposait d'une majorité parlementaire.

Le même cas de figure risque de se reproduire en juin prochain. L'élection d'un président sans parti est une première dans l'histoire de la Ve république et cette situation rendra pratiquement impossible l'élection d'une majorité présidentielle. Macron tentera certes de faire des alliances avant l'élection, il pourra même tenter de rallier des fractions de la gauche et de la droite dans un nouveau parti centriste, mais cette opération de replâtrage sera bancal parce qu'il est peu probable que les appareils des partis traditionnels se laissent évacuer du jeu politique d'autant plus qu'organiser un nouveau parti en quelques semaines est un défi périlleux. Pour réaliser cette opération, il voudra s'appuyer sur les partis centristes, mais ceux-ci sont marginaux dans la

politique française, ils ont toujours fait les frais de la polarisation entre la droite et la gauche. Il voudra rallier des élus socialistes paniqués devant la déconfiture du PS. Mais ces rescapés ne seront pas suffisants pour lui assurer une majorité à moins que le PS décide de se faire harakiri. Il pourra aussi se tourner vers la droite et tenter de récupérer les partisans d'Alain Juppé, mais encore là, la collaboration du parti Les Républicains ne lui laissera pas les mains libres, il devra faire des concessions qui l'éloigneront des socialistes qu'il pourrait amadouer. Et puis, Les Républicains ne lui feront pas de cadeaux et voudront exercer le pouvoir. Macron sera à la merci de partis qu'il ne contrôle pas et devra jongler avec un trop grand nombre de contradictions pour faire une politique cohérente.

Dans ce tableau de l'incertitude, il faut aussi faire entrer le Front national qui, fort d'un appui de 30 à 40% donné à Marine Le Pen au second tour, pourra faire une percée significative aux législatives et disposer d'une minorité de blocage. Le Front national qui a toujours été marginalisé dans les institutions politiques françaises sera en position de tirer profit de la performance de Marine Le Pen et de faire élire un nombre significatif de députés. Le FN deviendra un acteur politique de premier plan et ne pourra plus être mis au ban de la vie politique. Il bonifiera sa crédibilité et occupera l'espace public ce qui polarisera encore plus les débats politiques.

Autre inconnue, comment les électeurs de Mélenchon se positionneront-ils aux législatives ? Eux aussi sont orphelins de parti et ils n'ont aucun attrait pour des candidats mondialistes et néolibéraux. Il est pour le moins symptomatique que Mélenchon n'ait pas donné de consignes de vote à son électorat qu'il sait hétéroclite. Une partie de cette clientèle a des affinités sociologiques et idéologiques avec l'extrême-

droite et pourrait grossir les rangs du Front national. L'autre partie s'abstiendra ou se dispersera dans des petits partis sans poids électoral à moins que Mélenchon ne lance un nouveau parti, mais, à si brève échéance, une nouvelle organisation n'aura pas les ressources financières pour faire une campagne productive. Chose certaine, la droite dominera l'Assemblée nationale et fera la politique de la France. Elle devra tenir compte d'une nouvelle configuration de la politique française où l'extrême-droite deviendra un acteur parlementaire non négligeable. Cette recomposition des forces politiques rendra la politique française instable et imprévisible.

Le Front national pourrait se retrouver dans la même position que le Parti communiste dans les années soixante qui avec 20% des votes faisait élire une quarantaine de députés. Le PC exerçait alors une fonction tribunitienne, c'est-à-dire qu'il canalisait le mécontentement des classes populaires, faisait valoir leurs revendications et par son opposition radicale forçait les élites politiques gaullistes à adopter des politiques favorables à la classe qui l'appuyait. Tout parti antisystème qui participe à la vie parlementaire, en dépit de ses prétentions radicales, exerce en réalité une fonction d'intégration même lorsqu'il est cantonné dans l'opposition. À moyen terme, tel pourrait être le destin du Front national. □

Simon-Pierre Savard-Tremblay\*

## **Libre-échange: retour sur une grande confusion langagière**

Le verdict est impitoyable: une «révolte populiste» gronde en occident. Et ceux qui détiennent des positions hégémoniques dans l'espace public hésitent constamment entre s'en moquer, l'ignorer ou l'accuser d'accointances sataniques. Il est totalement impensable, pour les thuriféraires du système, de percevoir dans les «attentats électoraux» qui se succèdent des manifestations d'une colère qui soit, au fond, légitime. Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes, écrivait Bossuet. Il leur est impossible de seulement même envisager que le malaise populaire puisse être fondé. Il leur est impensable d'effleurer l'idée qu'il puisse y avoir des racines profondes dans cette expression, dans la non-violence, du désespoir. La classe politique et médiatique était entièrement fermée à réfléchir aux questions soulevées, comme si c'était justement incompatible avec le fait de démolir les mauvaises réponses des mouvements dits «populistes». Et ils s'étonnent quand Donald Trump remporte la présidence...

Si le système politique craque, c'est qu'il s'est lui-même condamné à l'impuissance au nom d'un principe érigé en religion officielle: le libre-échange. Ses bénéfices sont présentés comme étant incontestables et le fait qu'il consti-

---

\* Doctorant en sociologie, président de Génération nationale

tue le seul avenir envisageable est indiscutable. Si jadis d'importants penseurs y ont consacré de nombreux efforts théoriques et empiriques afin d'en asseoir les fondements, si les instances supranationales ont eu dans les années 90 à le défendre avec une grande imagination par des statistiques plutôt tirées par les cheveux, le dogme qu'il représente est aujourd'hui si dominant qu'on ne se donnera plus la peine d'en débattre. Le simple fait de remettre en question un accord de libre-échange en particulier, sans en contester le principe en lui-même, mènera à une accusation de rejet de l'ouverture et du progrès.

\*\*\*

Nous avons pu en avoir d'éloquents témoignages lors de l'épisode de l'Accord économique et commercial global (AÉCG). La saga « la classe politique fait tout pour empêcher le débat d'avoir lieu » n'était pas en reste, alors que les épisodes burlesques ne cessaient de se succéder.

Tout d'abord, ce furent les négociations dans le secret le plus total. Ensuite, le « représentant » du Québec, Pierre-Marc Johnson, a comparé les adversaires au libre-échange aux climatosceptiques et aux défenseurs de la cigarette<sup>1</sup>. Ce même Johnson a ensuite rejeté du revers de la main une étude de l'Université Tufts<sup>2</sup> – dont la principale force est de déconstruire habilement les méthodologies employées par les gouvernements – démontrant que cet accord allait entraîner une baisse substantielle des recettes fiscales des États,

---

1 Charles Lecavalier, « Johnson s'en prend aux opposants du libre-échange », *Le Journal de Montréal*, 13 juillet 2016.

2 Pierre Köhler et Servaas Storm, *L'AECG sans œillères, Comment couper les « coûts du commerce et davantage encore » causera du chômage, des inégalités et des pertes économiques*, Global Development and Environment Institute, Université Tufts, septembre 2016.

une augmentation des inégalités et une destruction programmée du secteur public. La réponse de Johnson ? Le but de l'accord n'est pas de régler les problèmes sociaux, mais de favoriser le commerce entre les pays<sup>3</sup>. On le remercie pour son honnêteté pour la première partie de sa déclaration, qui est l'évidence même. La seconde partie, sur l'amélioration du commerce entre les pays, est plus discutable, comme on le verra un peu plus loin.

Le 11 octobre 2016, les autorités «compétentes» canadiennes annonçaient que le militant et député européen José Bové<sup>4</sup> allait finalement être expulsé du Canada après avoir été bloqué pendant plusieurs heures aux douanes. De quoi venait nous parler Bové ? De l'AÉCG. Les autorités, pourtant d'habitude si obsédées par la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes, s'empresèrent donc de redécouvrir les «bienfaits» du contrôle des frontières dès lors qu'il s'agissait de protéger leurs dogmes et intérêts. Finalement, dès le lendemain, on apprenait que Bové allait pouvoir rester, un fiasco diplomatique pour le gouvernement Trudeau. Et que dire des effets politiques : loin de museler Bové, Ottawa lui a plutôt offert un splendide cadeau en matière d'attention médiatique.

On pouvait somme toute croire que l'épisode Bové était venu clore cette série de faux pas. Erreur ! Et il n'y a pas que les Québécois qui se voyaient le dindon de la farce. Les Belges aussi avaient l'impression qu'on se payait littéralement leur tête. Il y a quelques jours, David Lametti, secrétaire par-

---

3 Agence QMI, «Libre-échange Canada-Europe: "plein d'avantages", selon Pierre-Marc Johnson», *Le Journal de Montréal*, 20 septembre 2016.

4 Je me permettrai de renvoyer le lecteur vers la petite entrevue que j'ai réalisée avec lui sur mon blogue :

Simon-Pierre Savard-Tremblay, «AÉCG, OGM, mondialisation. Entrevue avec José Bové», *Blogue du Journal de Montréal*, 11 octobre 2016.

lementaire de la ministre Chrystia Freeland, a déclaré au parlement wallon: «vous pouvez certainement passer des lois, mais dans certains cas vous devrez payer pour les faire appliquer.» Jane Murphy, vice-présidente de la Chambre de commerce Canada-Belgique-Luxembourg, un lobby de firmes transnationales, déclarait quant à elle qu'elle ne comprenait pas les délégations frileuses à l'endroit du traité, cherchant aussi à les rassurer sur le fait qu'il n'y aurait pas d'invasion d'ours et de sirop d'érable<sup>5</sup>. Heureusement que nos brillantissimes «élites» sont là pour couper court à des phobies populaires aussi irrationnelles. Mais ce n'est pas tout. En mai 2016, réagissant au rejet de l'AÉCG par la Wallonie, Johnson y était allé d'un tonitruant «Et puis quoi, on va faire du feu pour danser tout nus autour la nuit<sup>6</sup>?».

En somme, l'AÉCG est, pour nos «élites», une histoire de cachotteries et de moqueries lorsque les peuples ont le malheur de poser des questions. Pourquoi, d'ailleurs, remettre en question la Vérité avec un grand V? Après tout, le ministre des Finances du Québec, l'ancien banquier Carlos Leitao, l'a dit avec une clarté lumineuse: «le libre-échange est toujours positif<sup>7</sup>». Toujours. Fin de la discussion. Démocratie, vous dites? Mais le dépassement de la démocratie serait incomplet si le vocabulaire n'était pas frauduleusement manipulé. Le régime a toujours besoin de sa novlangue.

\*\*\*

---

5 RTL Info, émission «C'est pas tous les jours dimanche» le 16 octobre 2016.

6 Sandro Faes, «La Wallonie contre l'accord UE-Canada: "Et puis quoi, on va faire du feu pour danser tous nus autour?"», *RTBF*, 3 mai 2016.

7 «"Le libre-échange est toujours positif", dit Carlos Leitao au sujet du PTP», *Radio-Canada*, 5 octobre 2015.

Parmi ces sorties, pour le moins hasardeuses, parlons de cette missive que le gouvernement Couillard a fait parvenir à la Wallonie, implorant son gouvernement d'ignorer le vote de son parlement et de renoncer à ses demandes :

L'AECG est un accord progressiste et moderne sans précédent, qui sera au bénéfice des travailleurs et des entrepreneurs des deux côtés de l'océan Atlantique. Nous souhaitons que les autorités wallonnes saisissent la main tendue par leurs partenaires dans le but d'arriver à un consensus favorable à la prospérité de nos économies. Car c'est bien de prospérité qu'il s'agit. L'ouverture des marchés crée de l'emploi. La fermeture a l'effet inverse, en plus de toucher davantage les personnes les plus défavorisées. C'est pourquoi, au nom de la fructueuse amitié qui nous lie aux francophones de Belgique depuis plus de 40 ans, le Québec demande que nous fassions ensemble le choix de l'ouverture et de la confiance<sup>8</sup>.

L'intérêt de citer cet exercice épistolaire est de se pencher sur le vocable employé, qui est très loin d'être anodin. Il est même plutôt sciemment sélectionné pour servir les intérêts de la caste dominante et, en fin de compte, offrir des contresens et des doubles sens en guise de Saintes Paroles. Les formulations, versant dans un politiquement correct aussi caricatural qu'imbuvable, ont pour but de créer l'adéquation entre « ouverture » et « bien », entre « fermeture » et « mal », et entre « Accord économique et commercial global » et « ouverture ». Donc, si vous suivez bien : l'AÉCG est un accord de libre-échange, le libre-échange c'est l'ouverture, l'ouverture c'est le contraire de la fermeture, donc c'est le bien.

Outre le fait que le dogme de l'ouverture à tous crins est un peu risible en soi, il importe de bien distinguer les mots qui sont ici amalgamés.

---

8 «Le gouvernement québécois demande à la Wallonie d'autoriser la signature du CETA», *RTBF*, 16 octobre 2016.

Ouverture au commerce signifie, comme les termes l'indiquent, qu'un pays est ouvert au commerce avec l'étranger. La logique est simple: lorsqu'un pays n'est pas en mesure de produire un certain bien, il l'achète à l'étranger. À l'inverse, s'il est particulièrement performant dans un secteur de production donné, il s'enrichit en l'exportant. Il n'y a presque que des avantages: non seulement un pays peut combler ses différents manques, mais il accède à des marchés extérieurs, crée des emplois et fait croître ses entreprises. On peut bien entendu débattre du caractère indispensable de l'ouverture au commerce (l'économiste Paul Krugman, par exemple, calcule que la part des économies nationales consacrée au commerce international est négligeable), mais les effets sont généralement bénéfiques lorsque les décisions commerciales sont prises correctement. Or, le libre-échange n'est pas synonyme de cette ouverture au commerce, pas plus qu'il n'est un concept intemporel.

Un accord de libre-échange de première génération vise l'abaissement des droits de douane et le laisser-faire, c'est-à-dire que les restrictions soient les plus faibles possible sur l'entrée des produits étrangers. Seules les marchandises en font partie. Le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce, en était un.

Un accord de libre-échange de seconde génération touche quant à lui, outre les marchandises, la libre circulation des services, les investissements, les marchés publics et la propriété intellectuelle. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en était un. Concernant les marchés publics, un Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP) existe, et, au moment de rédiger ces lignes, un Accord sur le commerce des services (ACS) est en négociation, discuté dans l'opacité la plus totale. Selon les informations rendues disponibles par

WikiLeaks<sup>9</sup>, les services publics sont appelés à être convertis à une logique de marché, tournant le dos à leur fonction de distribution universelle<sup>10</sup>. De plus, les professions réglementées et regroupées en ordres, comme celle des médecins, des pharmaciens, des comptables ou des avocats, seront considérées comme des fournisseurs de services encadrés par les lois du commerce. Au diable l'esprit du code de déontologie de ces professions. Quant à l'AÉCG, il est le premier accord forçant l'ouverture des contrats d'Hydro-Québec, un fleuron généralement considéré comme intouchable. Les contrats «stratégiques» fièrement protégés représentent environ la moitié de ceux qui sont octroyés par Hydro-Québec<sup>11</sup>. Or, si le verre est à moitié plein, il est aussi à moitié vide: l'AÉCG pourrait donc s'appliquer à tous les autres types d'achats, dont les investissements valant plusieurs milliards de dollars par année. Le gouvernement du Québec ne pourra plus procéder de manière à favoriser nos entreprises locales, qui payent pourtant des impôts pour financer l'État et ses sociétés.

---

9 «Press Release - Secret Trade in Services Agreement (TISA) - Financial Services Annex 2014-06-19», *Wikileaks*, 19 juin 2014.

10 Scott Sinclair et Hadrian Mertins-Kirkwood, «Rapport spécial de la PSI: L'Accord sur le commerce des services (ACS) et l'agenda corporatiste. L'ACS contre les services publics.», *Public Services International*, 28 avril 2014.

11 Dans l'AÉCG, le Québec a consenti à ouvrir l'octroi des contrats publics à la concurrence, qu'il s'agisse des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités ou des sociétés d'État. Jusqu'en 2011, seuls les marchés publics fédéraux y étaient astreints. En 2011, alors que les négociations concernant l'AÉCG avaient commencé, l'Accord plurilatéral sur les marchés publics a été renégocié à l'OMC pour que les provinces et municipalités ouvrent également leurs processus d'appels d'offres à la concurrence. Le Canada semble donc s'être alors préparé spécifiquement à l'AÉCG en en appliquant certains pans, bien avant sa signature. Le Québec et l'Ontario ont aussi conclu une entente en 2015 pour le faire conjointement, à un même rythme, en vue de se conformer à une AÉCG dont l'entrée en vigueur était alors très loin d'être certaine. Saine prévention, excès de zèle, ou politique du fait accompli? J'opterais pour la troisième option. Malgré cela, le Québec refusait, de 2011 à aujourd'hui, de procéder ainsi pour Hydro-Québec de par l'importance névralgique de la société d'État.

Un accord de libre-échange de troisième génération va encore plus loin dans son champ d'application. Bien loin d'alléger les charges réglementaires, comme c'est ce qui est pourtant prétendu, ces traités versent plutôt dans la surenchère réglementaire. Ces accords sont généralement extrêmement volumineux, faisant des milliers de pages. On y intègre des domaines aussi précis que les enjeux environnementaux ou les normes du travail. Ils visent une transformation en profondeur de la vie interne des États pour tendre vers une uniformisation de leurs lois. Feu le Partenariat transpacifique (PTP), de 6000 pages, était un traité de ce genre, couvrant des domaines allant de l'agriculture aux brevets pharmaceutiques (copiant la formule américaine qui sert les grandes entreprises) en passant par la propriété intellectuelle (nuisible pour les bibliothèques et favorisant la censure sur internet). Bien entendu, ces accords surviennent alors que les droits de douane sont déjà quasi inexistant.

Il ne s'agit donc plus, à proprement parler, de simple commerce entre les pays. «[It] is bout many things, but free trade ? Not so much<sup>12</sup>», affirmait le grand économiste Joseph Stiglitz.

\*\*\*

Nous nous permettrons ici un détour par un exemple concret afin d'illustrer l'abus de vocabulaire entourant un «libre-échange» qui n'en est pas vraiment un.

Le bois d'œuvre défraie la chronique depuis des décennies sans que les non-initiés ne sachent totalement de quoi il s'agit.

---

<sup>12</sup> Blayne Haggart, "TPP is about many things, but free trade? Not so much", *The Globe and Mail*, 9 novembre 2015.

Le bois d'œuvre est, grosso modo, un des éléments principaux de la guerre commerciale qui a présentement lieu en Amérique du Nord. Et non, la question n'est pas liée à l'arrivée de Donald Trump dont la stratégie est encore largement méconnue parce que probablement encore indéfinie.

Aux États-Unis, une bonne partie des forêts est privée. Ce n'est pas le cas du Québec, où la très grande majorité des forêts est publique. Ne serait-ce que pour cette raison, les soupçons de «subventions cachées», interdites par le libre-échange, étaient présents chez les Américains. Et ces soupçons n'étaient pas totalement infondés puisqu'il est vrai que l'État québécois offrait aux compagnies forestières des espaces de coupe sans exigences de reboisement, ce que Richard Desjardins dénonçait dans son film *L'erreur boréale*.

Pour les Américains, l'équation était fort simple: ces subventions publiques cachées étaient la cause du prix extrêmement faible du bois qui entrainait aux États-Unis. Qui dit bois étranger à prix modique dit aussi difficulté pour les entreprises américaines à y faire face. Pour compenser, les États-Unis ont, à plusieurs reprises, établi des droits de douane assez costauds sur l'entrée du bois canadien. À six reprises, l'imposition de ces tarifs a été condamnée par les tribunaux. En 2006, les producteurs québécois demandèrent au gouvernement canadien un prêt pour compenser les pertes financières causées par les tarifs douaniers américains. Le gouvernement de Stephen Harper refusa. Les compagnies québécoises firent presque faillite et l'industrie du bois d'œuvre passa de 84 000 emplois à 60 000. Finalement, une entente eut lieu, établissant des tarifs moindres, ainsi que des quotas. Cette entente était à l'avantage de la Colombie-Britannique et non du Québec. La Colombie-Britannique avait les moyens de supporter des quotas et des

tarifs modérés, puisque ses coûts de production étaient plus faibles qu'ici. Mais ladite entente est venue à échéance en octobre dernier, annonçant un retour des tarifs douaniers américains. Sachant qu'ils risquent de perdre encore une fois devant les tribunaux, les États-Unis font probablement le pari de ruiner autant que possible les industries forestières canadiennes avant d'en subir le verdict.

Le portrait ne serait pas complet si nous ne faisons pas un retour en 2013. La politique québécoise a alors été changée pour se conformer davantage aux exigences du libre-échange. C'est un système de mise aux enchères qui a été mis en place. Le quart des droits de coupe était mis aux enchères, déterminant le prix des trois autres quarts. Le prix du bois québécois a alors bondi de 10 pour cent. Pour dépolitiser la question des coupes, on a créé le poste de forestier en chef chargé de déterminer la quantité pouvant être récoltée.

Le prix du bois québécois étant désormais «fixé par le marché», les États-Unis ne devraient donc pas s'en faire. Le problème, c'est que le Canada refuse de négocier une condition spéciale pour le bois québécois dans l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), ne voulant pas porter ombrage à la Colombie-Britannique, où le bois pousse plus vite. Pourtant, le Québec s'est doté d'un régime particulier. Ottawa refuse aussi, par ailleurs, d'offrir des garanties de prêt à l'industrie du bois d'œuvre pour éviter la catastrophe. C'est plutôt Québec qui accepte de donner 300 millions de dollars, une somme par ailleurs insuffisante, pour pallier le manque de volonté d'Ottawa.

Ce que l'exemple du bois d'œuvre démontre, outre les faiblesses politiques des uns et des autres, c'est que le «libre-échange» peut servir de prétexte à une guerre commerciale

larvée entre les pays, même si l'idéologie libre-échangiste postule que l'État est expiré. Il nous montre que la référence au « libre-échange » peut au contraire servir un contournement de celui-ci.

\*\*\*

Revenons maintenant à la question des générations de libre-échange. Si la sphère de ce qui peut être considéré comme une marchandise ne cesse de s'élargir, il en va de même pour ce qui est du mot « protectionnisme ». Celui-ci est devenu un véritable *point Godwin*, synonyme de fermeture et d'incompréhension dont la définition a depuis longtemps outrepassé la seule question des tarifs douaniers. Parmi les clauses les plus importantes de l'Organisation mondiale du commerce figurent celle dite du « traitement national », faisant que les produits étrangers soient traités de la même manière que les locaux par les États, de même que celle de la « nation la plus favorisée », interdisant toute discrimination commerciale entre les partenaires. Je vois pour ma part certaines taxes douanières, modulables selon les coûts sociaux et écologiques des marchandises, comme un élément important de la nécessaire démondialisation qui marquera le modèle de coopération et commerce de demain. Vous estimez qu'il faut soutenir nos produits locaux ? C'est du protectionnisme. Il semblerait utile de mettre en place des normes sanitaires spécifiques pour les produits importés ? Toujours du protectionnisme. Si tout, ou presque, doit devenir marchandise, toute mesure tentant de freiner cette tendance est appelée à être classée comme protectionniste.

Le protectionnisme a le dos très large. Et il est avantageux pour les partisans du présent régime de présenter le débat sur le libre-échange comme une résurgence du protection-

nisme tant honni. Pourtant, alors que les droits de douane sont déjà extrêmement bas, voire inexistants dans plusieurs domaines, et que les plus récents accords ne portent plus là-dessus, il est tentant d'y voir une déviation de la vraie question. L'enjeu fondamental n'oppose, de fait, pas tant le «protectionnisme» à l'«ouverture commerciale» que la survie du contrôle démocratique sur cette dernière. Le lecteur remarquera que nous ne discuterons pas, dans cet essai, des effets économiques du commerce mondial sur les populations touchées. Ces retombées seraient-elles hautement bénéfiques – et elles le sont à plusieurs égards – que cela passerait toujours à côté de la question fondamentale du libre-échange, qui est celle du régime post-démocratique qu'il porte.

La question du libre-échange a donc dépassé depuis longtemps la seule question de la levée des barrières sur certaines marchandises. Le vrai enjeu, c'est celui du rapport entre l'économique et le politique et du bouleversement de l'équilibre tel qu'il avait été défini auparavant. On constate dès lors une chose: de génération en génération, le «libre-échange» a évolué pour couvrir toujours un nombre perpétuellement croissant de domaines. La sphère de ce qui est commercialisable est de plus en plus étendue, si bien qu'on ignore jusqu'où la logique sera poussée. Pour que le capital puisse pleinement se déployer et être entièrement mobile, pour qu'il puisse circuler d'un territoire à l'autre sur une carte mondiale traitée comme une base à investissements, il ne suffit donc plus d'amoindrir les restrictions frontalières, pas plus que de stimuler le commerce entre les pays. Il s'agit plutôt d'imposer une politique officielle commune à tous les États. On ne peut donc plus parler de commerce entre les pays, mais de commercialisation totale des pays, transcendant ces derniers tout en leur assignant un rôle actif de soutien à la marchandisation.

Les instances supranationales sont très productives en matière de postulats et de recettes à appliquer. Outre la promotion de leurs normes, elles ont aussi un certain nombre d'instruments disciplinaires pour les imposer. Le Fonds monétaire international (FMI), par exemple, module son aide financière aux pays pauvres en fonction de leur niveau de soumission aux dogmes officiels de la mondialisation. Le libre-échange, dans tout cela, a une fonction très précise et vitale, celle de fournir le volet réglementaire, mettant en place un appareil de contraintes.

\*\*\*

Un peu d'histoire s'impose. Transportons-nous au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que nous assistions à une véritable mondialisation qui se terminera avec la Première Guerre mondiale. Les prix intérieurs étaient déterminés par les cours mondiaux. Cette mondialisation, qui ne sera égalée que près d'un siècle plus tard, était favorisée par la baisse du coût des transports et se traduisait par une forte augmentation des migrations internationales. La Grande-Bretagne, alors première puissance mondiale, contrôlait les mers. Malgré le protectionnisme de l'époque, le commerce mondial était en croissance – ce qui n'a pourtant pas empêché la Première Guerre mondiale – et la Grande-Bretagne avait signé depuis 1860 un traité de libre-échange (Cobden-Chevalier) avec la France.

À l'époque, les entreprises étaient surtout nationales. Le phénomène des multinationales n'était pas très développé et sera surtout caractéristique de la mondialisation que nous vivons présentement. Il y en avait tout de même quelques-unes, surtout dans les pays agricoles ou producteurs de matières premières (Canada, Australie, Argentine, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud). On remarque immédiatement que ce sont surtout de possessions britanniques, les grandes compagnies ayant été au cœur du processus de colonisation.

Cette mondialisation était le résultat de la révolution industrielle. La première révolution industrielle désigne la période historique qui s'étend de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et sur tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est caractérisée par un changement considérable dans les techniques et les méthodes de production des biens matériels. La machine à vapeur de James Watt en est l'invention la plus emblématique tout en étant le déclencheur, utilisée comme moteur pour actionner des machines (en particulier dans l'industrie textile et la métallurgie). On parle alors de capitalisme industriel pour qualifier cette nouvelle réalité où les usines ont remplacé les manufactures et les ateliers, débouchant tant sur une production massive d'objets que sur l'augmentation effrénée du nombre d'ouvriers, aux conditions de vie misérables. Vers la fin du XIX<sup>e</sup>, une seconde révolution industrielle est survenue avec l'essor de l'électricité, inséparable de Thomas Edison.

Le monde en fut bouleversé sur tous les plans. Dans l'usine, l'organisation du travail s'est complexifiée. La logique de métier existait. Celui qui exerçait un métier avait bénéficié d'un apprentissage et d'une expérience spécifiques. Le métier accordait ainsi à ceux qui le pratiquaient d'avoir une certaine autonomie par le contrôle que leur donnait leur spécialisation. Cela a été liquidé par le capitalisme industriel vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La division moderne du travail est advenue, réduisant l'autonomie des travailleurs. On séparait ceux qui planifiaient et ceux qui exécutaient des tâches répétitives et aliénantes. Rien n'illustre mieux cette phase du capitalisme que la fameuse chaîne de montage, dont le caractère aliénant et déshumanisant a été brillamment rendu à l'écran par Charlie Chaplin dans *Les Temps modernes*<sup>13</sup> en 1936. Le travailleur était alors un véritable

---

<sup>13</sup> On signalera au passage la formidable symbolique de Charlot se faisant aspirer dans l'engrenage de la machine, le travailleur étant lui-même une composante du fonctionnement machiniste de l'entreprise.

automate, condamné aux travaux répétitifs à une cadence accélérée, dans le but de servir les besoins d'une nouvelle société centrée sur la consommation.

Le début du XX<sup>e</sup> siècle représente peut-être avant tout la naissance du capitalisme de consommation. La consommation, c'est ce qu'il reste après les dépenses de subsistance. Donc, après le loyer et l'épicerie, la consommation représente ce choix entre acheter un disque des Beatles, économiser pour aller dans le Sud, s'inscrire au gym ou aller au cinéma. Cette part des avoirs des ménages a été en hausse tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Pour répondre tant à cette nouvelle consommation érigée en système tout autant que pour la façonner, l'obsolescence programmée<sup>14</sup> a été pensée en 1925<sup>15</sup> – donc bien avant les téléphones intelligents que nous sommes tenus de remplacer sur une base annuelle – par le cartel des fabricants d'ampoules électriques. La plus vieille ampoule du monde brille dans une caserne de pompiers de Livermore, en Californie depuis 1901. Pour les clients de Réno-Dépôt, c'est impensable parce que la logique de l'obsolescence programmée oblige les ingénieurs à faire en sorte que les ampoules ne durent que 1000 heures. Sachant que tel produit pourrait être véritablement durable, les concepteurs sont appelés à être intelligents et créatifs... pour qu'il ne dure que quelques années (et encore!). Sabotage au service de l'innovation ou innovation au service du sabotage? Peut-être bien les deux à la fois. Qu'importe. Pire encore, on sait que des technologies beaucoup plus durables, à performances égales, ont été refusées par les fabricants. Le cycle de ce système est limpide: les produits soi-disant essentiels sont à acheter, à

---

<sup>14</sup> Je ne saurais trop recommander le percutant reportage *Prêt à jeter*, réalisé par Cosima Dannoritzer en 2010 et diffusé sur la chaîne Arte.

<sup>15</sup> 1925 ne fait cependant pas l'unanimité chez ceux qui se penchent sur la question. La Chevrolet 1923 est citée comme l'un des premiers exemples, entraînant un carrossage annuel.

jeter et à racheter fréquemment. Pour que la consommation soit continue, les objets achetés doivent tomber en panne sur une base régulière. Il est donc inscrit dans la logique même du système que vous deviez changer votre frigo aux sept ans, votre ordinateur aux deux ans, votre cellulaire chaque année, etc. Ajoutez à cela le profit pouvant être réalisé par les garanties – souvent renouvelables – qui sont offertes à l'acheteur, de même que le marché de la vente d'assurances pour les biens les plus coûteux. Le client peut bien entendu les refuser, mais seulement à ses risques et périls.

Le rapport entre cette dynamique héritée du début XX<sup>e</sup> siècle et le libre-échange est double.

Tout d'abord, le libre-échange se présente comme la libération intégrale du consommateur<sup>16</sup> à qui on vend chaque accord comme une victoire indéniable pour son portefeuille, assimilant sa liberté à son pouvoir de consommer. Le libre-échange permettrait donc de multiplier ces achats de produits rapidement périmés. On tente ainsi de séduire le consommateur à coups d'images évocatrices, comme celui d'une réduction du prix de la pinte de lait advenant la signature de traités qui entraîneraient l'abolition du système de la gestion de l'offre au Canada<sup>17</sup>. L'ineffable Maxime Bernier parlait quant à lui de «libérer le lait de poule», en référence aux œufs, au lait et à la crème, tous encadrés par l'État, qui composent ce succulent breuvage du temps des fêtes.

---

16 Lors d'un échange radiophonique musclé entre l'auteur de cet essai et l'animateur Éric Duhaime, ce dernier a affirmé que pour lui le *citoyen* équivalait au *consommateur*<sup>16</sup>, et que le fait que les traités de libre-échange restreignent l'«étatisme» était suffisant pour considérer que le «peuple» était gagnant malgré son absence totale de participation dans les différents processus de négociation et de signature. Loin d'être anecdotique, cette pensée est de plus en plus répandue.

17 La problématique est très bien expliquée dans :

Simon Bégin, Yannick Patelli, Yan Turmine, *Une crise agricole au Québec. Vers la fin des fermes laitières traditionnelles?*, VLB Éditeur, 2016.

Plus qu'un discours démagogique, il faut avant tout y voir une victoire de l'imaginaire du court terme. Peu importe que l'agriculture soit un domaine complexe qui n'est pas à traiter à la légère (on parle tout de même de l'alimentation des gens), que le système de la gestion de l'offre a empêché bien des crises de surproduction en plus de protéger nos producteurs nationaux et que son abolition mènerait au monopole de transnationales qui finiraient, elles aussi, par augmenter les prix des produits laitiers.

La gestion de l'offre est un système qui touche les producteurs de volaille, d'œufs et de lait. Depuis le début de la décennie 1970, divers mécanismes ont été mis en place pour que l'offre puisse répondre à la demande des consommateurs. Il y a ainsi des quotas sur les importations, tout ce qui excède leur quantité prédéterminée étant soumis à un tarif très élevé. Le prix du lait est aussi fixé en fonction des coûts de production. L'État définit également le niveau cible que la production canadienne peut atteindre. C'est ce qu'on appelle le quota de mise en marché: est alors déterminé l'objectif à réaliser pour la production de lait dit de transformation. L'objectif est modifié en fonction des fluctuations de la demande. La Commission canadienne du lait achète et vend le beurre et la poudre de lait écrémé à un prix fixé, ce dernier servant de base pour les provinces, qui choisissent les prix à payer pour la transformation en produits dérivés tels que le yogourt, le fromage, la crème glacée, etc.

Il faut aussi noter que le lait québécois est d'une grande qualité comparativement à celui produit par des vaches dopées aux hormones de croissance et traitées comme des machines à produire. La France a subi les soubresauts, en agriculture, d'une obsession pour le divin marché. Pendant quarante ans, les pays membres de la construction européenne étaient soumis à la Politique agricole commune (PAC), une belle réussite

démontrant que l'on peut collaborer entre nations indépendantes sans se marcher sur le pied. Il avait toutefois fallu que le général de Gaulle, alors à la tête de la France, se batte fortement, entre 1965 et 1966, contre les volontés de l'Allemagne qui rêvait d'une plus grande centralisation. Quoi qu'il en soit, la PAC eut des résultats probants, impliquant un prix minimal de rachat au producteur. En cas de chute des prix, les instances communes achètent donc la production à ce prix garanti.

La France a aussi adopté des mesures d'encadrement et des quotas sur le lait. Cela ne vous rappelle rien? Comme nous, les Français ont voulu éviter tout autant la concurrence déloyale que la surproduction. Comme ici, on comprenait que l'agriculture n'est pas un secteur à traiter à la légère et qu'il nécessite un encadrement particulier. Mais, comme nous risquons de le vivre, la France et l'Europe ont cédé aux sirènes des «lois du marché» qui seraient tellement plus avantageuses pour le consommateur. Or, l'agriculture est le domaine où offre et demande sont les plus difficiles à équilibrer. Les ministres de l'Agriculture des pays européens ont finalement supprimé le prix garanti. La France n'a utilisé aucun droit de veto et s'est laissée faire.

Quel en est le résultat? Les producteurs se sont fait traire comme des vaches. Ils ne peuvent vendre leur lait qu'en acceptant de le livrer quotidiennement, sur plusieurs années, sans connaître à l'avance le prix. Dans les faits, le prix d'achat du lait couvre à peine le prix de la production. La rémunération des éleveurs est alors bien difficile, sans parler des nécessaires investissements dans l'amélioration constante des installations. Il faut donc être une très grosse exploitation pour survivre dans ce contexte. Il ne serait pas surprenant que la France se mette bientôt à importer son lait dans des fermes européennes étrangères, conformément aux lois du marché, dans des pays – comme l'Allemagne – où la ferme-usine est

extrêmement répandue. Ou elle devra elle-même se convertir à ce modèle, traitant les vaches comme des machines produisant du lait de piètre qualité et rompant avec l'esprit gastronomique si ancré dans l'âme française. Bien des terres seraient, le cas échéant, laissées à l'abandon au profit de ces industries. Et que dire du risque de délocalisations vers l'Europe de l'Est, où l'on travaille beaucoup plus comme des forcenés et pour moins cher? Mais cela, le libre-échangeisme contemporain n'en a cure.

L'autre lien qui peut et qui doit être fait, c'est celui qui relie la prolifération du modèle libre-échangiste à l'expansion continue de la corporation au cours du XX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Celle-ci en est venue à acquérir une très grande puissance tant sur le consommateur – du père Noël à la banlieue, on ne compte plus ses inventions transformant radicalement les collectivités – que sur les pouvoirs publics. À partir de la décennie 1970, sa structure changera pour ne plus être soumise aux volontés des patrons, mais bien à celles des actionnaires. Les fonds d'investissement s'y enrichiront, alors que la corporation deviendra le théâtre permanent de transactions et de spéculation. Plusieurs entreprises doivent aujourd'hui une plus grande part de leurs profits à leurs actions financières qu'à leurs activités productives. Les entreprises seront alors soumises, dans leur fonctionnement même, au seul objectif de la croissance illimitée.

Le modèle de la transnationale<sup>19</sup> s'est alors propagé dans cette course à la taille et aux volumes de production les plus

---

18 Une synthèse remarquable :

François L'Italien, *Béhémoth Capital. Genèse, développement et financiarisation de la grande corporation*, Nota Bene, 2016.

19 Ne préférons ce terme, renvoyant au fait de transcender les nations, à celui de «multinationale», impliquant qu'une compagnie, au final, aurait plusieurs patries.

importants. Pour pouvoir produire en masse, la multiplication des marchés était nécessaire. Il ne sert à rien, par exemple, de produire un million de voitures par année pour un marché de 500 000 personnes. Riche et puissante, la corporation était alors devenue une nouvelle entité souveraine, dont l'expansion passait nécessairement par son émancipation d'une autre souveraineté, celle du politique. Cette dernière n'est certainement pas parfaite, et son mode de représentation démocratique peut assurément être amélioré, mais elle demeure tout de même un modèle où le peuple a son mot à dire, aussi partiellement que ce puisse l'être. L'idéologie économique dominante postule le contraire, estimant que l'État ne peut qu'être outil des intérêts particuliers des uns au détriment des autres, tandis qu'un marché intégralement libéré de toute entrave serait plutôt garant du bien commun. Que chacun assume ses intérêts égoïstes, non pas en les imposant à travers les pouvoirs publics, mais bien en laissant tout le monde libre de le faire – et tout le monde s'enrichira<sup>20</sup>.

Il faut éviter que les impôts soient trop élevés, que le Code du travail soit trop contraignant, que les normes environnementales et sanitaires empêchent de faire du profit. Bref, il faut que Monsanto puisse continuer à nous empoisonner et que Wal-Mart puisse mettre à pied des centaines d'employés en toute impunité, si les calculs coût-bénéfice laissent entendre que c'est là le choix optimal. C'est là où le libre-échange a son importance, fournissant la loi supranationale contraignant les États à accepter les recettes néolibérales et constituant le cadre idéologique justifiant la mobilité totale du capital. En somme, si l'objectif de la corporation est celui

---

<sup>20</sup> Dans une telle optique, les cadres étroitement nationaux sont à démanteler. Les paradis fiscaux, dans cette mesure, ne sont donc pas des anomalies, mais des conséquences parfaitement logiques de l'imaginaire d'une richesse qui n'a pas à s'arrêter là où une frontière se dresse.

de l'accumulation des profits, le capitalisme mondialisé est son système économique et social. Le libre-échange, dès lors, est le régime réglementaire nécessaire à ce système, inscrivant légalement l'impossibilité de sa contestation. Nous y reviendrons dans un article futur. □

# MARTINE OUELLET

DÉPUTÉE DE VACHON



[martineouellet.quebec](http://martineouellet.quebec)



## Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202  
Varenes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442

Courriel : [xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca](mailto:xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca)



## Gabriel Ste-Marie

Député fédéral de Joliette

*Circonscription*  
436, rue St-Viateur  
Joliette (Québec) J6E 3B2

Tél. : 450 752-1940

Télec. : 450 752-1719

Sans frais : 1 800 265-1940

[Gabriel.Ste-Marie@parl.gc.ca](mailto:Gabriel.Ste-Marie@parl.gc.ca)

**Gabriel Ste-Marie**

Député fédéral de Joliette



# MICHEL BOUDRIAS

Député de Terrebonne

Porte-parole en matière d'Anciens combattants, de Défense nationale, de Sécurité publique et de Sécurité nationale

730, Rue St-Louis, Terrebonne J6W 1J6

[michel.boudrias@parl.gc.ca](mailto:michel.boudrias@parl.gc.ca)

[www.michelboudrias.quebec](http://www.michelboudrias.quebec)

450-964-9417



Jean-Marc Léger (1927-2011)

## **Fin diplomate et indépendantiste radical**

Très tôt, Jean-Marc Léger choisit son combat. Contre un État fédéral toujours plus centralisateur, il veut l'épanouissement de la nation canadienne-française puis québécoise. Il veut aussi limiter l'hégémonie mondiale de la culture anglo-américaine, qui tend, selon lui, à réduire au folklore les autres manières de concevoir et d'exprimer le monde. Le trésor à protéger et à promouvoir : la langue française. Et l'arme ? L'État. Léger veut un Québec indépendant ; il veut une organisation internationale d'États francophones forte.

### **De Canadien français à Québécois**

Né à Montréal dans une famille modeste et très nombreuse, Léger reçoit de son premier milieu une identité canadienne-française sans ambivalence ainsi qu'un nationalisme teinté d'un vif intérêt pour la chose publique. De 1938 à 1946, il est formé par les sulpiciens au collège Grasset. Ceux-ci lui transmettent leur propre attachement à la France « comme [à] une sorte de patrie profonde, à l'égal du Canada français

---

\* Département des sciences humaines, Centre interuniversitaire d'études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières

et du Québec<sup>1</sup> ». Les sulpiciens favorisent aussi son initiation au journalisme et aux affaires internationales. À l'Université de Montréal, Léger complète ensuite à la fois des études de droit et une maîtrise en histoire, celle-ci sous la direction de Maurice Séguin, grand penseur de l'idéologie néonationaliste en émergence. À l'université, Léger s'investit aussi dans le *Quartier Latin* aux côtés notamment de Camille Laurin, qui sera plus tard, avec François-Albert Angers, un des pères de la Charte de la langue française (Loi 101) ; il anime le club des relations internationales, une organisation étudiante fondée par D'Iberville Fortier. Puis, en 1949 et 1950, il est étudiant en relations internationales à l'Institut d'études politiques de Paris. Ses rencontres avec des intellectuels et des figures politiques, sa découverte de l'Union française et de l'Algérie sont alors déterminantes. Il se rend compte que les Canadiens français parlent une langue de diffusion mondiale, et que le Québec pourrait briser son isolement en Amérique du Nord s'il existait des organisations internationales francophones.

La jeunesse de Léger, notons-le, se passe en marge des organisations catholiques. Il n'a fait partie ni de la Jeunesse étudiante catholique (JEC) ni de *Pax Romana*, au contraire de Gérard Pelletier par exemple. Au contraire de Claude Ryan,

---

1 Jean-Marc Léger, *Le Temps dissipé. Souvenirs*, Montréal, HMH, 1999, 440. Fondés à Paris en 1641 et présents à Montréal depuis 1657, les sulpiciens, une société de prêtres séculiers, ont refusé aussi longtemps qu'ils l'ont pu de se canadianiser. Ils ont d'ailleurs toujours conservé des liens étroits avec la France. La chapelle actuelle de leur Grand séminaire de Montréal a été agrandie et modifiée en 1907 avec des matériaux tous importés de France. C'est aussi en France que les prêtres admis dans la Société continuent encore aujourd'hui de faire leur solitude, qui est une période de formation à la vie sulpicienne. Il ne fait pas de doute qu'on apprenait à aimer la France au collège Grasset plus que dans tout autre collège classique québécois. Dominique Deslandres, John A. Dickinson et Ollivier Hubert [dir.], *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, Montréal, Éditions Fides, 2007.

il a choisi Paris et non pas Rome pour ses études en Europe. Dès les années 1940, et dans la suite lointaine d'Edmond de Nevers, la distinction culturelle fondamentale des Québécois pour Léger, c'est le français plus que le catholicisme; et l'État, plus que l'Église, lui apparaît d'emblée comme l'institution la mieux à même désormais de favoriser l'internationalisation des relations entre les peuples. À la demande d'André Laurendeau, il devient membre de la Ligue d'action nationale en 1949<sup>2</sup>.

Quand il entre en 1951, à 24 ans, au quotidien *La Presse*, le journaliste Jean-Marc Léger fait donc déjà sa propre lecture du Québec et du monde, et du Québec dans le monde. Sa pensée et son action se déploieront dans les soixante années suivantes en conjuguant constance et renouvellement.

### « Urgence d'une gauche nationale<sup>3</sup> »

Dans les années 1950, Jean-Marc Léger contribue à la fondation de plusieurs des premières organisations internationales non gouvernementales francophones: l'Association internationale des journalistes de langue française en 1952; l'Union culturelle française en 1954 avec André Bachand; puis, en 1961, avec le même et monseigneur Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal, l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française.

C'est toutefois sur la situation interne du Québec que Léger réfléchit alors le plus intensément. En 1952, il codirige un numéro spécial de la revue française *Esprit* sur *Le Canada*

---

2 Jean-Marc Léger, « L'engagement et la distance », dans Robert Comeau et Lucille Beaudry, dir., *André Laurendeau un intellectuel d'ici*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, 241-245.

3 Jean-Marc Léger, « Urgence d'une gauche nationale », *Cité Libre*, 34, février 1961, 12-13.

*français à la recherche de son avenir*. Il y déplore que « le drame majeur du Canada français réside dans l'absence totale d'une politique nationale ». Il y appelle déjà à l'union de la jeunesse pour renverser le duplessisme<sup>4</sup>. La jeunesse seule, dit-il, peut « élaborer l'indispensable synthèse » du social et du national en une « doctrine » qui pourrait déboucher sur la formation d'une nouvelle formation politique, « intensément sociale, authentiquement nationale » capable de remettre le Québec en mouvement<sup>5</sup>. Le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) verra le jour en 1960.

Plusieurs fois, au long de la décennie, Léger exprime sa conviction la plus profonde :

Ni antisocial, ni réactionnaire, ni xénophobe, le nationalisme n'est pas une idéologie du passé. Profondément social, au contraire, intensément partisan des échanges internationaux sur tous les plans, il reste jeune et tourné vers l'avenir. Il reste jeune parce que la nation est jeune, et tourné vers l'avenir parce que les nations, loin de constituer des réalités dépassées, sont encore les bases du monde de demain. Leur statut certes sera modifié, la mesure de leur autonomie mitigée, mais le fait profond de leur présence et de leur affirmation au monde subsistera pour le bien même de l'humanité.

---

4 Il le fera aussi dans « Une trahison à combattre, une imposture à dénoncer », *L'Action nationale*, juin 1956, 933-940. Il y attaque féroce­ment à la fois au gouvernement de l'Union nationale, antidémocratique et corrompu, et les « socialistes » à la Trudeau, qui favorisent la centralisation fédérale et les intérêts des plus forts : « Contre une politique qui tente d'allier les valeurs nationales les plus pures à un comportement rétrograde et à de sinistres entreprises sous le signe du "patronage" et de la terreur, [les nationalistes] doivent réaffirmer que le nationalisme est essentiellement un humanisme. Contre une attitude qui défigure la notion de "gauche" et de progrès social, ils doivent clamer qu'attaché à la promotion de tout l'homme canadien-français, voué à la libération intégrale du peuple canadien-français, le nationalisme est d'abord une démarche révolutionnaire. » (939-940).

5 Jean-Marc Léger, « Le Canada français à la recherche de son avenir », *Espirit*, 20, 8-9 (août-septembre 1952), 259-278.

Toute nation dotée de sa pleine personnalité culturelle constitue une richesse pour l'humanité<sup>6</sup>.

Contre certains intellectuels antinationalistes qui se réclament de la gauche, Léger écrira dans *Cité libre*, en 1961: « Sous prétexte d'« antiracisme » [...] la gauche « officielle » au Canada français a entrepris d'éliminer chez les masses le sens national, sans même se rendre compte qu'elle nuisait à la fois à la révolution et à la nation ».

Avec Laurendeau, Léger est aussi l'un des premiers à conduire une réflexion globale sur l'immigration au Québec, alors que les années 1950 voient des milliers de Grecs et d'Italiens, entre autres, arriver à Montréal et se joindre presque en bloc à la population anglophone de la ville. Tous deux exigent en vain du gouvernement Duplessis une politique d'immigration en fonction des intérêts nationaux du Québec. Parce que l'attraction quasi exclusive qu'exerce alors l'anglais sur les immigrants réduit les Québécois de langue française à ne devoir compter que sur eux-mêmes pour assurer l'avenir de la nation québécoise, et ce dans un contexte démographique de plus en plus défavorable, Léger écrit:

Sur le plan politique, nous devons tout tenter pour limiter l'immigration; sur le plan de la vie quotidienne, nous devons tout mettre en œuvre pour accueillir fraternellement et aider efficacement l'immigrant, comportement que nous commandent des impératifs d'ordre spirituel comme des exigences d'ordre pratique<sup>7</sup>.

---

6 Jean-Marc Léger, « En marge d'une équivoque. Mesure de notre nationalisme », *L'Action nationale*, XXXIX, 5, juin-juillet 1952, 351. Voir aussi « Le nationalisme à l'heure de la révolution », *L'Action nationale*, XLII, 1, septembre 1953, 7-14.

7 Jean-Marc Léger, *Le Canada français face à l'immigration*, Montréal, Institut social populaire, n° 482, 1956, 14. Voir aussi Jean-Marc Léger, « Le devoir du Québec envers l'immigrant », *L'Action nationale*, mai-juin 1954, 410-422.

À l'automne de 1956, Jean-Marc Léger fait de l'Afrique noire une « découverte passionnée<sup>8</sup> ». Il lit la situation de celle-ci à travers les yeux des jeunes élites intellectuelles et politiques qu'il rencontre et dont il se sent profondément frère : même culture française, même attachement à la France définie comme porteuse d'une civilisation à vocation universelle, désir partagé d'émancipation économique et sociale pour leurs peuples ; et, parallèlement, même indifférence envers l'éclatement des cultures traditionnelles, même sous-estimation de la faible pénétration de la culture française dans les masses et du mouvement vers leur islamisation. Son livre *Afrique française, Afrique nouvelle* sort à Montréal en 1958 avec une préface de Félix Houphouët-Boigny, ministre d'État dans divers gouvernements de la IV<sup>e</sup> République et partisan de la « Françafrique », c'est-à-dire d'une communauté franco-africaine à base fédérale. On assistera plutôt sous peu aux indépendances rapprochées de presque tous les territoires français du continent.

Sa couverture de l'actualité internationale dans *La Presse*, sa présence régulière dans les émissions d'affaires publiques à la télévision<sup>9</sup>, la nouveauté et la profondeur de sa réflexion sur le Québec, l'écho que celle-ci rencontre dans la jeunesse nationaliste, ainsi que l'excellente réception réservée à son livre sur l'Afrique<sup>10</sup> font qu'au moment où il entre au *Devoir*, Jean-Marc Léger est déjà reconnu comme un intellectuel de premier plan.

---

8 Jean-Marc Léger, *Afrique française, Afrique nouvelle*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1958. Ces mots font partie de la dédicace manuscrite à Luc-André B [iron ?] inscrite dans l'exemplaire conservé à la bibliothèque de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

9 Gérard Laurence, « Le début des affaires publiques à la télévision québécoise 1952-1957 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 36, 2, 1982, 213-239.

10 Voir entre autres Lionel Groulx dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 13, 3, 1959, 440-442.

**« La souveraineté, condition de salut »**

Au *Devoir*, entre 1957 et 1969, Léger analyse l'actualité internationale. En journaliste non aligné, si l'on ose dire, il s'y montre très critique du soutien des États-Unis aux dictatures de droite en Amérique latine<sup>11</sup> et de leur refus d'accepter la coexistence pacifique proposée par Khrouchtchev dans les relations est-ouest. Par ailleurs, comme le ministre Paul Gérin-Lajoie, le haut-fonctionnaire Claude Morin ou le professeur André Patry, il invite l'État québécois à développer ses propres relations internationales dans les domaines de ses compétences constitutionnelles<sup>12</sup>. En 1964, la direction du *Devoir* lui échappe: le conseil d'administration, qui doute de la profondeur de sa foi catholique, lui préfère Claude Ryan<sup>13</sup>.

Léger devient très tôt indépendantiste. Selon lui, la commission Laurendeau-Dunton pose un faux problème auquel elle propose une fausse solution: le bilinguisme pancanadien, irritant pour les Canadiens anglais, n'a jamais été réclamé par le Canada français. Ce qu'il faut pour favoriser l'émancipation globale des Canadiens français, c'est davantage de pouvoirs pour l'État québécois. Et même tous les pouvoirs. Cinq ans avant la création du Mouvement Souveraineté-Association, il expose son projet: «la Confédération, une

---

11 Pour retrouver les articles de Léger sur l'Amérique latine, nous avons eu recours à Daniel Gay, « La presse d'expression française du Québec et l'Amérique latine: inventaire d'éditoriaux et de para-éditoriaux, 1959-1973 », *Études internationales*, 7, 3, 1976, 359-395.

12 Robin S. Gendron, « "Le prestige du Canada est en jeu". Le père Lévesque et l'Université nationale du Rwanda dans les années 1960: entre le Canada et le Québec », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, 12, 1, 2009, 95-114.

13 Aurélien Leclerc, *Claude Ryan. L'homme du Devoir*, Montréal, les Éditions Quinze, 1978, 79-81.

véritable confédération, volontairement formée par deux nations souveraines<sup>14</sup>».

En 1963, Léger donne des cours aux militants du RIN sur la place du Québec dans le monde; il écrit aussi dans le journal de cette formation politique. Au centre Paul-Sauvé, François Aquin et lui plaident en 1967 pour l'union des indépendantistes (celle-ci sera pour l'essentiel réalisée peu après par la création du Parti Québécois)<sup>15</sup>. Dans *Le Devoir*, il expose pourquoi «la souveraineté [est] condition de salut<sup>16</sup>». Le jour même, Claude Ryan annonce son exclusion de l'équipe éditoriale pour motif d'indépendantisme<sup>17</sup>. En 1969, pour ce motif, Ryan met fin à la collaboration de l'écrivain et journaliste André Major; on remarque que la même année, Léger quitte le journal<sup>18</sup>. A-t-il été remercié lui aussi?

Parallèlement à son emploi de journaliste, Jean-Marc Léger est très engagé dans les OING qu'il a contribué à créer. Il est notamment le secrétaire général de l'AUPELF depuis 1961, et le restera jusqu'en 1978. Dans le numéro spécial de la revue *Esprit*, qu'il coordonne en 1962 avec Léopold Sedar Senghor, poète et président du Sénégal, Léger avance avec

---

14 Jean-Marc Léger, «Le système né en 1867 doit faire place à une nouvelle association», *Le Devoir*, 26 février 1962.

15 Denis Monière, «Le RIN, un parti de type européen», *Bulletin d'histoire politique*, 22, 3, 2014, 48-59. Robert Comeau, Ivan Carel et Michel Martin, «Le RIN, parti indépendantiste: 1963-1968: présentation», *Ibid.*, 11-16.

16 Jean-Marc Léger, «La souveraineté, condition de salut», *Le Devoir*, 23 octobre 1967.

17 Claude Ryan, «Note de la direction», *Le Devoir*, 23 octobre 1967.

18 «“Faire cavalier seul”, entretien avec André Major». Propos recueillis par Karim Larose, *Spirale: arts, lettres, sciences humaines*, 246, 2013, 50-54; Gauthier, Gilles, «Un affrontement idéologique méconnu. Le débat entre Claude Ryan et Jean-Marc Léger sur la position du *Devoir* au sujet de la question nationale», *L'Action nationale*, Cl, 5, mai 2011, 69-92

un certain volontarisme que le rayonnement de la langue et de la culture françaises est désormais «une responsabilité commune» des pays qui ont celles-ci en partage et non plus celle du seul Hexagone. Il y exprime aussi pour une des premières fois sa conception de la Francophonie: une organisation favorisant la paix, pratiquant la solidarité et les échanges entre égaux, et promouvant la diversité et la richesse des cultures du monde<sup>19</sup>.

### « La francophonie: grand dessein, grande ambiguïté »

D'Iberville Fortier, l'ancien camarade, avait commencé dès 1952 au service d'Ottawa une brillante carrière internationale; c'est aussi pour le compte du fédéral que Gérard Pelletier mène la sienne. Celle de Jean-Marc Léger, conduite entre 1969 et 1981 au service du Québec, se révèle au contraire semée d'obstacles. Il faut toute l'ingéniosité de la France gaulliste, qui invente la notion de «gouvernement participant» et soutient alors indéfectiblement le Québec, pour que l'État québécois siège de plain-pied, dès sa naissance en 1970, à l'Agence de coopération culturelle et technique puis Organisation internationale de la Francophonie. Mais ce n'est qu'en 1986, soit après la fin du règne de Pierre Elliott Trudeau, que pourra se tenir le premier Sommet de la Francophonie, retardé précisément à cause des dissensions entre Ottawa et l'OIF sur la présence du Québec. Haut fonctionnaire dans les institutions francophones, puis délégué général à Bruxelles, Jean-Marc Léger est convaincu que «pour le Québec, la participation au mouvement francophone n'est pas seulement dans la nature des choses: elle est de l'ordre de la nécessité. Il y va non pas uniquement de son enrichissement et de son rayonnement, mais de sa survivance même». Il n'aura

---

19 Jean-Marc Léger, «Une responsabilité commune», *Esprit*, nouvelle série, novembre 1962, 564.

de cesse de déplorer qu'«Ottawa [ait] consacré au moins autant d'énergie à tenter d'empêcher avec acharnement l'émergence du Québec qu'à apporter sa propre contribution aux institutions francophones<sup>20</sup>».

Cependant, regrette Léger, les malheurs de la Francophonie doivent aussi à elle-même : beaucoup de palabres, beaucoup de susceptibilités et de querelles de préséance, et somme toute peu d'actions. Ni de moyens. La France, analyse-t-il, a toujours été davantage tournée vers l'Europe que vers la consolidation de sa présence sur les divers continents ; en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, elle met plus d'intérêt et de ressources dans la construction de l'Union européenne que dans celle de la Francophonie<sup>21</sup>. Or, Léger constate que le contexte des années 1980 n'est plus aussi favorable que vingt ou trente ans auparavant pour la Francophonie, car les élites politiques, professionnelles et administratives africaines, européennes et québécoises partagent de moins en moins de références culturelles françaises communes.

Même s'il a vu de près que les échanges entre États sont avant tout marqués par des rapports de force et des relations d'intérêt, Léger restera toujours attaché à une vision somme toute idéaliste de la Francophonie : la mission propre de celle-ci est, selon lui, de promouvoir le français comme grande langue internationale par l'innovation technique, les valeurs de l'humanisme et la « fraternité » entre pays francophones. Il restera toujours fidèle à une vision de la culture française comme ayant vocation à l'universel, vocation aussi

---

20 Jean-Marc Léger, *La Francophonie: grand dessein, grande ambiguïté*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 127 et 131.

21 Cette idée revient à quelques reprises sous sa plume. Voir notamment, Jean-Marc Léger, « Le repli sur l'Europe a fait le malheur de la France depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'Action nationale*, XCV, 2, février 2015, 26-29.

de rempart contre l'anglicisation et l'uniformisation du monde<sup>22</sup>.

**« Le pays à portée de main<sup>23</sup> »**

Revenu au Québec au début des années 1980, Jean-Marc Léger termine sa vie professionnelle comme sous-ministre puis comme directeur général de la fondation Lionel-Groulx. Dans *Vers l'indépendance*, qui paraît en 1993, Léger reprend des idées souvent exprimées auparavant, mais en y ajoutant un certain caractère d'urgence. Plusieurs facteurs lui apparaissent désormais jouer contre le Québec français : une démographie désavantageuse, la médiocrité du système d'enseignement, l'amointrissement du rôle de l'État, la fragmentation de la cohésion sociale, une certaine confusion identitaire, une sorte d'indifférence quant à l'avenir national et, au contraire, un franc souci du maintien du niveau de vie personnel, souci qu'il avait constaté du reste dès les années 1960<sup>24</sup>. Le Canada du rapatriement de la constitution, de la Charte de 1982 et du multiculturalisme assure selon lui au Québec et aux Québécois un avenir fait de médiocrité et de ratatinement. L'accès du Québec au monde, une politique de population conforme à ses intérêts nationaux, une vraie démocratie au service du bien commun, la solidarité sociale, l'équilibre entre droits individuels et collectifs et la contribution du Québec au maintien de la diversité culturelle mondiale, tout cela, selon Léger, ne peut

---

22 Pour une analyse très critique de cette vision idéaliste, mais néanmoins fondatrice de la Francophonie, voir François Provenzano, « Francophonie. Idéologie, variation, canon : modèle québécois pour la francophonie littéraire », *Tangence*, 100, 2012, 133-152

23 Jean-Marc Léger, *Vers l'indépendance? Le pays à portée de main*, Montréal, Leméac, 1993.

24 Jean-Marc Léger, *Vers l'indépendance*, op. cit., p.21; Id., « L'incertitude d'un Québec mélancolique », *Dimension, Digeste Éclair*, VI, 3, mars 1969, 73-76

se réaliser que par l'indépendance politique: «Il est urgent qu'une grande colère s'élève, purificatrice et libératrice. La colère faisant enfin sa rentrée dans notre histoire aura vertu singulièrement tonifiante<sup>25</sup>».

\*

Jean-Marc Léger est mort sans avoir vu l'indépendance du Québec ni la réalisation d'une Francophonie internationale selon la conception qu'il se faisait de celle-ci. Il a pu se dire qu'au moins il n'a jamais baissé la garde, ni les bras. □

---

25 *Vers l'indépendance*, 202.

Colloque organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal  
en partenariat avec la Société du patrimoine politique du Québec:

# Vive le Québec libre !

**Colloque commémoratif  
26 et 27 mai 2017**

Les retombées de la visite  
du Général de Gaulle  
au Québec en juillet 1967



82 rue Sherbrooke Ouest  
Montréal Qc H1X 1X3  
📍 Métro Place-des-Arts

**ENTRÉE GRATUITE**

Inscription obligatoire:  
[www.SSJB.com/degaulle](http://www.SSJB.com/degaulle)

# expo virtuelle

100e.action-nationale.qc.ca

Nous vous invitons à visiter l'exposition virtuelle  
consacrée à l'histoire de L'Action nationale.

Cette exposition a été créée afin de commémorer le  
centième anniversaire de la revue. Elle rappelle les  
grands combats qu'elle a menés et met en valeur  
les intellectuels qui mois après mois ont produit  
des analyses fouillées de la société québécoise  
et proposé des orientations sur les enjeux  
fondamentaux de notre avenir collectif.

100  
**L'Action**  
**NATIONALE**  
1917-2017

Jean-François Veilleux\*

## L'héritage musical du Québec dans *L'Action nationale* depuis 1966

En 2017, la revue indépendantiste *L'Action nationale* fête son centième anniversaire. On identifie rarement cette revue à la musique, et pourtant il est possible de retracer comment, selon elle, la musique contribue à l'identité québécoise. C'est ce que nous allons tenter pour les cinquante dernières années. Notre hypothèse est que les références à la musique dans *L'Action nationale* sont toujours mises en lien directement avec le patrimoine national du Québec. Nous vérifierons cette hypothèse pour trois périodes décisives de l'histoire récente: de 1966 au référendum de mai 1980, de juin 1980 à octobre 1995, moment de l'entre-deux référendums, et enfin depuis le second référendum.

Le site de Bibliothèques et Archives nationales du Québec donne accès en ligne aux articles de la revue jusqu'en novembre 2013<sup>1</sup>. En recherchant l'occurrence de certains

---

\* Département des sciences humaines, UQTR

---

1 À partir de septembre 2007, L'AN prend soin d'indiquer l'année en cours à chaque page, ce qui permet un archivage plus simple tout en facilitant notre repérage.

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2163581>

mots-clés<sup>2</sup>, nous avons recensé une centaine d'articles ayant la musique soit comme thème principal (biographie/hommage, analyse ou étude, essai musicologique) soit de manière indirecte et secondaire (anecdote, correspondance, compte-rendu d'un livre, extraits de paroles dans un texte). Nous avons complété cette recherche par un dépouillement exhaustif de la revue papier depuis janvier 2014.

Nous pouvons classer ainsi les articles sur la musique:

Thèmes principaux/Périodes	1966-1980	1980-1995	1995-2016
Héritage musical (hymne national, chansonniers)	13	8	11
Culture et identité québécoise (tradition, folklore, langue française, nation, peuple, patrimoine, etc.)	6	13	30
Communication et radiodiffusion (radio, État, etc.)	1	3	6
Extraits anecdotiques concernant l'art musical...	5	3	12

D'emblée, il est possible d'affirmer que pendant les trois périodes, la musique québécoise est mise de l'avant en tant que phénomène participant à l'élaboration d'un patrimoine, mais avec une légère baisse pendant la deuxième, nous tenterons d'expliquer pourquoi. On peut également apercevoir une explosion des thèmes identitaires après le second référendum.

2 Le mot « musique » revient 478 fois entre 1967 et 2006 ou recueille 959 résultats entre 1933 et 2006. En comparaison, entre 1933 et 2006, « chanson » en compte 656, « musical » : 353, « chansonnier » : 115.

## 1. Avant le référendum de 1980. La musique : un patrimoine et l'expression d'une identité renouvelée

### 1.1 Vers un patrimoine national musical

Il faut attendre février 1966 pour que le romancier et poète Jean Marcel, qui dirige alors la «section culturelle<sup>3</sup>», fasse entrer la musique dans l'histoire contemporaine de la revue *L'Action nationale*. Pour lui, la musique, particulièrement en Occident, «remplit une fonction mythique<sup>4</sup>». Il avance que la musique, qui ne représente rien en soi, ne serait porteuse d'aucun sentiment précis, car «c'est un art pur<sup>5</sup>»! Se référant à l'histoire de la musique, de Mozart au dodécaphonisme, Marcel change finalement d'avis : la musique permet d'orienter le sentiment identitaire.

S'ensuit aussitôt dans la revue une concentration de dix articles sur la musique entre mai 1966 et avril 1968, dont sept par le compositeur, pianiste et organiste Léo Roy. En effet, Roy tient pour un temps une série intitulée «Le monde de la musique» dans la section culturelle désormais dirigée par André Major puis par Julia Richer. La chronique de Roy met l'accent sur la théorie et l'histoire de la musique depuis la Grèce, tout en s'ouvrant aux sonorités actuelles de l'Inde musicale, du ragtime, du free jazz et du rock. Ces articles témoignent de l'ouverture de la revue à ce qui se passe dans

---

3 Avant 1966, la «section culturelle» était réservée principalement aux écrivains, à la poésie et au roman.

4 Jean MARCEL. «Le sentiment de l'histoire», *L'AN*, LV, numéro 2, février 1966, p. 742-745. «La musique apprivoise le temps; elle est notre façon de marquer notre victoire sur lui. Par l'histoire de la musique nous pouvons retracer l'évolution de notre sentiment devant la représentation que nous nous faisons de l'histoire».

5 Jean MARCEL. «Mozart et les marches militaires», *L'Action nationale*, mai 1966, p. 1137 à 1141.

le monde et à l'inclusion de la musique québécoise dans la grande histoire de la musique occidentale. En avril 1968, par ailleurs, Léo Roy consacre quelques pages au patrimoine musical du Québec, entre autres sur Charles Wugk dit Sabatier (1819-1862), compositeur du chant patriotique «Le drapeau de carillon» sur un poème d'Octave Crémazie connu sous le titre «O Carillon». Pour Roy, Sabatier fut un véritable artiste, «un précieux apport musical en notre faveur, et il devint un ardent patriote canadien<sup>6</sup>».

Après le départ de Roy, la revue cesse un temps de parler de musique. Cependant, en octobre 1974, Ernest Schenck, journaliste au Devoir, publie une étude sur la vie du grand compositeur Eugène Lapierre (1899-1970), ancien collaborateur à la revue. Seul président de la Société historique de Montréal qui ait été un musicien de profession, Lapierre a «bataillé toute sa vie pour la musique française», reconnaissant la mission importante de la musique pour la formation du sentiment collectif. Lapierre fut également critique musical, musicographe, auteur d'une biographie de Calixa Lavallée et auteur du premier opéra-comique canadien. Le rêve d'Eugène Lapierre était de créer une école de musique «susceptible de se classer au premier rang sur la scène internationale»! Constatant l'ignorance collective de notre richesse musicale, que Schenck nomme musique québécoise, il croit que «l'État devrait s'occuper davantage du recensement et de la diffusion des œuvres<sup>7</sup>».

Après cet hommage très senti à Lapierre, l'exceptionnel écrivain Bruno Roy, spécialiste de la chanson québécoise, présente dans un article de fond nos chansonniers aux lecteurs

---

6 Léo ROY. «La vérité sur Sabatier», *L'Action nationale*, LVII, numéro 8, avril 1968, p. 707 à 709.

7 Ernest SCHENCK. «Eugène Lapierre (1970)», *LAN*, LXIV, numéro 2, octobre 1974, p. 154 à 169.

de *L'Action nationale*<sup>8</sup>. Roy analyse l'évolution de la chanson entre Madame Bolduc, Alys Robi, le Soldat LeBrun tout d'abord, «l'incontournable» Félix Leclerc, puis les premiers poètes en chanson du pays, Gilles Vigneault, Georges Dor et Les Séguin. Il démontre ainsi le pouvoir des chansonniers de consolider le sentiment d'appartenance.

À noter, donc, un premier aspect du rapport de la revue à la musique en ces années : la musique y est entendue comme un patrimoine national.

### 1.2 La chanson au cœur de la mutation identitaire

Ayant une «valeur de refuge», d'après les mots de Lysiane Gagnon, souvent citée par les auteurs de L'AN, la chanson québécoise précède la Révolution tranquille et naît dans les années 1940-1950 afin d'exprimer «une société malade et aliénée<sup>9</sup>». Participant à son tour à notre «culture embryonnaire», la vivante jeunesse des années 1960 récupère puis monopolise, selon Gagnon, le modèle de la chanson émergente pour en faire la manifestation d'une nouvelle culture, la sienne. Par l'entremise de Claude Gauthier et Jean Rivard, elle découvre un pays à naître et à construire. Cette «nouvelle culture en gestation», qui explose avec fracas lors de l'Osstidcho (1968), est traitée sommairement par la revue.

En février 1969, l'essayiste et romancier Jean Tétreau (1923-2012) exprime dans la revue cette transformation irrévocable de l'identité québécoise, lorsque le terme québécois vient brusquement supplanter les deux mots canadiens-français. D'après Tétreau, la culture et les arts, dont la musique, vont

---

8 Bruno ROY. «De nos chansonniers», *L'Action nationale*, LXIX, numéro 6, février 1980, 22 pages.

9 Lysiane GAGNON. «La chanson québécoise», *Libertés*, vol.8, no 4, (46), 1966, p. 35-49.

suivre le pas de cette territorialisation de l'identité québécoise. Ce changement de perspective, un « repliement sur nous-mêmes auquel l'histoire nous a contraints<sup>10</sup> », encourage, soutient puis forge une nouvelle identité culturelle et collective plus vigoureuse qui veut se libérer une fois pour toutes des pressions du carcan fédéral.

Les années 1970 sont certainement « l'âge d'or » de la chanson identitaire québécoise avec diverses réalisations dont la Superfrancofête sur les plaines d'Abraham (13 au 24 août 1974), et les grandes fêtes de la Saint-Jean-Baptiste sur le mont Royal à Montréal (juin 1975 et du 23 au 26 juin 1976). Aussi, n'est-il sans doute pas étonnant qu'en mars 1980, alors qu'approche le référendum, un indépendantiste de la première heure, le vieux père Gustave Lamarche, clerc de Saint-Viateur, qui tient ensemble, dans sa personne, le Québec traditionnel et l'aspiration à un avenir de liberté, lance un appel à tous pour donner au Québec un hymne national officiel. L'auteur propose carrément de récupérer le « Ô Canada » et d'en adapter le texte pour refléter « notre nouveau statut international » qui suivra l'accession du Québec au rang de pays souverain, au moment où le Canada sera devenu « un pays fraternellement étranger<sup>11</sup> ».

---

10 Jean TÉTREAU. « La mentalité canadienne-française (description d'un phénomène) ». *L'Action nationale*, LC, numéro 6, février 1969, p. 581-597.

11 Gustave LAMARCHE. « À propos de l'hymne national du Québec » (signé à Joliette le 16 janvier 1980), *LAN*, LXIX, numéro 7, 5 mars 1980, p. XIII et XIV. Originaire de Joliette, Lamarche en avait déjà lui-même écrit un sur une musique d'André Mathieu, mais son exécution difficile rendait impossible la volonté d'en faire « un chant de masse ». Il s'agit du premier de cinq articles dans *LAN* pour défendre l'idée d'avoir un hymne national officiel au Québec (les autres sont de juin 1980, décembre 1983, octobre 1985, janvier 2013).

## 2. L'entre-deux référendums : une période d'abatement.

### 2.1 Patrimoine musical : déprime post-référendaire et résignation à la folklorisation

Depuis l'année 1970, la revue n'a plus de section culturelle. Cela n'empêche pas quelques auteurs de reprendre le flambeau de la valorisation de notre patrimoine musical, aspect primordial pour la (re) définition d'une « identité québécoise ».

Cette identité semble passer par un hymne national, une fois de plus. Dès juin 1980, aux lendemains de l'échec référendaire, une citoyenne de Sainte-Foy propose aux lecteurs de la revue de commander un exemplaire de son hymne « Nous sommes la nation<sup>12</sup> » pour répondre à que doit-on chanter lorsque nous hissons notre drapeau, lorsque nous recevons des chefs d'État ou encore lorsque le Québec est reçu dans d'autres pays ? Deux ans plus tard, un lecteur de la revue souligne quant à lui l'origine et l'importance du chant « Ô Carillon » (1858), rappelant le centenaire de la victoire française des troupes du marquis de Montcalm. Ce chant révolutionnaire devint si populaire qu'il fut presque considéré comme un hymne national<sup>13</sup>. Enfin, une lettre adressée au ministre des Affaires culturelles du Québec est publiée afin de faire comprendre qu'un hymne national est un « pilier d'appartenance ou un phare d'engagement » qui peut rapprocher le lecteur de la réalité de la patrie,

---

12 Louise BEAULIEU. « Proposition pour un hymne national québécois », *L'AN*, juin 1980, p. 869. Cet hymne contient trois strophes, soit 30 vers de Jean-Yves Chouinard, sur une musique de Jean-Pierre Bérubé et un arrangement pour orchestre de 33 musiciens par Gilles Ouellet. Il est complètement tombé dans l'oubli !

13 Léandre FRADET. Correspondance du 25 août 1983, *L'AN*, LXXIII, numéro 4, décembre 1983, p. 373-374.

agissant comme un « appel à vivre<sup>14</sup> ». C'est le besoin naturel de chanter le pays, de chanter le peuple. Considérant que l'œuvre « Gens du Pays » de Gilles Vigneault n'a pas l'étoffe d'un hymne national, même si elle a servi pendant un temps de « pièce d'identité québécoise », l'auteur veut lancer un concours à toute la population pour la composition d'un tel hymne.

Le spécialiste de la chanson au Québec, Bruno Roy, propose un article percutant sur les origines des différentes formes musicales au Québec : le folklore, la chanson populaire et l'air lyrique. Expliquant la conjonction du folklore et de la poésie, Roy croit que la chanson québécoise, notamment grâce à Félix Leclerc, a su passer d'une « culture embryonnaire » à la voix naturelle de notre *identité collective*, trouvant écho dans l'oreille du peuple<sup>15</sup>. Désormais, les groupes ont pris la relève. En à peine 25 ans, la musique québécoise a donc su atteindre une maturité proprement québécoise par l'assimilation de musiques étrangères.

Quatre autres articles publiés entre mars 1989 et septembre 1991 concernent aussi le patrimoine musical. Tout d'abord, Aurélien Boivin, de l'Université Laval, rend honneur à Félix Leclerc qui est décédé six mois plus tôt. Sans trop insister sur sa carrière musicale, c'est plutôt ses talents extraordinaires de conteur qu'il met de l'avant. Conjuguant l'amour du prochain et l'amour du pays, le célèbre chansonnier condamne dans ses contes la guerre entre les peuples, tout en insistant sur l'importance de

---

14 Guy HUARD. « Un hymne national québécois », *L'AN*, LXXV, numéro 2, octobre 1985, p. 184-186.

15 Bruno ROY. « Chanter au Québec : une nécessité », *L'AN*, LXX, numéro 7, 5 mars 1981, p. 547-566.

«chanter le pays<sup>16</sup>». L'article se termine sur une note d'espoir, en ces temps troublés.

André Gaulin offre deux articles sur les thèmes de la chanson québécoise. Collaborateur fréquent de la revue, il avait déjà témoigné au milieu de la décennie de cette «mutation» de la chanson québécoise, qui ne chante plus le pays, mais «se réfugie» dans l'amour ou le souvenir<sup>17</sup>. Les chansonniers abordent de nouveaux thèmes (écologie, nostalgie du passé, incertitude sur l'avenir, amour en rupture de ban) et la «québécoïté» n'est plus une vertu. Gaulin décrit la chanson des années 1960, qu'elle soit politique, poétique ou d'amour, comme «un lieu de la quête identitaire», une forme privilégiée de contestation ou bien une forme souveraine d'affirmation<sup>18</sup>. Bref, la musique québécoise tendait alors de plus en plus à s'affirmer comme conscience politique. Or, dans les années 1980, la chanson d'ici n'agit plus en tant que «mémoire commune», mais comme une expression consacrant la liberté individuelle. Après avoir analysé 14 chansons écrites après 1980, André Gaulin constate que la morosité qui a suivi l'échec de mai 1980 est toujours palpable. Démontrant la «profonde rupture» vers 1980 de la chanson québécoise, celle-ci passe de la ferveur à la peur, entrant de plain-pied dans la domesticité et s'inscrivant désormais dans «l'absence à soi, la quête multiple,

---

16 Aurélien BOIVIN. «Félix Leclerc, conteur», L'AN, LXXIX, numéro 3, mars 1989, p. 224-240. Soulignons au passage que le grand Félix Leclerc a lui-même publié dans la revue un excellent texte de deux pages intitulé «La loi 101» (janvier 1987, repris en septembre 1988 et mentionné dans l'index paru en juin 2002).

17 André GAULIN. «La chanson québécoise en mutation». *Québec français*, mai 1984, p. 46-47.

18 André GAULIN. «La chanson, songeuse et voyageuse». L'AN, LXXXI, no 6, juin 1991, p. 811-821. Cela s'inscrit au Québec dans différentes sortes de chansons : résistance, colère, dépossession, désarroi, tendresse.

de l'inespoir à l'extase dans l'éphémère<sup>19</sup>». Cette désillusion issue de la déprime post-référendaire marque totalement les thèmes des chansons.

Roger Chamberland perçoit aussi «la désaffection du peuple québécois pour toute marque identitaire suite à l'échec référendaire<sup>20</sup>». Les chansonniers décrochent du pays. Décrivant l'émergence du clip vidéo, et la séduction de l'anglais, il croit que «chanter en français est un engagement politique». Si la chanson contemporaine privilégie l'urbanité, la famille, les enfants et les nouveaux rôles sociaux, les Québécois veulent aussi se rapprocher de ce qui a longtemps fait partie de leurs racines.

À l'instar de B. Roy, d'autres auteurs soulignent que la chanson québécoise est devenue un produit original, exportable, d'où une certaine ouverture sur le monde.

## 2.2 La bataille de la musique et de la culture

En janvier 1987, la décision controversée du CRTC d'amputer, à nouveau, les quotas de musique francophone indignent une partie du lectorat de la revue<sup>21</sup>. Passant de 65 % à 55 %, alors qu'il était de 75 % avant 1980, le CRTC a évoqué le marché (clientèle) et l'insuffisance de la production française contemporaine pour expliquer cette mesure d'ailleurs demandée par les radiodiffuseurs francophones!

---

19 André GAULIN. «Le thème de la "p'tite vie" dans la chanson contemporaine», *L'Action nationale*, LXXXI, numéro 7, septembre 1991, p. 971-980.

20 Roger CHAMBERLAND. «Thématique actuelle de la chanson québécoise», *L'Action nationale*, LXXXI, numéro 7, septembre 1991, p. 961 à 969. Professeur à l'Université Laval, décédé accidentellement en 2003.

21 Robert RODRIGUE. «Les ondes françaises perdent encore 10 %», *LXXVI*, no 5, janvier 1987, p. 443-447.

Robert Rodrigue s'interroge à savoir si les détenteurs de licence ont vraiment déployé tous les efforts nécessaires pour développer chez le public ce «goût de l'expression musicale francophone», proposant même en conclusion de créer un CRTQ. Les radios, en tant qu'acteurs incontournables pour accentuer les stratégies de la dynamique sociale, doivent faire leur part pour diffuser et faire connaître les réalisations d'ici. Il ne s'agit pas de «protection culturelle», mais bien de faire honneur à nos artistes.

En novembre 1991, deux articles dénoncent l'incompétence des radiodiffuseurs à mettre en valeur la musique francophone. Ces auteurs sont conscients de l'importance de ces outils, ayant comme fonction sociale de représenter le vécu de la société où elles sont implantées, afin de promouvoir cette «société distincte» ainsi que sa spécificité culturelle.

La question se pose de nouveau pour Marc Raboy : à quand un CRTQ ? Pour que le Québec soit souverain dans sa culture et pour qu'elle ait des chances de s'affirmer sans aliénation et sans occultation, il est impératif que la musique québécoise passe par la valorisation et la défense de la langue française. Car parler français en Amérique c'est aussi jouer un rôle, soit celui de «prendre en compte le long combat de l'Amérique française<sup>22</sup>».

---

22 André GAULIN. «L'enquête d'identité dans la chanson francophone d'Amérique». CEFAN, 1994, p. 99-109. Monsieur Gaulin était alors professeur au département des littératures à l'Université Laval.

### **3. La période d'après le second référendum : de l'affirmation nationale dans le processus global de l'uniformisation culturelle à son indépendance**

#### **3.1 Patrimoine musical du Québec : du retour aux sources à une vision plus globale**

Malgré l'échec du référendum du 30 octobre 1995, qui est en réalité un véritable « match nul » (50,58 % pour le OUI et 49,42 % pour le NON, une différence de seulement 54 288 voix), les Québécois décident d'opérer un retour sur soi indispensable pour retrouver la confiance en eux. De la reconnaissance des pionniers à la valorisation de la musique traditionnelle, la revue prend maintenant la musique comme un enjeu fondamental pour notre identité.

Sur les onze articles de cette période, quatre concernent l'importance des racines folkloriques dans le développement d'une musique typiquement québécoise. Par exemple, la revue laisse place à deux membres de la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ), dont son vice-président, Pierre Chartrand, qui part du « revivalisme » des années 1920 et remonte le siècle afin d'expliquer comment la veillée traditionnelle urbaine a su s'implanter et prendre son essor dans la culture populaire<sup>23</sup>. Cela témoigne que la revue poursuit un effort de sensibilisation de la popu-

---

23 Pierre CHARTRAND. « La promotion de la danse traditionnelle québécoise ou l'Apologie du swing », *L'Action nationale*, LXXXVIII, n° 9, novembre 1998, p. 113-120. Rappelant la fondation en 1944 des Archives de folklore de l'Université Laval par Luc Lacourcière, Pierre Chartrand insiste sur le fait que les années 1950-1960 permettent la connaissance de notre répertoire traditionnel, période également alimentée par le « réveil nationaliste » des années 1970 et par la fondation à ce moment de plusieurs groupes à saveur traditionnelle.

lation à sa culture traditionnelle, ce qui favorise un « renforcement des identités et des valeurs nationales<sup>24</sup> ».

La revue publiera en 2004 des articles plus sérieux sur l'héritage musical du Québec, notamment pour le dossier « Renouveau traditionnel : les enjeux politiques ». Dans une entrevue, Yves Lambert de La Bottine Souriante, explique que « le patrimoine vivant est indissociable du politique » et qu'il faut être sensible au rapprochement musical voire au métissage des cultures<sup>25</sup>.

Trois articles rendent un hommage chaleureux à des artistes québécois récemment décédés : Pauline Julien (1998), George Dor (2001) et Sylvain Lelièvre (2002). Ceux-ci ont su chanter la *Québécoie* et ont permis aux Québécois de comprendre que l'avenir passe d'abord par les racines, que les traditions doivent être au service du possible. Bref, l'identité du présent est inextricable du passé, ce qui garantit un futur, un possible « pays-à-venir », auquel on refuse de renoncer<sup>26</sup>.

---

24 Caroline PERRON. « La relève de la tradition: Perpétuer l'esprit de la musique », *Ibid.*, p. 121-134.

25 Sylvain DESCHÊNES. « La démarche de monsieur Lambert », *L'Action nationale*, XCIV, numéro 2, février 2004, p. 85-107. Dans ce dossier, on retrouve aussi un autre texte de Deschênes, « La résurgence de la parole vivante » (p. 74-84), ainsi qu'un texte de Sylvie Genest intitulé « Québécoitisme et musique québécoise » (p. 108-114).

26 RÉDACTION (anonyme, Rosaire Morin?). « Pauline Julien », *L'Action nationale*, LXXXVIII, numéro 9, novembre 1998, p. 9-10. André GAULIN. « Maintenant que Georges Dor... », *L'Action nationale*, XCI, numéro 7, septembre 2001, p. 107-112. Gaulin associe aussi Félix Leclerc au patriotisme dans « Les aspects de la culture et du pouvoir symbolique » (*L'Action nationale*, XCVI, numéro 9, novembre 2006, 18 p.) : « Avec le retour des oies sauvages chantées par les deux Félix, Savard et Leclerc, mai célébrait un peu partout la fête nationale des Patriotes. » Jean-Luc GOUIN. « Hommage à Sylvain Lelièvre – La badloque », *L'Action nationale*, XCII, numéro 6, juin 2002, p. 25-28.

Enfin, quatre articles couronnent cette période fructueuse. *L'Action nationale* met ainsi de l'avant ses plus belles synthèses de notre histoire musicale, dont l'impressionnant dossier spécial sur «l'héritage musical du Québec» en janvier 2014. Affirmant avec fierté notre «résistance culturelle» et quatre siècles de pratiques musicales, la revue témoigne de la richesse d'une musique qui a permis l'édification de représentations symboliques et d'une référence collective par lesquelles s'est construit tout un univers identitaire. Ce répertoire mérite d'être nommé et l'on doit renouer avec ce patrimoine<sup>27</sup>.

### 3.2 Le 400<sup>e</sup> de Québec: l'occultation fédérale de la nation québécoise

La revue ne peut passer sous silence le traitement fédéral des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Québec, berceau de l'Amérique française, en 2008. La chanson officielle (*Tant d'histoires à raconter*) ne mentionne pas le mot «Québec» – il a cependant été ajouté dans au moins une interprétation sur disque – ni le nom de personnages reliés à son histoire! Le spectacle «Viens chanter ton histoire» n'avait d'historique qu'un «clin d'œil» à Félix Leclerc<sup>28</sup>. Négliger le fondateur de la Nouvelle-France, les musiciens du Québec ainsi que la

---

27 Jean-N. DE SURMONT. «L'apport des phénomènes chansonniers dans la construction de la référence collective: le cas du Québec et de la France», *L'Action nationale*, XCIV, no 3, mars 2004, p. 74-93. Bruno ROY. «La chanson au Québec: un relais pour l'avenir», *L'Action nationale*, XCVII, numéros 9 et 10, novembre/décembre 2007, p. 102-116. Pierre-Paul SÉNÉCHAL. «Hymne national du Québec – comment chanter un pays qu'on ne reconnaît plus?», *L'Action nationale*, CIII, no 1, janvier 2013, p. 36-53. Luc BELLEMARRE. «Y a-t-il une histoire de la musique classique du Québec? L'héritage musical du Québec», *L'Action nationale*, CIV, no 1, janvier 2014, p. 72-117.

28 Gaston DESCHÈNES. «2008: L'anniversaire exproprié», *L'Action nationale*, XCVIII, numéros 9 et 10, novembre/décembre 2008, p. 113-142. L'auteur est professeur à l'Université McMaster et a également écrit un livre sur le tricentenaire de Québec.

majorité de nos symboles a été perçu par plusieurs comme une insulte, mais aussi comme une preuve supplémentaire de la volonté d'Ottawa d'usurper la légitimité de la culture nationale du Québec afin de briser l'élan de son processus identitaire d'affirmation à l'échelle mondiale.

### **3.3 La mondialisation comme tremplin pour la culture québécoise: l'affirmation pleine et entière d'une culture unique qui fait la fierté du Québec partout à travers le monde**

Les années 1995 et suivantes donnent aux chanteurs québécois l'occasion de se démarquer sur la scène internationale. La revue souligne notamment toute la contribution de Luc Plamondon et de Céline Dion au rayonnement de la culture québécoise et à la conquête de marchés internationaux. Ceci démontre un souci de faire la preuve que lorsque les Québécois revendiquent leur identité à l'étranger, cela permet d'ouvrir des frontières, mais également de confirmer que, par son exportation culturelle, le Québec est moderne, dynamique et très ouvert sur le monde<sup>29</sup>.

Cette troisième et dernière partie d'analyse démontre clairement que la victoire du NON en octobre 1995 n'a pas affecté la société québécoise de la même manière qu'en mai 1980. Le retour fécond à la musique traditionnaliste et à une chanson franco-engagée au tournant des années 2000, faits relatés par les auteurs de la revue à de nombreuses reprises, permet de croire que l'échec référendaire a cette fois stimulé la créativité musicale de nos artistes.

\*

---

29 Andréa OBERHUBER et Richard POULIN «Mondialisation et identité québécoise: le phénomène de l'exportation culturelle – les exemples de Luc Plamondon et de Céline Dion», L'AN, XC, numéro 7, septembre 2000, p. 45-71.

Certains thèmes traversent les trois époques. Par exemple, l'importance pour le Québec d'avoir un hymne national officiel, de reconnaître nos pionniers-musiciens et les figures de proue de notre histoire musicale, de valoriser notre mémoire collective, de promouvoir les liens évidents ou potentiels entre notre identité et notre culture artistique ou de comprendre le pouvoir qu'a exercé la chanson sur les mentalités et le développement d'une identité québécoise. Les auteurs de la revue étudiés dans notre essai s'entendent aussi pour affirmer qu'il est vital pour le Québec de contrôler ses télécommunications, comme la radio, en tant que service public essentiel, d'où la nécessité perpétuelle d'un CRTQ.

Nous croyons qu'en cinquante ans le discours sur la musique dans *L'Action nationale* a eu tendance à se « replier » sur le Québec. L'acte du repli n'est pas négatif en soi et ne réfère pas uniquement à la survivance, mais devient plutôt la condition d'un épanouissement futur<sup>30</sup>. C'est d'ailleurs ce repli stratégique que les Québécois(es) ont effectué au milieu des années 1960 en changeant de vocable national, s'affirmant comme nation distincte. Cela est particulièrement flagrant dans l'évolution de la chanson « Le plus beau voyage » de Claude Gauthier, renouant avec une identité qui maintenait à vif la mémoire collective :

Je suis de nationalité canadienne-française (1960)

Je suis de nationalité québécoise-française (1965)

Je suis de nationalité québécoise (1970)

Enfin, nous avons espéré, mais sans succès, retrouver dans le discours nationaliste de 1966 à nos jours une

---

<sup>30</sup> Replier: «ramener en bon ordre un corps de troupes en arrière». Selon le Dictionnaire de l'Académie française, «la réflexion est l'action de l'âme qui se replie sur elle-même.» <https://fr.wiktionary.org/wiki/replier>

augmentation de l'importance de la musique d'ici, spécialement la musique en français. Si quelques auteurs tels que Bruno Roy développent en ce sens, très peu de chroniqueurs en font leur priorité dans leur compréhension du nationalisme politique. Aucun article de *L'Action nationale* ne traite d'évènements majeurs tels que la *Nuit de la Poésie* en mars 1970 ni du collectif de chansonniers pour libérer les prisonniers politiques d'Octobre 1970.

«Chante et le Québec ne mourra pas.» – Félix Leclerc au  
1<sup>er</sup> gala de l'ADISQ en 1979.



ARTS VISUELS CIEL VARIABLE ESPACE ESSE ETC MEDIA INTER LE SABORD TICARTTOC VIE DES ARTS ZONE OCCUPÉE **CINÉMA** 24 IMAGES  
 CINÉ-BULLES CINÉMAS SÉQUENCES **CRÉATION LITTÉRAIRE** CONTRE-JOUR ENTREVOUS ESTUAIRE EXIT LES ÉCRITS MŒBIUS  
 XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE **CULTURE ET SOCIÉTÉ** À BÂBORD! L'ACTION NATIONALE LIBERTÉ L'INCONVÉNIENT NOUVEAU PROJET  
 NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES RELATIONS **HISTOIRE ET PATRIMOINE** CAP-AUX-DIAMANTS CONTINUITÉ  
 HISTOIRE QUÉBEC MAGAZINE GASPÉSIE **LITTÉRATURE** LES CAHIERS DE LECTURE LETTRES QUÉBÉCOISES LURELU NUIT BLANCHE SPIRALE  
**THÉÂTRE ET MUSIQUE** CIRCUIT JEU REVUE DE THÉÂTRE LES CAHIERS DE LA SQRM **THÉORIES ET ANALYSES** ANNALES D'HISTOIRE DE  
 L'ART CANADIEN ÉTUDES LITTÉRAIRES INTERMÉDIALITÉS TANGENCE VOIX ET IMAGES

# LA CULTURE EN REVUES

LES REVUES  
 CULTURELLES QUÉBÉCOISES  
**SOPEP.QC.CA**

**sodep**  
 Société de développement  
 des périodiques  
 culturels québécois

## Un grand compositeur québécois vient de nous quitter

*car maintenant/le vent n'est plus seul/à chanter sur le rivage  
du temps*

– Alain Gagnon (poème non publié)

Le 26 mars dernier, à l'âge de 78 ans, le compositeur Alain Gagnon nous a quittés. Son décès n'a pas fait beaucoup de bruit. Cela n'est guère surprenant, car cet homme discret pratiquait un art qui ne suscite pas l'enthousiasme des foules. Il écrivait des œuvres musicales exigeantes et résolument contemporaines. Des œuvres s'inscrivant dans la grande tradition occidentale allant de Jean-Sébastien Bach à Arnold Schoenberg.

En plus de sa famille et de ses amis, sa mort laisse dans le deuil des gens qui, comme moi, le connaissaient d'abord par le contact avec ses œuvres. Contact, il faut ici le déplorer, qui aurait bien pu n'avoir jamais lieu tant ses conditions d'existence sont précaires et défavorisées par les environnements éducatif, socioculturel et médiatique dans lesquels nous baignons. Cette constatation mérite réflexion.

---

\* Enseignant au primaire et bachelier en musique

Tout comme une œuvre littéraire a besoin de lecteurs pour vraiment s'accomplir et prendre tout son sens, il en va de même pour la création musicale; elle requiert une communauté d'auditeurs. Ces auditeurs ne peuvent être les fruits d'une génération spontanée. Il faut qu'existent des conditions favorisant leur émergence. Et c'est là que le bât blesse.

La question qu'il faut se poser est celle-ci: dans le Québec d'aujourd'hui, une œuvre de qualité et d'une certaine exigence a-t-elle des chances raisonnables d'atteindre un public, de s'imposer et d'être reconnue à sa pleine valeur? Pour ma part, je serais plutôt tenté de répondre par la négative. Le problème ici n'étant pas la valeur intrinsèque de l'œuvre, mais l'absence quasi totale d'un public étant à la hauteur. À qui la faute? pouvons-nous nous demander.

La faute, oserais-je répondre, est d'abord éducative, et par la suite – et dans la même logique – socioculturelle et médiatique. Tâchons d'éclairer quelque peu cette affirmation.

La scolarité obligatoire ne se préoccupe pas suffisamment de fournir à tous et à toutes une formation artistique suffisante pour donner accès à des œuvres musicales présentant une certaine exigence. Une grande partie de la société se trouve donc dans l'impossibilité de comprendre et d'apprécier les œuvres de nos compositeurs. De leurs côtés, nos médias, renonçant à jouer un rôle de suppléance et d'éducateur du goût public, construisent leur programmation en se laissant séduire par les sirènes des cotes d'écoute et des dernières tendances sociales à la mode.

Ainsi, la société québécoise ne réussit pas à échapper à cette tendance lourde qui caractérise toutes les sociétés de consommation et qui consiste à n'évaluer toute chose qu'à l'aune de sa valeur monnayable. Dans ce contexte, seuls les artistes ayant un succès commercial passent pour être

dignes d'intérêt. Et des créateurs de toute première importance comme Alain Gagnon n'ont droit qu'à des éloges privés sans aucune résonance dans la sphère publique. Il y a de quoi se désoler.

Né en 1938 à Trois-Pistoles, Alain Gagnon a fait des études musicales au Québec et en Europe. Pendant plus de trente ans, il a enseigné l'harmonie, le contrepoint, la fugue et la composition à l'Université Laval. La composition de ses œuvres s'échelonne du début des années 1960 jusqu'à sa mort. Son œuvre, variée, comprend des quatuors à corde, des œuvres pour piano, orgue ou guitare, des pièces orchestrales, et de nombreuses œuvres pour la voix (le meilleur de sa production, selon moi). Monsieur Gagnon était également poète et peintre. Plusieurs de ses œuvres vocales ont été écrites sur ses propres textes et ses partitions publiées arborent ses œuvres picturales sur leur page couverture.

Sa musique, d'une facture extrêmement personnelle et indépendante, mais rigoureusement construite, témoigne de ce que la pensée québécoise a de meilleur dans la poursuite de l'authenticité individuelle. S'éloignant de toute folklorisation, mais demeurant indéfectiblement fidèle à une tradition musicale provenant des pays de langue française, l'œuvre d'Alain Gagnon incarne ce que notre culture apporte de neuf et d'original à l'humanisme occidental.

À ce jour, bien qu'elles n'aient connu qu'une diffusion restreinte, ses œuvres ont été interprétées par des artistes de grand talent. Je pense ici en particulier au baryton Pierre Rancourt et au chœur de chambre Cantori de New York (et je sais commettre une injustice en oubliant ici d'autres noms qui mériteraient d'être cités). Mais il n'existe pas à ma connaissance d'enregistrements accessibles au grand public. Cela constitue une grave lacune.

Espérons de tout cœur que les œuvres d'Alain Gagnon continueront de trouver des interprètes de valeur et que, d'ici peu, elles bénéficieront d'enregistrements de qualité. Espérons que malgré tout elles sauront trouver un public capable de les accueillir et de reconnaître toute la richesse qu'elles apportent à notre compréhension du monde. Cela ne serait que justice. □

*Mode de scrutin*

## LE MODÈLE NORDIQUE POUR LE QUÉBEC

1. Deux options : la représentation proportionnelle mixte compensatoire et la représentation proportionnelle régionale compensée au national **75**
2. Quelle est l'influence des députés élus grâce au vote non francophone ? **81**
3. Résultats comparés : SMU, RPM et MN, élections de 1966 à 2014 **87**
4. Conclusion : le dinosaure SMU, la démocratie à la libérale de la RPM et le MN démocratique **106**

Mode de scrutin

## **Le modèle nordique pour le Québec**

Les partisans de la réforme du mode de scrutin ont enfermé celle-ci dans la perspective d'une «représentation proportionnelle mixte» (RPM) compensatoire à l'allemande. Or celle-ci n'est absolument pas la forme la plus progressiste ni la plus juste et équitable de «représentation proportionnelle» (RP). Non seulement laisse-t-elle persister quelques distorsions favorisant particulièrement le parti dominant, le Parti libéral du Québec (PLQ), mais elle se trouve aussi à favoriser les forces anti-nationalistes et conservatrices en raison du vote bloc des non-francophones.

En effet, la RPM a un impact différencié selon les partis quant à l'accès au pouvoir. Elle procure une prime au parti gagnant qui bénéficie surtout au PLQ, une prime dont l'ampleur suffit pour favoriser la prise du pouvoir en solitaire de ce dernier de manière quasi permanente. En cela, la RPM est semblable au mode de «scrutin majoritaire uninominal» (SMU) actuel du Québec (et du Canada). Elle continue de favoriser les forces anti-nationalistes et conservatrices en échange de l'accès à un minimum de représentation pour les opposants nationalistes. Et finalement, la RPM partage une autre caractéristique importante avec le SMU actuel: son mode de dési-

---

Ph. D. sciences politiques  
pspedritog@gmail.com

**MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE**

gnation des candidats, les assemblées d'investiture, favorise de manière indue les candidats qui parviennent à traduire concrètement l'influence des non-francophones. En outre, ces candidats partageant un même profil anti-nationaliste et conservateur et sont suffisamment nombreux, sous la RPM, pour exercer un ascendant certain sur leurs autres collègues élus grâce à ses dispositions compensatoires.

À l'opposé, le «modèle nordique» (MN) de mode de scrutin proportionnel élimine la plupart des distorsions entre voix et sièges; il agit de manière équitable entre partis et favorise l'établissement de coalitions dans la formation des gouvernements; il élimine la prime accordée au vainqueur et établit un équilibre complet entre forces politiques; il n'accorde aucun ascendant aux députés élus sous un mode d'élection ou un autre, ne faisant en particulier élire aucun candidat par le SMU, source intarissable de distorsions démocratiques. Progressistes, nationalistes et indépendantistes peuvent s'allier autour du modèle nordique et lutter pour empêcher que ne se poursuive la transformation du Québec en une République de bananes sans État et sans solidarité, soumise aux dictats du Canada et des entreprises transnationales, et pour mettre en place le Québec de demain, libre et démocratique.

**1. Deux options: la représentation proportionnelle mixte compensatoire et la représentation proportionnelle régionale compensée au national**

Les débats actuels sur un nouveau mode de scrutin pour le Québec font généralement la promotion de la «représentation proportionnelle mixte» (RPM) compensatoire à l'allemande. En effet, ce dernier aurait l'avantage de permettre de conserver le mode de scrutin majoritaire actuel (le SMU,

**MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE**

ou scrutin majoritaire uninominal) et de lui adjoindre un mécanisme permettant de respecter un « maximum » de proportionnalité dans la répartition des sièges. Ainsi, partant d'une « représentation proportionnelle » (RP) calculée au national, la RPM compensatoire à l'allemande signifie que 60 % des députés sont élus au SMU et que les 40 % restants proviennent de la soustraction du résultat calculé au national moins les 60 % élus au SMU. C'est l'utilisation de deux modes d'élection, le SMU et la RP, qui en fait un mode d'élection mixte, d'où l'appellation de « RPM ».

On peut toutefois questionner la pertinence de conserver des éléments de SMU dans un nouveau mode de scrutin pour le Québec. De fait, les forces qui font la promotion de la réforme du mode de scrutin actuel connaissent fort bien les tares inhérentes du SMU. Seules à réclamer une réforme du mode de scrutin, elles acceptent pourtant de diluer leur proposition de représentation proportionnelle et embrassent une réforme compliquée devenant du coup une forme mixte. En réalité, une RPM a pour seul avantage de permettre aux députés actuels de conserver éventuellement leur poste, ce qui permettrait ainsi d'en obtenir l'appui pour enfin implanter la réforme tant désirée. L'obtention de l'appui du public est par conséquent d'autant plus compliqué à obtenir. Plutôt que d'axer la campagne de réforme du mode de scrutin autour de la simplicité des grands principes de la représentation proportionnelle, on choisit une RPM dont les arrangements alambiqués reposent sur des mécanismes pourtant beaucoup plus complexes et nettement plus lourds que presque n'importe quel autre genre de représentation proportionnelle.

Quelles sont les caractéristiques de la mécanique de la représentation proportionnelle mixte compensatoire à l'allemande ?

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

- La répartition des sièges au national: les sièges sont d'abord attribués au niveau national. Leur répartition reste par la méthode du plus fort en utilisant le quotient de Hare.
- La répartition des sièges par région: le nombre de sièges par région exerce une influence directe sur le pluralisme. Plus une région comptera de sièges, plus le pluralisme y sera élevée. Connaissant le nombre de sièges par région, lequel peut fluctuer ou être uniforme, on peut calculer le nombre total de sièges par partis, nombre desquels on soustraira les sièges obtenus au SMU. Les sièges restants seront appelés «compensatoires», dans la mesure où ils corrigent le vote au SMU et visent à refléter le vote valide. Le calcul des sièges régionaux se fera sur la base de la méthode de la plus forte moyenne, en utilisant le diviseur de Saint-Laguë, plus favorable aux petits partis.
- Les sièges en surnombre: le nombre de sièges par parti auxquels un parti a théoriquement droit dans une région excède parfois le nombre de sièges obtenus au SMU. Par exemple, grâce au SMU, le PLQ aurait obtenu 12 sièges sur 15 dans l'Ouest de Montréal alors que théoriquement il n'aurait dû en récolter que 10. Au lieu de lui enlever les deux sièges obtenus en excédent, la RPM compensatoire à l'allemande convient de les lui laisser, ce qui fait que le total de sièges de la région s'élèvera à 17 sièges au lieu de 15; le total national sera haussé d'autant.
- Restreindre l'accès à la représentation en imposant des seuils: plusieurs pays ont décidé d'imposer un ou plusieurs seuils pour restreindre l'accès à la représentation. On espère ainsi, idée simpliste, écarter de la députation des partis jugés «extrémistes», quitte à compli-

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

quer en contrepartie l'émergence de nouveaux partis<sup>1</sup>. On espère également d'une part assurer la « stabilité gouvernementale » en procurant à un parti minoritaire aux voix une majorité artificielle de sièges<sup>2</sup>. Et d'autre part éviter que la « balance du pouvoir » n'aboutisse entre les mains de tels partis<sup>3</sup>. Les arguments évoqués ne sont en réalité que préjugés et arguments politiques livrés dans la bataille contre la réforme du mode de scrutin. Certainement clairement battus en brèche par ce que l'on connaît du fonctionnement des systèmes électoraux.

- L'imposition de seuils d'accès à la représentation : certains pays ont imposé, par exemple, un seuil de 5 % des votes valides au niveau national pour permettre à un parti à accéder à la députation. Dans d'autres juri-

---

1 Comme si par enchantement ces courants politiques « extrémistes » disparaîtraient simplement en les empêchant d'accéder à la députation. Comme si nier l'existence de ces clivages politiques résoudreait les questions qu'ils introduisent dans la vie politique.

2 Comment faire plus instable ? Comment un système électoral peut-il être plus contraire aux principes de base de la démocratie représentative : tant de voix, tant de sièges ? En quoi un parti qui n'a que 35 % des voix, mais porté au pouvoir avec une majorité de sièges, saurait-il faire les compromis nécessaires pour gouverner l'ensemble ? En réalité, seules les coalitions arrivent au pouvoir avec un programme de gouvernement, les partenaires ayant négocié entre eux pour y arriver. Dans nos systèmes électoraux québécois et canadiens, tous les partis portés au pouvoir grâce à une « majorité » de sièges sont dotés des pleins pouvoirs et « gouvernement pour la majorité de l'électorat », une affirmation incompréhensible. Les gouvernements sont jugés tantôt sur leur programme et leurs promesses, tantôt sur leur bilan et leurs réalisations. Toujours jugés sur l'ensemble de leur œuvre ou sur leur dernière mesure populaire ou impopulaire : un gouvernement majoritaire, dont l'élection tient d'une nature confuse, gagne ou perd quand une vague renverse son adversaire ou quand l'une d'entre elles le renverse lui-même. Autant ces vagues sont incontournables pour qu'il puisse y avoir alternance de partis au gouvernement, autant ces vagues créent une véritable instabilité gouvernementale.

3 Comme si avoir 1 % ou 2 % des sièges était plus important pour former une coalition que l'un ou l'autre partenaire formant celle-ci !

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

dictions, sans satisfaire un tel seuil national, des partis peuvent néanmoins accéder à la représentation s'ils satisfont un ou deux autres seuils d'accès à la représentation : obtenir au moins un élu dans une région ou obtenir au moins 5 % ou 10 % des votes valides dans une seule région. Avec de tels doubles ou triples seuils, l'entrée à la chambre législative ne se fait finalement imposer que très peu de restrictions. Enfin, certains pays n'imposent aucun seuil<sup>4</sup> : les partis extrémistes peuvent exister, mais aucun des autres partis ne tentera de se les allier pour constituer une coalition gouvernementale.

- L'existence de primes à la députation : les partis les plus faibles ayant été éliminés en vertu des seuils d'accès à la représentation, les pourcentages des votes valides obtenus par les partis éliminés seront disponibles pour l'ensemble des autres partis, bénéficiant naturellement au parti le plus fort aux voix. Il s'agit d'un point très important, car la possibilité pour un parti de disposer d'une prime suffisante pour le rendre capable d'obtenir une majorité des sièges change toute la donne du type de représentation proportionnelle proposée.
- Et autres particularités...

La RPM compensatoire à l'allemande souffre d'un autre problème considérable : le mode de sélection des candidats propre au SMU. En assemblée d'investiture, là où sont sélectionnés les futurs candidats des partis, les candidats remportant leur investiture ont tendance à être des hommes, âgés de 50 ans et plus, membres des professions libérales et liés à

---

4 Il existe toutefois toujours un seuil implicite : il s'agit de calculer la proportion minimale de voix nécessaire pour permettre l'élection d'un parti donné.

l'élite économique locale. Ils sont blancs et appartiennent le plus souvent à la communauté majoritaire<sup>5</sup>. Collectivement, les élus peuvent exercer un biais façonnant les politiques gouvernementales. Une assemblée législative composée de millionnaires, avec faibles contrôles quant au démarchage entre élus et groupes d'intérêts, comme on en trouve aux États-Unis, ne peut qu'adopter des politiques et des mesures compatibles avec les vues de ses membres. Une assemblée excluant ou réduisant le poids des femmes, ou des minorités, des autochtones, etc., en fera autant.

---

5 Lorsque les salaires offerts aux postes de ministres sont mauvais, les postes sont alors souvent occupés par des aventuriers qui n'ont rien à perdre compte tenu de leur emploi ante-politique: attachés politiques, vendeurs d'assurances, agents immobiliers, vendeurs d'autos usagées, petits commerçants ou professionnels à leur compte, leurs finances sont souvent précaires, au point qu'il leur est préférable de tout quitter et de se lancer dans une carrière politique qui les assurera d'un siège d'arrière-banc, voire d'un tremplin au fédéral ou, au contraire, d'une retraite dans un poste de député au provincial, un poste quelconque dans une Société d'État ou Société de la Couronne. Ce sont eux qui administreront la culture, l'immigration, l'éducation, la santé et les services sociaux; ce sont eux qui propulseront le Québec dans l'économie du futur et qui protégeront l'environnement et les espèces menacées. On les tiendra pour grands connaisseurs en économie pour avoir presque fait faillite ou vivoté d'un emploi à l'autre. Pis encore, ce sont eux qui seront chargés de l'administration de la justice, qui se battront pour les droits individuels et collectifs, qui se prononceront contre la discrimination. Et, au final, ce sont eux dont on célébrera le nom en les apposant sur telle ou telle ruelle, tel ou tel dépotoir.

Lorsque les salaires offerts sont minimalement intéressants, les postes attirent alors souvent des membres de l'élite économique, comme si de bons salaires étaient garanties de compétence! Grâce aux appuis glanés auprès des leurs, ces candidats se donneront pour mission de renvoyer l'ascenseur dès qu'ils le pourront une fois rendus au pouvoir. Ils sont peu nombreux, soit, mais nettement plus influents. Conservateurs, ce sont eux qui imposeront leur conception du pays et des rapports que ce dernier doit entretenir avec le Canada. Issus du secteur privé, souvent de firmes œuvrant à l'étranger. Leur soumission au premier ministre est toute relative; seulement quand ce dernier est issu des mêmes sérails.

## 2. Quelle est l'influence des députés élus grâce au vote non francophone ?

La sélection des candidats sous le SMU comporte, dans le cas québécois, des implications qu'on ne saurait ignorer : cela semble banal, mais demeure pourtant fondamental. Comme chacun le sait, le vote, au Québec, est fonction de la « langue parlée le plus souvent à la maison » (non de la « langue maternelle »), et cela depuis que le Parti québécois existe (et sans doute avant). Cela est bien connu, le SMU favorise le régionalisme tout autant que le clientélisme. Dans le cas québécois, il accorde une influence particulière aux groupes qui votent en bloc en faveur d'un parti<sup>6</sup>, en l'occurrence le PLQ ou son option. De fait, les députés ne sont d'abord pas les représentants de leur « ethnie » (ou leur « groupe linguistique »), mais plutôt porte-parole de l'électorat qu'ils représentent. Sans quoi l'influence des anglophones, depuis nombre de décennies, serait proche du néant puisque la communauté anglo-québécoise compte très peu de députés issus de ses rangs depuis les années soixante. De même, chez les allophones, comme les communautés étaient si peu nombreuses et se sont de plus tellement diversifiées au fil du temps que presque aucune ne dispose à elle seule d'une influence suffisante pour influencer le PLQ. Ce sont surtout, voire quasi exclusivement des francophones qui les représentent.

Dans la répartition des sièges, les non-francophones exercent donc une influence permanente sur l'issue du scrutin dans 35 % à 40 % depuis 1970. Leur poids représente environ 25 % de la clientèle libérale en cas de victoire aux élections,

---

6 Ou contre un ou des partis. Deux exemples : en 1976, les anglophones votaient contre les PQ et PLQ et en faveur de l'Union nationale ; en 1989, ils votaient de nouveau contre ces mêmes partis et en faveur des partis anglophones qu'étaient les Equality Party et le Unity Party.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

et environ 35 % en cas de défaite. Sur le plan de la répartition des sièges, leur influence a pu être mesurée par l'existence de seuils linguistiques : chaque élection et chaque sous-région comporte une proportion de francophones qui sépare les circonscriptions entre le ou les partis à clientèle mixte (non francophone et francophone, i.e. le PLQ) contre le ou les partis à clientèle francophone exclusivement (i.e. le Parti québécois [PQ], la Coalition avenir Québec [CAQ], Québec solidaire [QS], etc.). En réalité, au-delà de cette proportion de francophones, les candidats du ou des partis francophones étaient systématiquement élus, tandis qu'en-deçà, seuls les candidats libéraux l'étaient.

Les seuils linguistiques déterminent donc trois cas de figure pour chaque élection et chaque sous-région, permettant de mesurer précisément l'influence des non-francophones dans la répartition des sièges : les circonscriptions de Type A, dans lesquels les non-francophones renversent le vote francophone, auxquels s'ajoutent les sièges de Type B, dans lesquels les non-francophones ne renversent pas le vote francophone, mais sont suffisamment nombreux pour exercer une influence sur les décisions de l'élu, et enfin les sièges de Type C, dans lesquels les non-francophones ne sont pas présents et n'exercent donc aucune influence sur les élus.

Grâce à ces distinctions, il est possible de passer de la mesure de leur influence dans leur clientèle à une première mesure de leur influence dans la députation. Ainsi, de 1970 à 2014, lorsque le PLQ était défait, les députés à influence non francophone représentaient environ 90 % des sièges libéraux. Lorsque le PLQ était victorieux, attirant donc davantage de francophones, l'influence des non-francophones dans l'ensemble des sièges libéraux se situait en moyenne à environ 67 %. Mais au fur et à mesure que l'on

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

monte dans la hiérarchie du parti, les proportions représentées par les sièges A et B augmentent. Chez les ministres, ils représentaient environ 90 %, tandis que chez les 7 ou 8 ministres les plus importants, elles atteignaient presque les 100 %.

Contrôle du PLQ dans l'opposition, et contrôle du PLQ au pouvoir, influençant de manière permanente le cadre de légitimité de la politique au Québec. Les non-francophones ont contribué à faire élire huit des treize gouvernements depuis 1970. Leur vote a renversé le vote francophone non seulement au référendum de 1995, mais aussi aux élections de 1989, à celles de 2003, 2007, 2008 et 2014. Ces sièges A et B ont également fait passer le gouvernement péquiste de 2012 du statut de majoritaire à celui de minoritaire. En vertu de leur contrôle de l'opposition, les sièges à influence non francophone ont miné les efforts gouvernementaux voulant montrer, en guise de résistance face à Ottawa, la solidarité nationale des Québécois. Elles ont plutôt affaibli les positions du Québec. Bref, tant lorsque le PLQ était au pouvoir que dans l'opposition, les élus marqués par l'influence des non-francophones ont constitué un puissant groupe ayant maintes fois démontré sa capacité d'infléchir la conduite du gouvernement québécois, et même d'affaiblir les positions nationalistes de ce dernier.

(Il est important de distinguer entre « immigrants » et « non-francophones ». Les premiers peuvent être francophones ou francotropes, ou être anglophones ou anglotropes, si bien que les positions qu'ils adopteront seront conséquentes. Le passage du temps a de plus transformé la composition du groupe non francophone; de natifs hostiles à la loi 101, il s'est composé de plus en plus d'immigrants divisés entre francotropes et anglotropes.)

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

D'autre part, en demeurant une clientèle captive des libéraux provinciaux et fédéraux, les non-francophones ont fait et continuent de faire l'histoire du Québec. Cela même si le mythe continue de faire équivaloir l'histoire québécoise à la seule histoire des francophones. Même lorsque celle-ci persiste à ignorer l'impact des non-francophones en avalisant le discours des associations ethnoculturelles, lequel souligne plutôt combien « tous » les immigrants se sentent impuissants et aliénés face à une majorité francophone insensible, au contrôle de l'État et... certainement xénophobe, idées circulant abondamment chez les non-francophones anglo-tropes.

Les non-francophones valorisent ainsi le multiculturalisme et le clientélisme, qui affaiblissent le contrôle de la majorité francophone face au libre-choix fédéral. Ils offrent en effet la plus grande méfiance envers un État provincial-instrument de pouvoir de la majorité francophone, appelant à l'aide l'État fédéral pour garantir le libre-choix linguistique. Ils recherchent du coup le plus faible interventionnisme possible de l'État provincial en matière de politiques nationales et sociales, se montrant par ailleurs plus favorables à une gouvernance forte, quitte à tolérer une plus faible participation à la décision publique et davantage de dérive dans la prise de décision.

En d'autres termes, le SMU a eu pour effet de créer un noyau de députés libéraux permanent, relativement insensible à la corruption et nettement enclin à se lier – se soumettre – à l'élite économique et financière qui contrôle le PLQ et le Québec, qui fuit toute forme de nationalisme même en claire situation d'agression canadienne.

Si la RPM permet d'avoir suffisamment d'élus au SMU pour que le PLQ se maintienne sous la domination du groupe

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

de députés non francophone, il y a nettement problème. Un problème que toute personne attachée au devenir de la nation québécoise se devrait d'examiner.

D'autres modes de scrutin proportionnels sont capables d'écarter ce genre de situations. Aussi vrai que le SMU est « démocratiquement infect », ainsi que l'affirmait publiquement René Lévesque en 1969 lors de la fondation du PQ, la RPM ne peut être une solution valable pour la majorité francophone. Le « modèle nordique » (MN), semblable à celui utilisé au Danemark et en Suède, permet au contraire de bénéficier des avantages de la RPM tout en corrigeant les irritants les plus irrecevables. Plus simple également à expliquer que la RPM, le MN est plus juste, plus équitable, plus démocratique, et ne favorise aucune force politique de manière indue, contrairement à la RPM.

De mécanique semblable à la RPM, le MN est un scrutin de liste, une proportionnelle régionale corrigée au national. En pratique, 85 % des sièges (125 sur 147) sont distribués entre les régions sur la base des votes valides via la méthode de la plus forte moyenne (en utilisant le diviseur de Saint-Laguë). Les 15 % de sièges restants (22 sur 147) sont dits « compensatoires » en ce sens qu'ils renvoient à une répartition nationale des sièges de laquelle sont soustraits les 85 % de sièges de la répartition régionale. Ainsi, ces 22 sièges corrigeront les écarts entre la répartition régionale des sièges et la répartition nationale théorique des sièges.

Par exemple, on détermine le nombre et la répartition des sièges (en l'occurrence, aucun seuil) dans chaque région sur un total de 125 : partis A, B et C, 5 sièges chacun (méthode des plus fortes moyennes, diviseur de Sainte-Laguë). La somme des sièges alloués à la proportionnelle régionale (partis A, B, C, respectivement 50, 50, 25) est ensuite com-

**MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE**

parée à ce qu'est la répartition nationale des sièges (respectivement 55, 60, 32, méthode du plus fort reste, Quotient de Hare).

L'écart entre ce total national et la somme des sièges pourvus à la proportionnelle régionale sera corrigé par les sièges compensatoires (respectivement 5, 10, 7). Donc, après avoir déterminé les sièges compensatoires, on les répartit par région. À cette étape, la répartition des sièges par parti et par région se fera selon la méthode du plus fort reste (Quotient de Hare) : ainsi, pour le parti A, la région 1 ne recevra aucun siège, la région 2 en recevra 2 (les régions 3, 4, 5 et 6, aucun, etc.), pour un total de 5 sièges compensatoires. Le même calcul est repris pour chaque parti. Bref, les sièges de la proportionnelle régionale additionnés aux sièges compensatoires correspondront presque parfaitement à la répartition calculée au national selon la méthode du plus fort reste.

### 3. Résultats comparés : SMU, RPM et MN, élections de 1966 à 2014

Pour évaluer les qualités de chaque mode de scrutin, on procède généralement par scénarios. Certains soulignent que ces derniers étant infinis en nombre, le danger est de n'en fabriquer que certains, ceux qui sont l'objet des préférences des « scénaristes », et de s'y tenir comme s'il n'en existait pas d'autres. Mais on rétorque que justement, la fabrication de scénarios non pertinents rend les comparaisons insignifiantes.

La meilleure façon d'éviter de tels écueils et d'éviter de multiplier le nombre de scénarios est de revenir aux résultats électoraux réels des 13 élections survenues au Québec entre 1966 et 2014 (et trois référendums)<sup>7</sup> et reprendre la répartition des sièges avec des modes de scrutin différents. Les scénarios suivants reprennent donc des événements recouvrant des époques démocratiquement inégales, dont certaines seulement sont rigoureusement conformes au principe d'égalité du droit de vote des électeurs, aux élec-

---

7 Celles-ci ne se sont pourtant pas déroulées dans des conditions démocratiques optimales. En matière de carte électorale, les distorsions étaient extrêmes et très bien connues dès la carte électorale utilisée en 1966 et en 1970. Elles n'ont été que partiellement corrigées dans la carte utilisée lors des élections de 1973 et de 1976 (et du référendum de 1980). Il fallut attendre la carte utilisée aux élections de 1981 et de 1985 pour rétablir un cadre démocratiquement plutôt fidèle au principe d'égalité du droit de vote des électeurs. L'évolution démographique a par la suite entraîné de nouvelles distorsions amenant une sous-représentation des banlieues et des régions en croissance démographique, contre une surreprésentation marquée du centre des grandes métropoles et des régions en décroissance démographique.

Une nouvelle carte utilisée en 1989 fut utilisée lors du référendum de 1992, tandis qu'une autre carte a été utilisée en 1994 et 1998 (en plus du référendum de 1995). La carte de 2003 a par la suite servi en 2007 et en 2008, tandis que les élections de 2012 et de 2014 reposaient sur la même carte électorale.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

tions contrôlées par le Directeur général des élections, un officier de l'Assemblée nationale agissant avec la plus grande indépendance et la plus grande neutralité, chargé du respect des règles démocratiques, etc. Un passé qui pourrait néanmoins ressembler à une éventuelle réalité future.

Ces scénarios supposent par ailleurs que les règles n'ont aucune influence sur le comportement des acteurs, autant les électeurs que les partis politiques. Or dès l'introduction de quelques modifications au mode de scrutin, notamment l'établissement d'un lien précis de proportionnalité entre voix et sièges ou l'implantation d'éléments de proportionnelle, les partis vont immanquablement changer leur comportement, cherchant à conquérir tous les votes sans égard à leur localisation. Les électeurs en feront autant, se permettant de voter davantage en fonction de leurs convictions qu'en fonction d'un nombre limité de partis<sup>8</sup>.

Dans un premier temps, au tableau A1, (voir version internet), les résultats des 17 consultations (14 élections et 3 référé-

---

8 Qui plus est, après les premières élections voyant la mise en place des réformes du mode de scrutin, les élections suivantes continueraient de creuser l'écart par rapport au système électoral antérieur. Partis et électeurs deviendraient donc de plus en plus libres d'agir en fonction de leurs convictions et libres d'exprimer celles-ci. Les différents (et plus nombreux) partis politiques fidèles à leur électorat n'en recherchent pas moins la collaboration de leurs pairs les plus proches idéologiquement de manière à constituer des gouvernements de coalition. C'est de la sorte qu'ils offriront à l'électorat le programme qu'ils auront négocié avec leur(s) partenaire(s). Faute de réaliser leur programme promis, leur coalition éclatera; faute de rester fidèles à leurs propres électeurs, ces partis éclateront. Partis programmatiques, ils s'engageront précisément là où des partis pragmatiques se contentent d'un programme flou, prêts à gouverner seuls, loin de toute coalition. Toutefois, à terme, les partis pragmatiques ne pourront que céder la place aux partis programmatiques. Un parti nationaliste et conservateur, tel la « Coalition Avenir Québec » par exemple, changera sans doute de nature au fil des élections, comme les autres partis. Quant aux électeurs, leur culture politique sera de plus en plus importante, tandis que leur taux de participation augmentera.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

rendums<sup>9</sup>) tenus de 1966 à 2014 sont présentés en fonction de trois modes de scrutin différents, dont deux simulés : les résultats réels, selon le mode de scrutin majoritaire uninominal (SMU), les résultats simulés selon la représentation proportionnelle mixte compensatoire à l'allemande (RPM), et les résultats simulés selon le modèle nordique (MN), grosso modo semblable au mode de scrutin en usage au Danemark et en Suède.

Pour ce qui est du SMU, faute de mieux<sup>10</sup>, il fut décidé d'utiliser les véritables circonscriptions provinciales, au nombre de 108 à 125 de 1966 à 2014, et leurs résultats réels. Partant de ces résultats, pour le calcul des résultats simulés à la RPM, nous avons fait équivaloir ces circonscriptions à 60% du total et leur avons ajouté 40% d'élus au scrutin de liste. Le nombre total d'élus à la RPM repose donc sur environ 200 sièges pour chaque consultation<sup>11</sup>; en vertu de la règle des sièges en « surnombres », quelques autres sièges

---

9 Les référendums ont été traités comme des élections générales, ce qui permet d'augmenter le nombre de scénarios.

10 Afin de respecter le nombre maximal de circonscriptions qui existent actuellement, soit 125 sièges, on utilise habituellement les résultats des élections provinciales transposés dans les frontières des 75 circonscriptions fédérales, et on simule les résultats selon la Représentation proportionnelle pour 50 élus au scrutin de liste, ce qui aurait respecté les proportions respectives de 60% et 40% des 125 sièges. Il aurait évidemment été intéressant de disposer des résultats de toutes les élections depuis 1966 transposés dans les frontières des circonscriptions fédérales, mais nous ne disposons toutefois que de quatre élections retransposées dans les frontières fédérales, soit les élections de 1998, 2003, 2007 et 2008.

11 Ce qui donne les nombres de sièges suivants : de 1989 à 2014, chacune des consultations comportait 125 sièges comblés par SMU, ou 60% du total des sièges, auxquels s'ajoutaient environ 85 d'élus au scrutin de liste compensatoire, soit environ 40% du total des sièges, pour un total de 210 sièges ; pour la carte de 1981-85, 122 au SMU et 83 en RPM, pour un total de 205 sièges ; pour la carte de 1973-76-80, 110 au SMU et 75 en RPM, pour un total de 185 sièges ; pour la carte de 1966-70, 108 au SMU et 72 en RPM, pour un total de 180 sièges. Totaux avant l'ajout des sièges en surnombre.

**MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE**

ont été ajoutés, ce qui a augmenté le total de sièges entre 1989 et 2014 entre 211 et 221.

Pour la RPM, l'utilisation des 108 à 125 circonscriptions provinciales comme base de calcul en lieu et place des 75 circonscriptions fédérales introduit un biais qu'on ne peut ignorer : plus le nombre de sièges est élevé, plus les simulations sur cette base s'approchent d'une répartition proportionnelle des sièges. Enfin, la fourchette de sièges de la RPM était nettement plus imposante que celle du MN, dont le nombre fixe était de 147 circonscriptions de 1989 à 2014, et jusqu'à 127 de 1966 à 1970<sup>12</sup>. Pour des comparaisons optimales, il eut été préférable d'utiliser le même nombre de sièges pour tous les modes de scrutin.

Le tableau A2, (également dans la version internet), présente d'abord les distorsions entre la répartition réelle des voix et la répartition des sièges selon chacun des trois modes de scrutin, SMU, RPM et MN. Diverses autres statistiques d'intérêt suivent, en rapport avec les tableaux 1 à 5, qui résument les statistiques discutées ci-dessous.

### **3.1 Les distorsions brutes**

La première observation (tableau 1) implique une comparaison entre les distorsions brutes («% des sièges» moins «% votes valides») entre partis selon le SMU, la RPM et le MN. Les distorsions moyennes en faveur du PLQ (17 consultations) varient considérablement selon les modes de scrutin, étant nettement favorables au PLQ sous le SMU (7%), légèrement sous la RPM (2%) et nulles sous le MN (0%). Le mode de scrutin le plus favorable au PLQ reste donc le SMU.

---

12 Et de 144 en 1981-85, 129 en 1973-76-80 et de 127 en 1966-70.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

**TABLEAU 1 : DISTORSIONS BRUTES % DE SIÈGES C. % DE VOIX, QUÉBEC, 17 CONSULTATIONS DE 1966 À 2014**

1966- 2014	Distorsions brutes moyennes : « proportions des sièges » moins « proportions des votes valides »					
	SMU		RPM		MN	
PLQ (n=17)	7%		2%		0%	
	V	D	V	D	V	D
	20%	-7%	3%	-1%	0%	-1%
PQ (n=16)	2%		2%		1%	
	V	D	V	D	V	D
	17%	-11%	2%	-2%	0%	-1%

V = victoire D = défaite

Au PQ (16 consultations, car le parti n'existait pas en 1966), les distorsions moyennes sont plus faibles : 2 % sous le SMU, 2 % sous la RPM et 1 % sous le MN. L'impact du mode de scrutin semble plus limité.

Cependant, lorsque l'on distingue entre victoires et défaites, l'impact du mode de scrutin explose. De fait, sous le SMU, le PLQ dispose d'une surreprésentation imposante de 20 % pour ses 9 victoires contre une sous-représentation de 7 % lors de ses 8 défaites. Cet avantage moyen du PLQ sous le SMU fond comme neige au soleil avec la RPM : en situation de victoires, le PLQ dispose d'une surreprésentation de 3 % contre une sous-représentation de 1 % en cas de défaites. C'est toutefois le MN qui se révèle le plus proche de la proportionnalité recherchée : 0 % de distorsions en cas de victoires du PLQ, 1 % en cas de défaites.

Au PQ, sous le SMU, les victoires du PQ suivent les résultats obtenus par le PLQ. Elles lui confèrent une surreprésentation moyenne « sièges c. votes valides » de 17 % des

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

sièges contre une sous-représentation de 11% en cas de défaites. Mais avec la RPM, cette surreprésentation lors de ses victoires tombe à 2% du PQ, à laquelle s'est rajoutée une sous-représentation équivalente (-2%) dans ses défaites. Le portrait du MN est identique au PLQ : autant de votes valides que de sièges en cas de victoire (0%), légère surreprésentation des sièges de 1% par rapport aux proportions des votes valides.

En somme, les mouvements des votes sont extrêmes sous les SMU et touchent autant le PLQ que le PQ. Ils sont considérablement réduits sous la RPM et, pour ainsi dire, inexistantes sous le MN.

### 3.2 Conséquences sur l'accès au pouvoir

Quel mode de scrutin a été le plus impliqué et quel parti en a le plus bénéficié dans l'accès au pouvoir en solitaire? Le SMU est le mode de scrutin qui offre la fréquence d'accès au pouvoir la plus élevée pour l'obtention de gouvernements majoritaires (tableau 2). En effet, sous le SMU de 1966 à 2014, 15 des 17 consultations ont fabriqué des gouvernements majoritaires, tandis que la RPM n'en a produit que 7 et le MN, 5. Les gouvernements minoritaires, que l'on fait équivaloir ici aux gouvernements de coalition, étaient donc marginaux sous le SMU (seulement 2 sur 17), mais représentaient 10 gouvernements sous la RPM et plus encore sous le MN, c'est-à-dire 12 sur 17, ce qui en faisait pour ainsi la règle.

Les 15 gouvernements majoritaires sous le SMU se sont partagés plutôt également entre PLQ (8) et PQ (6, plus 1 pour l'UN, le cas aberrant de 1966<sup>13</sup>). Avec la RPM, les

---

13 Avec l'accès au pouvoir de l'UN malgré 7% de voix de moins que le PLQ.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

**TABLEAU 2 : ACCÈS AU POUVOIR SELON LE TYPE DE GOUVERNEMENTS ET SELON TROIS MODES DE SCRUTIN, TOTAL 1966 À 2014 ET TOTAUX POUR LES SYSTÈMES DE PARTIS DE 1966 À 1998 ET 2003 À 2014, QUÉBEC, 1966 À 2014**

1966-2014 : totaux pour la période sous étude (n=17)												
Type de gouvernements	SMU (de 15 majoritaires à 2 minoritaires)				RPM (de 7 majoritaires à 10 minoritaires)				MN (de 5 majoritaires à 12 minoritaires)			
	PLQ	PQ	UN		PLQ	PQ	Égalité*		PLQ	PQ	Égalité*	
Majoritaires	8	6	I		5	2	0		4	I	0	
Minoritaires**	I	I	0		5	4	I		6	4	2	
1966-1998 : système de partis bipartiste à parti dominant, le PLQ (n=12)												
Type de gouvernements	SMU				RPM				MN			
	PLQ	PQ	UN		PLQ	PQ	Égalité*		PLQ	PQ	Égalité*	
Majoritaires	5	6	I		5	2	0		4	I	0	
Minoritaires**	0	0	0		I	3	I		2	4	I	
2003-2014 : système de partis multipartiste à parti dominant, le PLQ (n=5)												
Type de gouvernements	SMU				RPM				MN			
	PLQ	PQ	CAQ		PLQ	PQ	Égalité*		PLQ	PQ	Égalité*	
Majoritaires	3	0	0		0	0	0		0	0	0	
Minoritaires**	I	I	0		4	I	0		4	0	I	

Notes : \* Égalité correspond aux situations du référendum de 1995 et des élections de 2012, alors que le OUI et le NON, en 1995, et le PLQ et le PQ, en 2012, obtenaient un nombre égal de sièges. \*\* Les gouvernements minoritaires sont caractérisés par un parti au pouvoir ne disposant que d'une minorité de sièges ; ces situations peuvent aussi correspondre à des gouvernements de coalition.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

gouvernements de coalition<sup>14</sup> prévalaient nettement (10 sur 17). Il reste que ses 7 gouvernements majoritaires se retrouvent deux fois plus fréquemment au PLQ (5) qu'au PQ (2). Sous le MN, la prévalence des gouvernements de coalition était plus nette encore (12 sur 17). Pour les 5 gouvernements majoritaires restants, l'avantage relatif du PLQ (face au PQ) était encore plus marqué que sous la RPM : 4 gouvernements PLQ majoritaires pour 1 majoritaire péquiste<sup>15</sup>. De tous les partis accédant minoritaires au pouvoir<sup>16</sup>, considérés dans la présente étude comme étant portés à la tête d'une coalition gouvernementale, le PLQ qui semblait légèrement plus favorisé sous la RPM (par 5 fois contre 4 pour le PQ, en plus d'une situation d'égalité, en 1995), et même davantage sous le MN (par 6 fois contre 4 pour le PQ, plus deux situations d'égalité, 1995 et 2012).

Les choses ont-elles été «différentes» dans le «nouveau système de partis» qui s'est mis en place depuis 2000-

---

14 Être minoritaire ne signifie nullement, sous le SMU, être à la tête d'un gouvernement de coalition. Le parti minoritaire au pouvoir préfère le plus souvent tenter sa chance et gouverner seul. Toutefois, dans les modes de scrutin de type proportionnel tels que la RPM et le MN, ce qui était l'exception sous le SMU était plutôt la règle. Former un gouvernement se fait le plus souvent dans le cadre de la formation d'une coalition.

15 Quoiqu'il s'agisse de la majorité obtenue lors du référendum de 1992, laquelle ne mettait pas en jeu l'accès au pouvoir et sut rallier indépendantistes et fédéralistes nationalistes.

16 C.-à-d. disposant d'une pluralité des sièges; or le concept de gouvernement minoritaire perd son sens quand il s'agit de coalitions gouvernementales. Le parti normalement dominant d'une coalition est celui qui dispose du plus de sièges. Mais il peut arriver qu'un parti disposant de moins de sièges que ses partenaires ait une influence supérieure: l'estimation des uns et des autres est politique. Ce qui est certain est le fait que tous les partenaires sont interdépendants et liés les uns avec les autres.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

2003 jusqu'à aujourd'hui? Ce nouveau système de partis<sup>17</sup> serait marqué, avec l'impossibilité d'une troisième aventure référendaire, par le retour d'un multipartisme chez les francophones en lieu et place d'un bipartisme pur, face au maintien du vote bloc des non-francophones<sup>18</sup>. Il en découlerait une augmentation de la possibilité d'accès au pouvoir en solitaire pour le PLQ (même si la part des votes valides de ce dernier n'augmente pas) contre la difficulté permanente d'accéder en solitaire au pouvoir pour tout parti reposant sur le vote francophone uniquement, au surplus lorsqu'il s'agit de partis nationalistes plutôt qu'indépendantistes.

De fait, pour cette période de cinq élections commençant en 2003 jusqu'à aujourd'hui, les libéraux ont effectivement été plus fréquemment portés au pouvoir en vertu du SMU :

---

17 Ce nouveau système de partis tient ses racines dans un événement politique précis : l'impossibilité de tenir un nouveau référendum sur l'indépendance consacrée par la démission en 2000 du chef péquiste le plus « charismatique » depuis René Lévesque, Lucien Bouchard. Et l'absence de vote non francophone en faveur des partis autres que le PLQ. En d'autres termes, ce dernier est le seul parti à maintenir des appuis fixes et permanents grâce au vote bloc non francophone, cela face à un comportement électoral nettement divisé chez les francophones entre plusieurs alternatives partisanes. Des divisions inévitables chez les francophones puisque le maintien de l'union des forces indépendantistes et nationalistes ne peut être maintenu en l'absence de programme, d'objectif ou de stratégie commune aux différents acteurs.

18 Le vote libéral moyen, en cas de victoires, est passé de 53 % de 1966 à 1998 à 41 % de 2003 à 2014, une baisse de 12 %. De même, lorsque défait, le vote libéral moyen s'élevait à 44 % de 1966 à 1998 et à 31 % à partir de 2003, une baisse de 13 % similaire. Du côté du PQ, le vote victorieux moyen est passé 47 % à 32 % dans le deuxième système de partis, tandis que le vote défait moyen est passé de 34 % à 31 %. Les baisses respectives ont alors été de 15 % et de 3 %. Ensemble, ces mouvements traduisent d'une part le maintien de proportions de base du vote de chaque parti (autour du tiers des votes valides), mais l'éparpillement du vote supplémentaire générant la majorité des voix : le vote n'augmente plus au-delà des 40 %, il tend plutôt à se reporter sur d'autres partis. La chose est surtout valable pour le vote francophone.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

3 fois majoritaires et 1 fois minoritaires, l'autre gouvernement allant au PQ, minoritaire en 2012. Or, sous la RPM, aucun gouvernement libéral n'aurait accédé majoritaire au pouvoir : 4 élections se seraient soldées par une députation minoritaire du PLQ contre 1 minoritaire du PQ. La situation aurait même semblé plus corsée sous le MN : le PLQ aurait été 4 fois le parti disposant de la pluralité des sièges (minoritaire), tandis que PLQ et PQ se seraient partagés à égalité une majorité de sièges en 2012.

En somme, le SMU atteint donc clairement son objectif, celui de fabriquer artificiellement des majorités gouvernementales, mais aussi celui de produire des aberrations incompréhensibles sur le plan démocratique : s'il est possible de prédire une issue majoritaire à presque tous les scrutins, il reste impossible d'expliquer pourquoi les variations au niveau des votes valides n'ont aucune répercussion sur l'accès au pouvoir comme gouvernement majoritaire.

Cela dit, les mouvements des votes sont extrêmes sous les SMU et touchent autant le PLQ que le PQ. Ils sont considérablement réduits sous la RPM et, pour ainsi dire, inexistantes sous le MN. Depuis l'instauration du nouveau système de partis présentement en vigueur, en 2003 et pour un avenir prévisible, le SMU continuerait à accorder les pleins pouvoirs au seul PLQ, privilège dont ne jouirait aucun autre parti. En définitive, cependant, le nouveau système de partis semblerait mieux servi par la RPM et, surtout, par le MN. Le vote étant plus divisé, il serait plus normal que les gouvernements de coalition soient dorénavant la règle.

### 3.3 Le partage de la prime au(x) parti(s) le(s) plus fort(s)

En moyenne pour les 17 consultations tenues de 1966 à 2014, les primes accordées au parti ou aux partis victorieux (tableau 3) dans le cadre du SMU représentent 21 % des sièges, dont 90 % appartient au parti victorieux (ou 20 % du total). Cependant, dans le système de partis bipartiste dominé par le PLQ de 1966 à 1998, lorsque le PLQ était donné gagnant, la prime moyenne qu'il obtenait était plus forte encore : 27 % des sièges. Un PQ gagnant, durant la même période, n'obtenait une prime moyenne que de 17 %, soit 10 % de moins. Dans le nouveau système multipartiste dominé par le PLQ, ayant commencé depuis 2003<sup>19</sup>, on ne notait aucune différence entre PLQ et PQ pour les primes moyennes : 11 %. Ces primes étaient donc largement inférieures à celle du système bipartiste de 1966 à 1998, quand le PLQ obtenait une prime moyenne de 27 % et le PQ, de 17 %. Les écarts respectifs moyens étaient donc inférieurs de 6 % de pour le PQ, mais surtout de 16 % pour le PLQ.

Dans le cas de la RPM, la prime moyenne tous partis confondus aurait atteint 4 %, dont la moitié, 2 %, aurait correspondu à la prime moyenne obtenue par le parti victorieux. Ici, la prime moyenne du PLQ, 3 % de 1996 à 2014, s'est avérée à peu près stable durant toute la période (3 % de 1966 à 1998 et 2 % de 2003 à 2014). Quant à elle, la prime moyenne de 2 % obtenue par le PQ suivait à peu près le même mouvement que celle du PLQ, quoi que légèrement inférieure (2 % dans le cas du PQ de 1966 à 1998, 3 % de 2003 à 2014).

C'est dans le MN que la prime moyenne était la plus faible, soit 2 %. Celle-ci ne bénéficiait toutefois pas au premier parti victorieux, dont la prime moyenne était de 0 %. Cette prime

---

19 Ayant en réalité été confirmé avec la démission de Lucien Bouchard en janvier 2001.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

**TABEAU 3 : RÉPARTITION DES PRIMES SELON LES TROIS MODES DE SCRUTIN, TOTAL 1966 À 2014 ET TOTAUX POUR LES SYSTÈMES DE PARTIS DE 1966 À 1998 ET 2003 À 2014, QUÉBEC, 1966 À 2014**

Ampleur des victoires PLQ gagnant	1966-2014		Système de partis bipartiste à parti dominant, le PLQ, 1966-1998		Système de partis multipartiste à parti dominant, le PLQ, 2003- 2014	
	PQ gagnant*	PLQ gagnant	PQ gagnant*	PLQ gagnant	PQ gagnant*	PLQ gagnant*
% des votes valides	48%	45%	53%	47%	41%	32%
SMU	20%	16%	27%	17%	11%	11%
Total sièges***	68%	61%	80%	64%	52%	43%
RPM	3%	2%	3%	2%	2%	3%
Total sièges***	50%	47%	56%	49%	43%	35%
MN	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total sièges***	48%	45%	53%	47%	41%	32%

Notes : \* Les victoires du PQ incluent la victoire de l'UN en 1966. \*\* En % des votes valides. \*\*\* En % du total des sièges.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

s'explique par le fait que le parti victorieux disposait parfois de moins de sièges que de votes valides (4 consultations), ce qui est l'envers d'une prime! Il disposait parfois d'autant de voix que de sièges, ce qui revient à aucune prime pour 6 consultations. Et finalement, dans bien moins que la moitié des consultations (7 cas), le parti victorieux obtenait véritablement une prime, soit plus de sièges que de votes valides, pour une maigre prime moyenne de 1,3 %. Bref, le MN n'offre pas de prime au parti gagnant.

En somme, les primes moyennes au parti vainqueur étaient considérablement plus élevées sous le SMU, et davantage dans le système de partis initial (1966-1998) que dans l'actuel (2003-2014). La RPM et le MN ne se distinguaient pour ainsi dire en rien, sauf pour un détail précis: les primes du MN voisinaient les 0 % pour les deux partis, ce que ne faisait pas la RPM. Or, avec cette légère surreprésentation offerte au parti vainqueur, relativement stable au cours de toute la période et entre les deux partis, la proportion totale des sièges, sous la RPM, atteignait exactement la moitié pour le PLQ de 1966 à 2014, contre 47 % pour le PQ. Ce détail représente une incitation puissante pour canaliser le vote vers le PLQ sous la RPM, avantage dont ne dispose pas le PQ. Une réserve, la disparition de cet avantage libéral dans les simulations de la RPM et du MN, sous le nouveau système de partis multipartiste: le PLQ y est loin de la majorité des sièges.

Il reste un point essentiel propre au seul SMU, dont les conséquences doivent être soulignées: dans la période actuelle débutée en 2003, seul le PLQ dispose d'une majorité de sièges (52 %) grâce à la prime (11 %) offerte au parti gagnant. Ni le PQ dans cette période, ni les autres modes de scrutins simulés ne produisent une majorité de sièges favorisant le parti vainqueur.

### 3.4 Le poids des élus au SMU par parti

Les élus au SMU présentent des particularités qu'il ne faut en aucun cas négliger. Tout est dans le processus de sélection des candidats des partis : les assemblées d'investiture. Celles-ci favorisent des candidats au profil caractérisé pour chaque parti.

Dans un parti tel que le PLQ, de droite et conservateur, les candidats sont le plus souvent des hommes blancs, âgés de 50 ans et plus, membres des professions libérales et liés à l'élite économique locale, parfois la grande bourgeoisie, incluant quelques entrepreneurs et autres aventuriers en quête d'avancement professionnel. Même s'il s'agit le plus souvent de francophones, le plus important reste le lien de représentation : près d'une majorité de candidats et de députés libéraux a en commun d'être redevables ou marqués par la présence du vote non francophone et va donc livrer en conséquence une fois élue.

Pour des partis boudés par les non-francophones tels que la Coalition avenir Québec (CAQ), le profil est malgré tout semblable. La CAQ fait toutefois une plus large place aux petits commerçants, aux petits entrepreneurs et autres travailleurs autonomes qui se trouvent dans un cul-de-sac professionnel. Dans un parti tel que le PQ, de nombreux candidats proviennent des rangs du parti lui-même. Ils sont souvent d'anciens attachés politiques dont les qualités principales sont d'avoir servi un député ou un ministre et d'avoir attendu dans l'ombre que se profile une victoire dans une investiture. Ils avaient également l'habitude de provenir plus nombreux de l'élite intellectuelle, sociale et syndicale. Enfin, dans Québec solidaire (QS), les candidats aux investitures sont presque exclusivement des militants sincères, parfois très à cheval sur le programme du parti.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

Bien entendu, pour tous les partis, les assemblées d'investiture doivent composer avec les desiderata du chef du parti. Ce dernier peut aussi vouloir – et le fait parfois – imposer son propre candidat. Celui-ci est alors très lié au pouvoir du chef. Il présente un profil ministrable contrairement aux aventuriers qui tentent leur chance à l'encontre de la volonté du parti.

Quand on jumèle maintenant le biais créé par les blocs de candidats désignés par les assemblées d'investiture au programme et à la stratégie politiques du parti, les biais qui s'exercent peuvent restreindre considérablement la liberté d'expression générale. Par exemple, la stratégie adoptée par les PLQ et CAQ est anti-nationaliste, celle du PQ l'est également dans les champs de compétence du Québec. Si bien qu'au final, même si tous les partis sont capables de bomber le torse face à Ottawa, aucun ne porte quelque mesure nationaliste (i.e. protégeant les intérêts de la majorité francophone) à l'Assemblée nationale. Les députés libéraux sont anti-nationalistes et se situent à droite, émanation de l'élite économique québécoise, les députés caquistes se situent aussi à droite, issus des gens du commerce et des petits entrepreneurs, les députés péquistes sont issus du sérail de leur propre parti et sont plutôt conservateurs, tandis que les députés de QS, qui sont marginalisés, tiennent un discours conséquent.

Les députés élus au SMU s'amènent avec une conception particulière de la politique. Quelle est leur place au sein de la RPM? Tout est fonction de la taille du noyau de députés élus au SMU sur le total des députés du parti. Déjà, si par définition 60% des élus de la RPM viennent du SMU, il est fort probable que ces proportions augmenteront selon les partis et les circonstances. En outre, si la RPM permet de maintenir le PLQ sous la prédominance des fédéralistes conservateurs, et le PQ sous la prédominance de ses apparatchicks, il y a nettement problème.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

Qu'en disent les résultats de la RPM obtenus par simulation (tableau 4)? Il semble tout d'abord que la proportion des élus au SMU sous la RPM – les autres provenant des dispositions compensatoires – ait été plus importante parmi les élus du PLQ (63%) lors de toutes les consultations tenues de 1966 à 2014. Cette proportion moyenne était plus élevée dans le système de partis récent (70% de 2003 à 2014) qu'elle ne l'était dans l'ancien système de partis (61% de 1966 à 1998). Au PQ, les résultats étaient relativement semblables. La proportion moyenne représentée par les élus au SMU dans les simulations de la RPM était de 55% de 1966 à 2014, respectant à peu près le même écart entre les deux périodes. Or, dans la période 1966 à 1998, moins de la moitié des députés du PQ (48%) provenaient du SMU, contre 60% de 2003 à 2014. En d'autres termes, sous la RPM, les résultats du PLQ dépendent plus étroitement du SMU que ceux du PQ; la chose était fortement marquée dans la période 1966-1998, tandis que les deux partis se ressemblaient cul et chemise dans la période 2003-2014. La chose s'explique de la manière suivante: les sièges au SMU du PLQ provenaient essentiellement des circonscriptions avec minorité non francophone, tandis que ceux du PQ provenaient des circonscriptions purement francophones.

Les plus grandes différences provenaient des situations de victoires ou de défaites du parti. Ainsi, une moyenne de 77% des sièges d'un PLQ gagnant à la RPM provenait du SMU, contre 49% des sièges libéraux lorsque le PLQ était défait. Les proportions étaient semblables – mais inférieures – dans le cas du PQ: gagnant, 67% de ses sièges provenaient du SMU, contre près de la moitié moins (37%) en cas de défaite. Autant pour le PLQ que pour le PQ, la quasi-totalité de la différence entre victoires et défaites provenait de la période 1966-1998: 82% des sièges au SMU pour un PLQ gagnant contre 45% pour un PLQ perdant. Dans la

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

**TABEAU 4 : SIMULATIONS DE LA RPM : PROPORTIONS MOYENNES REPRÉSENTÉES PAR LES ÉLUS AU SMU SUR LE TOTAL DES ÉLUS DE LA RPM, POUR LE PLQ ET LE PQ SELON LE SYSTÈME DE PARTIS, TOTAL 1966 À 2014 ET TOTAUX POUR LES SYSTÈMES DE PARTIS DE 1966 À 1998 ET 2003 À 2014, QUÉBEC, 1966 À 2014**

Partis/ Systèmes de partis et périodes	Total 1966-2014* (n=17)	Système bipartiste à parti dominant (le PLQ) 1966- 1998* (n=12)	Système multipartiste à parti dominant (le PLQ) 2003- 2014 (n=5)
Proportion des sièges au SMU sur le total des sièges à la RPM			
PLQ (n=17)	63%	70%	61%
PQ (n=17)*	55%	48%	60%
Situations de victoires et de défaites			
PLQ – victorieux	77%	82%	70%
PLQ – défait	49%	45%	71%
PQ – victorieux*	67%	67%	71%
PQ –défait	37%	21%	57%

Note: \* Les résultats du PQ incluent ceux de l'UN en 1966.

période 2003-2014, on n'observe aucune différence significative entre un PLQ gagnant (70%) ou perdant (71%). Du côté du PQ, pour la période 1966 à 1998, un PQ gagnant avait en moyenne 67% de sièges élus au SMU contre seulement 21% alors qu'il perdait. Mais dans la période récente 2003-2014, un écart significatif existait: 71% de ses

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

sièges d'un PQ victorieux provenaient du SMU. Cette proportion descendait à 57 % pour un PQ défait.

Bref, dans l'ancien système de partis, observation d'un écart moyen de 37 % entre victoires et défaites chez les libéraux, et d'un écart moyen encore plus marqué au PQ de 46 %. Dans le nouveau système de partis, rigoureusement aucun écart moyen entre victoires et défaites chez les libéraux. Seul le PQ offre un écart moyen de 14 % entre victoires et défaites.

### **3.5 Avantage comparatif entre partis : incitatif à voter pour le parti le plus fort**

Les deux partis ne sont pas égaux devant les modes de scrutin. Lorsque les proportions des sièges dépassent ou voisinent les 50 %, une certaine partie de l'opinion publique, quelques points de pourcentages suffisent, en fait, se déplace et vient appuyer le parti dominant. Or, ce parti dominant, au Québec, en vertu du vote bloc des non-francophones, est le PLQ.

Au tableau 5, les résultats réels au SMU montrent la prédominance globale du PLQ de 1966 à 2014. Toutefois, cette prédominance ne provient que de la période récente 2003-2014, alors que le PLQ obtient 3 gouvernements majoritaires contre 0 pour le PQ. La période 1966-1998 était effectivement marquée par une égalité entre les deux principaux partis (6 gouvernements majoritaires chacun), dans la mesure où l'on additionne les résultats de l'UN en 1966 aux résultats du PQ. Cette égalité se propage-t-elle dans les autres simulations? Déjà, l'utilisation de la RPM, en simulation, montre la domination du PLQ (5 majoritaires contre 2 pour le PQ) dans la période 1968-1998, celle qui précisément donnait une égalité entre PLQ et PQ au SMU. Cette domination s'accroît sous le FM, alors que le PLQ obtient 5 gouvernements majoritaires contre 1 seul pour le PQ.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

**TABLEAU 5 : NOMBRE DE FOIS OÙ LE PARTI GAGNANT ATTEINT OU DÉPASSE 50 % DES SIÈGES PUIS 47 % ET PLUS, SELON TROIS MODES DE SCRUTIN, TOTAL 1966 À 2014 ET TOTAUX POUR LES SYSTÈMES DE PARTIS DE 1966 À 1998 ET 2003 À 2014, QUÉBEC, 1966 À 2014**

Ampleur des victoires	1966-2014		1966-1998		2003-2014	
	PLQ gagnant	PQ gagnant	PLQ gagnant	PQ gagnant	PLQ gagnant	PQ gagnant
Nombre de fois où le parti atteint ou dépasse les 50 % des votes valides						
SMU	9	6*	6	6*	3	0
RPM	5	2	5	2	0	0
MN	5	1	5	1	0	0
Effet d'entraînement potentiel : nombre de fois où le parti atteint ou dépasse les 47 % des votes valides						
SMU	9	6*	6	6*	3	0
RPM	7	3	6	3	1	0
MN	5	2	5	2	0	0

Note: \* Au SMU, dont 1 gouvernement unioniste majoritaire (1966).  
Aucun autre gouvernement unioniste dans les autres périodes ou sous les autres simulations.

L'hypothèse d'un effet d'entraînement («band-wagon effect»), supposant que l'obtention de 47 % des votes valides attirerait suffisamment d'autres votes pour entraîner la formation de gouvernements majoritaires, accentuerait l'écart entre la RPM et le MN. Le RPM générerait ainsi 7 gouvernements majoritaires pour le PLQ (1 dans chacune des systèmes de partis) contre 3 pour le PQ. En d'autres termes, le PLQ se trouve plus près de la proportion critique des 50 % des votes valides grâce au vote non francophone. La mise à sa disposition d'une prime grâce à l'élimination des partis n'obtenant pas 5 % du vote national aurait cette fâcheuse conséquence.

#### **4. Conclusion: le dinosaure SMU, la démocratie à la libérale de la RPM et le MN démocratique**

##### **Distorsions brutes :**

1. Sur le plan démocratique, le SMU est parfaitement hors compétition. Les distorsions s'atténuent considérablement du SMU à la RPM jusqu'à presque disparaître sous le MN.
2. La différence principale entre RPM et MN tient à l'existence d'un seuil d'accès à la représentation pour la RPM: tout parti incapable d'obtenir au moins 5% du vote valide offre ses points de pourcentages au parti ou aux partis qui franchissent ce seuil. Ainsi, la prime offerte au(x) parti(s) dominant(s) peut-elle largement dépasser les 5%. Ces points entraînent la persistance de distorsions qui, autrement, sont largement éliminées, ainsi que le démontre le MN.

##### **L'accès au pouvoir (les gouvernements majoritaires ou minoritaires):**

1. Le SMU permet de fabriquer artificiellement des gouvernements majoritaires, déjà en soit un accroc démocratique majeur. Le SMU, qui rejette l'idée de coalitions au profit de la concentration du pouvoir et de la corruption, fonde son fonctionnement sur des mouvements importants de sièges d'un parti à l'autre et d'une élection à l'autre. Le SMU implique la gouvernance par une minorité passagère, ce qui est la définition-même de l'instabilité gouvernementale. Et celle-ci est inscrite dans les gènes du SMU. Ajoutons ce trait mortel du SMU: la récompense accordée aux groupes votant en bloc de manière permanente. C'est ce qui explique l'avantage permanent du PLQ autant dans un système

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

bipartiste (1966-1998) que dans un système multipartiste (2003-2014): le premier et plus encore le second font du PLQ le parti du pouvoir, le seul vraiment destiné à accéder en solitaire au pouvoir.

2. Contrairement au SMU, les deux autres modes de scrutin respectent bien davantage le principe d'une valeur égale pour tous les votes. Toutefois, des deux modes de scrutin concurrents alternatifs, l'un reste la formule de représentation la plus démocratique: le MN. Par opposition à celui-ci, la RPM fabrique artificiellement davantage de gouvernements majoritaires.

### **La prime accordée au parti gagnant:**

1. Elle est évidemment considérable sous le SMU, mais tombe à 2 % à 3 % sous la RPM et est nulle (0%) sous le MN. Cette prime est évidemment supérieure lorsque le seuil élimine un maximum de partis alternatifs.
2. Chose importante, la prime de la RPM (de l'ordre de 2 % à 3 %) reste suffisante pour favoriser l'accès au pouvoir en solitaire du PLQ, mais non du PQ. Seul le PLQ jouit d'un incitatif à voter pour lui en tant que parti porteur d'un gouvernement majoritaire (pour les électeurs croyant en la vertu et la nécessité de faire élire un gouvernement majoritaire, et plaçant cette capacité sur les seules épaules du PLQ). Toutefois, la chose ne s'est avérée valide que pour l'ancien système bipartiste, non pour le présent système multipartiste. Sous celui-ci, depuis 2003, seul le PLQ sous le SMU conserve la capacité de former des gouvernements majoritaires. Ni le PQ sous le SMU, ni aucun parti sous les modes de scrutin RPM et MN n'y parviennent.

**Le poids des élus au SMU sur le total des élus de la RPM :**

1. Par définition, les élus SMU de la RPM sont censés représenter 60 % de tous les élus à la RPM. En réalité, leur poids s'est montré de loin supérieur lorsque le PLQ était victorieux. Du coup, le poids des non-francophones y devenait alors incontournable. La chose s'est produite non seulement sous l'ancien système de partis bipartiste mais aussi sous le nouveau système de partis multipartiste : une surinfluence des non-francophones grâce à la députation SMU de la RPM.
2. Défait, le PLQ n'était généralement pas sous l'empire des élus à la SMU de la RPM dans l'ancien système de partis. Par contre, dans le nouveau système de partis, le contraire s'est produit : leur influence s'est plutôt affirmée dans le nouveau système.
3. En somme, un PLQ victorieux se place carrément sous l'influence des non-francophones, ainsi qu'un PLQ défait dans le cadre multipartiste en place depuis 2003. Ce faisant, les non-francophones multipliaient leur poids démographique de manière purement artificielle, ce qu'aucun réformiste démocrate, indépendantiste, nationaliste ou socialiste ne saurait ignorer.

**L'incitatif à voter pour le parti le plus fort, le PLQ :**

1. L'effet d'entraînement que le parti gagnant exerce sur les partisans des autres partis a lieu lorsque sa victoire est claire ou lorsque celle-ci est toute proche (par hypothèse, atteignant au moins 47 % des votes valides). (L'hypothèse de l'« effet d'entraînement » pourra évidemment se produire dans la mesure où elle est supérieure à l'« attrait exercé par le parti négligé<sup>20</sup> ».) En outre, cet

---

20 Les « bandwagon effect » et « underdog effect ».

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

avantage comparatif qu'est l'effet d'entraînement est lui aussi une création purement artificielle, généralement favorable au PLQ sous le SMU. La supériorité du PLQ se voit également dans le système de partis de 1966 à 1998, tandis que le système de partis 2003-2014 (n=5) lequel semble toutefois ne pas avoir suffisamment d'observations pour confirmer le même phénomène.

2. L'incitatif à voter pour le PLQ se répercute aussi dans les résultats de la RPM et du MN, tant lorsque le parti vainqueur obtient 50 % et plus des votes que lorsqu'il en obtient 47 % ou plus. Les résultats de la RPM donnent plus de gouvernements majoritaires que ceux du MN, laissant traîner dans le décor le même mécanisme truqué et secret incitant les électeurs à voter pour le PLQ.

En résumé: le SMU présentent des problèmes majeurs, nommément ses distorsions aberrantes difficiles à expliquer et démocratiquement injustifiables. En accordant une prime au gagnant, le SMU fabrique artificiellement des gouvernements majoritaires, en soit un accroc démocratique majeur, où le parti dominant, le PLQ, est contrôlé par les élus dont l'élection a été marquée par l'influence ou est carrément redevable au vote bloc des non-francophones. Un mode de scrutin offrant un avantage comparatif majeur au parti dominant, le PLQ. Quant à la comparaison RPM/MN, deux éléments majeurs de comparaison.

1. Le MN, ne serait-ce que parce qu'il ne fonctionne avec aucun seuil d'accès à la représentation, contrairement à la RPM, se rapproche de l'adéquation « sièges/votes valides » la plus démocratique. Du coup, la RPM offre une prime artificielle au parti gagnant, et fait plus régulièrement du PLQ, par opposition au MN, un parti disposant d'une majorité des sièges.

## MODE DE SCRUTIN. LE MODÈLE NORDIQUE

2. D'autre part, parmi les élus de la RPM, ceux ayant été élus au SMU disposent d'un poids majeur dans l'ensemble des députations, victorieuses comme perdantes. Les élus redevables au vote bloc non francophones en font des élus-pivots qui déterminent l'orientation fondamentale du parti, au pouvoir comme dans l'opposition. Une telle chose est simplement impossible au MN puisque les candidats sont désignés par le chef et la direction du parti et qu'aucun groupe ne peut être valorisé dans le processus de nomination des assemblées d'investiture. Toute tentative de berner ses électeurs, de la part de la direction du parti, est potentiellement punie par la naissance d'un nouveau parti reflétant l'opinion publique au lieu de la détourner, ce que peut parfaitement se permettre le SMU et même la RPM, surtout lorsque celle-ci peut se le permettre en raison d'une compétition restreinte.

Des trois modes de scrutin, le MN est certes celui qui reflète le mieux le vote. Par opposition, la RPM fabrique quelques gouvernements majoritaires supplémentaires, chose apparaissant comme étant la «marque de commerce» du peu démocratique SMU. □

La Caisse d'économie  
solidaire est **l'institution**  
**financière des**  
**entreprises collectives**  
**et des citoyens engagés**  
pour une économie  
sociale et durable.



**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire



Gérald Larose  
Président



1 877 647-1527

**caissesolidaire.coop**

Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 40 pages grand format qui vous permettent de partager le point de vue de lecteurs avertis sur les essais publiés au Québec durant l'année.



Été 2017  
volume XI, numéro 3

# Les Cahiers de lecture

de l'Action nationale

**Parution Juin 2017**

Assurez-vous d'être abonné  
aux Cahiers de lecture



30 \$ par année

75 \$ pour  
trois ans

taxes et expédition comprises  
3 parutions par année

Commande par la poste :  
*L'Action nationale*  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone : 514 845-8533  
sans frais, 1 866 845-8533

À la boutique internet  
[action-nationale.qc.ca](http://action-nationale.qc.ca)

# Recensions

## Recensions

- D. PETER MACLEOD 114  
**Backs to the wall : the Battle of Sainte-Foy and the conquest of Canada**
- ANDRÉ PRATTE, JONATHAN KAY ET AL. 119  
**Bâtisseurs d'Amérique: des Canadiens français qui ont fait l'histoire**
- JEAN-MARTIN AUSSANT,  
ALAIN VADEBONCOEUR, GABRIEL NADEAU-DUBOIS, MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH,  
CLAIRE BOLDOC, KAREL MAYRAND,  
VÉRONIQUE CÔTÉ, WILL PROSPER 125  
**Ne renonçons à rien. Le livre de la tournée « Faut qu'on se parle »**

**D. PETER MACLEOD**

*Backs to the wall : the Battle of Sainte-Foy and the conquest of Canada*, Madeira Park (Colombie-Britannique), Douglas & McIntyre, 2016, 253 pages

Les chapitres sont brefs, le rythme soutenu, la recherche documentaire méritoire. Ce récit de Peter MacLeod, historien rattaché au Musée canadien de la guerre, porte sur la bataille de Sainte-Foy du 28 avril 1760, de sa préparation à son dénouement et à ses conséquences immédiates. L'auteur tente de présenter l'événement selon les points de vue des acteurs de l'époque, ou du moins ce qu'il pourrait en rester à travers leurs journaux, correspondances et archives.

Le premier tiers du livre porte sur l'avant-bataille, ce qui nous permet de prendre la mesure de la qualité de la vision des intérêts de la Nouvelle-France portée par ses derniers dirigeants politiques et militaires, Vaudreuil et Lévis. Suit, pour un peu plus d'un autre tiers, la narration minutieuse de la bataille où se déploient les derniers grands efforts d'une société qui met tout en œuvre pour ne pas être conquise. La dernière partie du livre – un peu moins que le tiers en pagination – suit l'inexorable avancée des troupes britanniques vers Montréal et la désintégration de l'armée de Lévis, dans un climat de violence gommé des manuels d'histoire actuels.

Aux yeux des derniers dirigeants de la Nouvelle-France, la défaite des plaines d'Abraham ne scelle pas l'issue de la colonie. Dans un premier temps, le gouverneur Vaudreuil vise à reprendre la capitale en attendant l'arrivée des renforts français. Parallèlement, il envoie à Versailles le capitaine d'artillerie Le Mercier afin de demander du secours. Le Mercier avait confié à Bourlamaque – et on peut penser que son point de vue était partagé – que son défi était rude en raison d'une mission similaire effectuée une année plus tôt par Bougainville. Le futur explorateur de l'Océanie avait caractérisé la situation militaire de la Nouvelle-France comme étant désespérée ce qui, selon Le Mercier, l'avait fait revenir les mains vides.

La dernière tentative diplomatique de Vaudreuil en France ne sera évidemment pas couronnée de succès, Versailles choisissant de consacrer ses ressources à la défense des colonies sucrières antillaises génératrices de revenus. Selon MacLeod, au lieu de demander à Versailles ce qui était « désirable », les autorités de la Nouvelle-France auraient dû ne requérir que le « nécessaire », à savoir une douzaine de canons de gros calibre et des munitions en vue de reprendre la capitale. Car en 1760, Québec pouvait, en effet, être reprise avec relativement peu de moyens militaires.

Situées à l'intérieur des murs de Québec, les forces britanniques sont aux prises avec la maladie et le scorbut. D'octobre 1759 à avril 1760, quelque 667 soldats britanniques en meurent, près de dix fois moins les pertes (71) subies lors de la bataille des Plaines d'Abraham. En revanche, l'occupant dispose d'un grand pouvoir : la distribution de nourriture comme monnaie d'échange avec les habitants affamés de Québec et de sa région pour l'obtention d'informations sur les mouvements de troupes françaises. Ce qui a marché, constate l'auteur, ajoutant qu'il en a tou-

jours été ainsi dans des situations similaires à travers les âges. Toutefois, Macleod aurait pu mieux décrire l'ambiance de l'époque. Dans un précédent livre portant sur la bataille des plaines d'Abraham, Macleod avait notamment signalé que des boulets aux dimensions de l'artillerie française – et uniquement ceux de dimensions de l'artillerie française – avaient été subtilisés à l'intérieur des remparts, au nez des troupes de James Murray, pour être utilisés lors de la bataille de Sainte-Foy. Dans ce livre-ci, MacLeod ne retient que les essais infructueux de Vaudreuil d'infiltrer Québec afin d'incendier les dépôts d'armes ennemis.

L'auteur souligne que Lévis a rapidement tiré les leçons de la défaite des plaines d'Abraham. Lors de cet événement, les miliciens canadiens s'étaient bien battus, obligeant le général Wolfe à leur opposer trois bataillons. Macleod rappelle les mots de l'officier français Malartic : les miliciens savaient tirer et avaient infligé de lourdes pertes à l'ennemi. Afin de maximiser leur impact, Lévis les rassemble à l'intérieur de compagnies rattachées à des bataillons de l'armée régulière. Rappelons que, mis à part la ville de Québec, les soldats de l'armée française n'avaient pas de casernes et devaient loger chez les habitants et les citoyens. Lévis répartira les miliciens selon leurs lieux d'habitation, par paroisse, auprès des bataillons avec lesquels ils étaient devenus familiers pour avoir côtoyé leurs soldats dans la vie de tous les jours.

La bataille de Sainte-Foy mettra aux prises 4400 soldats britanniques face à 2750 miliciens canadiens, 3950 soldats français et 270 guerriers autochtones. Le désavantage numérique britannique est compensé par son écrasante supériorité en artillerie et par le choix du terrain de bataille.

Selon MacLeod, les amateurs d'histoire militaire auraient intérêt à mieux connaître cet épisode en raison de son

importance dans la tactique d'assaut. « Tombée dans l'oubli, la charge de Lévis devrait être aussi connue que celle de Montcalm sur les plaines d'Abraham ou celle de l'avancée canadienne lors de la bataille de la crête de Vimy en 1917 », soutient-il. Cette victoire serait même, d'après lui, la plus « remarquable » de toute la guerre de Conquête, car c'est la seule où le perdant ne se précipite pas de lui-même dans la défaite par une mauvaise décision comme le fit Montcalm en abandonnant une position défensive forte.

Au final, cette bataille entraînera la mort de 266 Français, Canadiens et Autochtones et fera 733 blessés. Les Britanniques encaissèrent la perte de 292 soldats et de 837 blessés.

Après la bataille et la victoire française, les troupes de Lévis affamées et épuisées s'arrêtent aux portes de Québec et se préparent à en faire le siège.

Les Britanniques avaient confisqué leurs fusils, mais plusieurs Canadiens des environs participeront aux travaux de terrassement. Des gens de Beauport, qui avaient caché des munitions de l'armée française, remettent aux troupes de Lévis près de 1000 livres de poudre et 1500 boulets de canon. Chaque nuit, environ 80 guerriers autochtones montent la garde. Toutefois, l'arrivée des premiers vaisseaux de guerre britannique le 9 mai met fin au rêve de reconquête armée. En l'espace de quelques jours, la milice commence à se défaire et les troupes entreprennent leur retraite vers Montréal.

En juin, la couronne française répudie sa dette de guerre. Lévis, Vaudreuil et Bigot en seront réduits à garantir, en leurs noms propres, les achats de nourriture pour l'armée et les miliciens.

Parallèlement, James Murray entreprend le «démantèlement de la Nouvelle-France paroisse par paroisse, en désarmant et en neutralisant la milice». Ses troupes peuvent se heurter à de la résistance armée comme à Batiscan. Mais le plus souvent, les responsables de milices remettent les armes comme à Gentilly, Bécancour et Berthier. À Sorel, les troupes britanniques pillent tout ce qu'elles trouvent. Le mouvement de défection milicienne s'accélère rapidement. En août, les forces de Lévis ne comptent pas plus de 400 miliciens. Afin d'accélérer leur désintégration, des militaires britanniques recourent à la terreur. Des viols ont lieu à Varennes. Le lendemain, l'armée britannique libère une vingtaine de prisonniers canadiens en leur remettant un document qui spécifie que la résistance armée entraînera la déportation des Canadiens en Europe. Détail ultime qui nous éloigne de la fable persistante sur la «libération» de la Nouvelle-France: ces paroles de Murray selon lesquelles «il n'est pas nécessaire» d'aider les habitants dans leurs récoltes tant que les futurs traités de paix ne seront pas signés, quelque part en Europe. Comme l'écrivait François-Xavier Garneau, Voltaire célébra le triomphe des Anglais par un banquet, une pièce de théâtre et un feu d'artifice au son d'une musique guerrière. «Spectacle étrange et sinistre», disait Garneau, que le livre de MacLeod rend plus amer par l'évocation de la douleur partagée d'un peuple ayant tout donné.

Sans avoir la profondeur documentaire de ses précédents livres, dont l'impeccable *La vérité sur la bataille des plaines d'Abraham*, ce livre vaut son temps de lecture et attend son traducteur.

Jean-François Barbe

Étudiant à la maîtrise en histoire

**ANDRÉ PRATTE, JONATHAN KAY ET AL.**

*Bâtisseurs d'Amérique: des Canadiens français qui ont fait l'histoire*, Les éditions La Presse, 2016, 408 pages

Que Les Éditions La Presse, en 2016, décide de publier un livre traitant des grands personnages canadiens-français ayant «fait l'Amérique» peut sembler franchement surprenant aux yeux de tout nationaliste. L'ennemi idéologique serait-il soudainement sensible à l'importance de réinscrire dans l'histoire de la nation québécoise des figures exceptionnelles et exemplaires nourrissant la fierté et l'appréciation du passé? Le média fédéraliste et libéral par excellence se sent-il soudain l'âme patriote? Réalise-t-il, à l'heure de la montée des populismes, que les peuples sentent encore le besoin d'exister et de se rallier à de salvateurs mythes nationaux? Qu'est-ce donc que cet ouvrage historique qu'on nous offre alors que le libéralisme semble plus affairé que jamais à dissoudre les communautés nationales et leurs racines et que le fédéralisme canadien se pose internationalement comme à l'avant-garde absolue de ce mouvement de l'histoire? C'est donc avec hâte et empressement que je me suis plongée dans la lecture des quelque 396 pages de ce collectif voulant offrir aux lecteurs des portraits de grands personnages francophones écrits par d'autres grands personnages, eux, vivants.

Je m'imaginai en faire une recension relativement calme et élogieuse. Que dire d'acérbe, en effet, sur un ouvrage de vulgarisation historique honnête, documenté par moult chercheurs chevronnés? Quelle matière à regimber y a-t-il, en effet, à la lecture des grandes lignes de la vie de personnages ayant marqué l'histoire des Québécois et ayant permis à notre «petit peuple» de rayonner au-delà de ses frontières? C'est donc avec une certaine incrédulité que j'écrirai toutefois, aujourd'hui, ce texte qui portera les stig-

mates de la critique virulente davantage que les marques de la recension littéraire apaisée. La lecture de l'avant-propos par l'ineffable André Pratte donne le ton à un ouvrage dont on ne soupçonnait pas avant de l'ouvrir l'ampleur de la bêtise. Une première remarque s'impose : quelques pages suffisent à comprendre le pourquoi de l'usage du vieux terme « Canadien français ». Pas une fois on n'y parlera vraiment de grands Québécois, bien que presque tous les personnages présentés le soient. On comprend rapidement qu'une telle chose qu'un peuple québécois, de toute façon, n'existe pas. Le Canada, cette grande mosaïque multiculturelle, compte entre autres en ses rangs une communauté francophone, mais cette dernière ne connaît pas de frontières. La limiter au Québec est réducteur et non inclusif, nous apprend-on, puisque cette vision des choses exclut d'emblée le reste du Canada francophone. La dilution du Québec en une communauté parmi d'autres est donc, dans cet ouvrage, consacrée, voire sacralisée.

Le choix des personnages qu'on côtoiera tout au long du livre prend, lui aussi, tout son sens dans l'avant-propos de Pratte. On comprend bien rapidement que la valeur des grands hommes et des grandes femmes est décuplée lorsqu'ils rayonnent aux États-Unis, au Canada anglais ou en Grande-Bretagne. Que serions-nous, en effet, sans que le monde anglo-saxon ne pose sur nous son sceau d'approbation ? Aux yeux des responsables de ce livre, apparemment, bien peu de choses – en tout cas, moins que ceux dont le succès reste confiné à la francophonie. C'est donc l'esprit du colonisé qui traverse en grande partie les choix éditoriaux à la base de *Bâtisseurs d'Amérique*. La caution du monde anglais y sera présentée comme l'apothéose des 13 vies qu'on nous présentera et, par le fait même, comme l'ultime accomplissement auquel un Canadien français peut aspirer. Je ne résumerai pas, dans cette note critique, les propos des 13 essais qui sont

proposés dans l'ouvrage entier. Je m'arrêterai cependant à quelques-uns que j'estime être particulièrement digne de mention.

Le premier essai qu'on lira sera celui qu'a écrit Margaret Atwood au sujet de Gabrielle Roy, ou plutôt la traduction qu'a faite Catherine Leroux du texte qu'a écrit Margaret Atwood après avoir lu le dossier de la chercheuse Valérie Gratton sur Gabrielle Roy. On y apprendra tellement peu de choses que c'en est navrant. Le contenu historique de ces 30 premières pages se limitera à souligner que la vie de Gabrielle Roy a chevauché la Grande Crise, la Seconde Guerre mondiale et l'époque Duplessis, comble de l'obscurantisme moral et social, et que l'auteure a su y vivre une histoire qu'Atwood qualifiera comme étant «digne de Cendrillon» (p. 34).

Gabrielle Roy a-t-elle marié un prince au grand cœur pour accéder à la richesse et à la noblesse? Une fée-marraine l'a-t-elle prise sous son aile pour l'aider à sortir de la misère? L'analogie semble d'une extrême faiblesse pour quiconque connaît un peu l'histoire de Roy et de Cendrillon. Elle annonce malheureusement la qualité de nombreuses autres remarques qu'Atwood fera sur la vie et l'œuvre de l'écrivaine de *Bonheur d'occasion* ainsi que sur sa propre existence de laquelle elle semble difficilement capable de prendre quelque distance que ce soit.

On apprendra entre autres que l'adolescence torontoise de Margaret Atwood fut bercée par les «dances du vendredi soir, où une horde d'adolescents se déhanchaient dans le gymnase, surveillés par le prof d'allemand qui était Bulgare et le prof de latin dont la lignée remontait à l'Inde via Trinidad», le tout dans une école écossaise remplie d'étudiants «Chinois et Arméniens» (p. 32). Atwood nous

révèle par cette anecdote personnelle que « ce cocktail profondément canadien aurait été apprécié par Gabrielle Roy » (p. 32), passionnée de la diversité culturelle qu'elle était. Comment aurait-elle pu en effet ne pas être ainsi à l'avant-garde, puisqu'elle fut obligée d'être « instruite dans les deux langues » (p. 36), gage d'ouverture au monde ? On apprend aussi que ses tribulations européennes l'ont fait détester le snobisme parisien et adorer l'ouverture anglaise, puis que le personnage du violeur de son roman *Bonheur d'occasion* s'appelle Jean Lévesque et que cela devrait nous évoquer Jean le Baptiste, « ermite misogyne et dénonciateur d'Hérode [sic] » (p. 47). Gabrielle Roy est donc dépeinte par Atwood comme une disciple de Justin Trudeau avant l'heure, amoureuse de la diversité et surtout produit de cette diversité et de l'hétérogénéité canadienne. Grâce à Dieu, elle a su ne pas émaner d'une « petite communauté francophone fermée » et a pu croître grâce au « multiculturalisme sous sa forme la plus généreuse [sic] » (p. 55).

L'autre portrait digne de mention de l'ouvrage est celui rédigé par l'honorable Jean Charest et son fils Antoine Dionne-Charest au sujet de Sir George-Étienne Cartier, un des Pères de la Confédération. Charest père et fils présentent Cartier comme un patriote raisonnable, au contraire de Papineau, qui avait compris que le repli sur soi des Canadiens français était chose néfaste pour leur avenir, que le devoir d'un bon politicien était d'assurer la stabilité de la société tout en la faisant progresser économiquement. Le pauvre Cartier n'a évidemment pas pu réaliser tous ses rêves, notamment quant à la réforme de l'éducation, à cause de l'infâme clergé qui sévissait alors au Québec et qui favorisait l'analphabétisme en engageant des enseignants laïcs ignorants. On pardonnera à Jean Charest, un avocat et non un historien, de ressasser pareils clichés anticléricaux. On lui pardonnera moins, toutefois, la hardiesse dont il fait preuve en se ser-

vant du baronnet Cartier pour vanter les effets bénéfiques pour la société de la pratique du patronage par les partis au pouvoir. On reconnaîtra toutefois dans ce trait d'esprit son légendaire culot.

D'une page à l'autre, on voguera donc tant bien que mal entre l'esprit de colonisé ordinaire et la pure et simple propagande idéologique. De crêtes en creux de houle, on croisera parfois – et heureusement – quelques salvatrices accalmies. Je pense notamment au très beau texte de Lucien Bouchard sur Henri Bourassa, à celui de Ken Dryden sur l'impact de Jacques Plante sur la pratique du hockey moderne, à celui de Gaétan Frigon sur Prudent Beaudry, un homme originaire de Mascouche devenu un des plus remarquables maires de Los Angeles au 19<sup>e</sup> siècle, et à celui de Roméo Dallaire et de Serge Bernier sur Thomas-Louis Tremblay, un militaire québécois à la carrière remarquable. Cet essai remportera d'ailleurs la palme du livre quant à la pertinence et à l'intérêt qu'il suscite. Dallaire et Bernier nous révèlent, sans flafla diversitaire et sans aucune forme de mièvrerie *canadian*, l'histoire d'un soldat brillant qui, toute sa carrière, s'est battu contre le racisme anglo-canadien envers les Québécois. Advenant l'accession du Québec à la souveraineté, la figure de Thomas-Louis Tremblay mériterait certainement une place de choix dans l'histoire militaire officielle du Québec pour avoir mené les fiers hommes «de race canadienne-française» à de grandes victoires militaires pendant la guerre de 14-18 au sein du bataillon aujourd'hui nommé Royal 22<sup>e</sup> Régiment. Ses faits d'armes sont impressionnants, le récit des grandes batailles qu'il a menées est poignant et l'image que Dallaire et Bernier dressent de son caractère est plus qu'inspirante et correspond à l'idée que l'on se fait d'un peuple québécois émancipé et libéré : fier, droit, franc, inventif, déterminé et fort.

Malheureusement, ces quatre textes moins tendancieux se trouvent noyés dans un océan de « contenu canadien » où on fait de Jehane Benoit une chanteuse du multiculturalisme et du métissage, de Jack Kerouac un homme qui avait compris que la déconstruction du français était un extraordinaire fait culturel et que l'anglais était un outil indispensable pour exister dans le monde, de Gabrielle Roy une féministe entichée de Justin Trudeau avant même qu'il ne voie le jour. Le Sieur de La Vérendrye devient un prétexte pour souligner la fermeture xénophobe des Québécois de jadis face aux mariages interraciaux et leur acceptation raisonnable et moderne des vertus du multiculturalisme, Thérèse Casgrain sert à dénoncer l'ignominie des gouvernements conservateurs et la noblesse du Parti libéral canadien. Quelle insulte pour ces personnages foncièrement intéressants d'être ainsi impunément instrumentalisés au profit du triomphe du régime par la promotion de la servilité québécoise !

Pour un pays comme le Canada qui se targue d'être à l'avant-garde de l'humanité parce qu'il aurait, par nature, rendu dépassée l'idée même d'appuyer la souveraineté d'un État sur l'identité nationale, cet ouvrage de grossière propagande libérale canadienne montre que derrière les belles intentions et les grandes envolées larmoyantes moralisatrices du régime fédéral se cache une redoutable machine politique qui s'active par tous ses organes à une vaste entreprise de *nation building*. Il est impératif de le dénoncer, et si la lecture de *Bâtisseurs d'Amérique* doit servir à quelque chose, c'est bien à voir l'ampleur du danger qui guette le peuple québécois si on laisse le champ de la vulgarisation historique aux soins de l'ennemi politique.

Jenny Langevin

**JEAN-MARTIN AUSSANT, ALAIN VADEBONCOEUR,  
GABRIEL NADEAU-DUBOIS, MAÏTÉE LABRECQUE-  
SAGANASH, CLAIRE BOLDUC, KAREL MAYRAND,  
VÉRONIQUE CÔTÉ, WILL PROSPER**

*Ne renonçons à rien. Le livre de la tournée « Faut qu'on se parle »,  
Montréal, Lux Éditeur, 2017, 224 pages*

À l'heure où le Quebec Liberal Party sape les bases de l'État québécois sous l'œil décontenancé d'un peuple plus cynique que jamais et que les forces nationalistes ne trouvent pas autre chose à faire que de s'écarteler, Gabriel Nadeau-Dubois, Jean-Martin Aussant, Alain Vadeboncoeur, Aurélie Lancôt, Claire Bolduc, Maïtée Labrecque-Saganash, Véronique Côté, Karel Mayrand et Will Prosper ont lancé une tournée d'assemblées de cuisines et de rassemblements intitulée « Faut qu'on se parle ». Cette dernière vient d'être couronnée par la publication de l'ouvrage *Ne renonçons à rien* qui présente les constats et les idées des neuf réformateurs.

Séparé entre un long exposé sur divers problèmes que connaît la société québécoise, puis une liste de solutions visant à y remédier, puis une dernière section où chacun y va de sa propre petite conclusion, le livre a fait grand bruit au sein des cercles dits progressistes. Annoncé avec fanfare et trompettes comme le début du grand renouveau populaire d'un Québec sclérosé, *Ne renonçons à rien*, malgré quelques points intéressants qui sont dignes de mention, offre pourtant une réflexion incomplète et dénationalisée qui n'est pas vraiment différente de ce à quoi une bonne partie de la gauche québécoise a pu nous habituer depuis déjà un bon nombre d'années.

D'entrée de jeu, les neuf auteurs se lancent dans ce qui constitue l'essentiel de leur propos : la lutte contre un système économique sans foi ni loi. On assiste à une critique

implacable du néolibéralisme dans la plupart de ses manifestations. De la financiarisation de l'économie à l'arrogance des multinationales traînant des gouvernements devant la justice, en passant par le massacre de notre environnement, la construction d'oléoducs et la froideur implacable d'une technocratie au service des Puissants, tout y passe. Nos systèmes de santé et d'éducation adoptent la logique du marché tandis que des petites villes de région doivent mettre la clé dans la porte.

Les auteurs s'en prennent également au lobbyisme permettant aux entreprises de faire passer leurs intérêts devant le bien commun ou encore aux médias, à juste titre dénoncés comme étant concentrés à outrance et pouvant désinformer l'opinion publique et la classe politique à force de sensationnalisme. En somme, le Québec serait dans une situation économique et sociale critique créant beaucoup de cynisme et mettant en danger nos institutions et nos mœurs démocratiques. On constate que le thème des effets néfastes du néolibéralisme et d'un Système contrôlé par la « main invisible » ne perd pas de sa pertinence et que l'atomisation en règle de notre système économique est ici fort bien réalisée. Il n'en demeure pas moins que le présent ouvrage ne brille pas par son originalité : il s'agit essentiellement d'une synthèse efficace de ce qui a été écrit maintes et maintes fois ailleurs.

Au chapitre des solutions, les auteurs dégagent huit priorités : l'éducation, l'écologie, la démocratie, la culture, la diversité, les Premières Nations, la santé et les familles, chacune menant à une série de propositions plus ou moins concrètes. Certaines sont indéniablement à prendre en compte, à commencer par l'importance de faire de nos écoles de véritables lieux de transmission du savoir, de la culture et de l'histoire afin de voir naître des citoyens inté-

ressés par la chose publique et préoccupés par le devenir de leurs semblables et des prochaines générations.

De cette liste de solutions ressort globalement une sociale-démocratie à la sauce QS, faite de démocratie directe, d'écologie et de multiculturalisme. L'appel à un système socio-économique se veut plus moral, respectueux et enraciné, comme c'est souvent le cas au sein de la gauche altermondialiste, mais ne va pas au bout de la logique qui permettrait la défense d'un enracinement réel et complet, c'est-à-dire également ancré dans le national et le culturel.

Entre le local, le national et le mondial, il y a des tensions, et elles sont normales. Il ne s'agit pas pour nous de rêver d'y échapper ou de les refuser en bloc. Il s'agit de rendre ces tensions fécondes, là où elles nous semblent trop souvent malsaines (p. 34).

Leur critique très juste du caractère déstructurant de la mondialisation ne conduit donc pas ici à la volonté de restaurer la puissance, la solidarité et la souveraineté du couple État-Nation–État-Providence, mais bien à établir un altermondialisme célébrant la Diversité et l'Ouverture à l'Autre. Comme une large partie de la gauche actuelle, les auteurs de *Ne renonçons à rien* gardent dans leur angle mort l'autre facette de la mondialisation et du néolibéralisme, soit le fractionnement des identités collectives et du cadre national.

D'une proposition à l'autre, et tout au long du livre, la nation québécoise n'est pas le fondement de la vision d'ensemble derrière cet ouvrage. Un programme identique aurait été publié par le NPD que l'on n'y aurait vu que du feu. La question nationale n'y apparaît pas comme centrale et fondamentale. Elle est mentionnée au détour d'un chapitre comme le sujet un peu oublié sur lequel il faudra bien se pencher un jour, un à côté qu'on réglera ou non.

Les auteurs rêvent d'investissements massifs pour nos écoles, nos hôpitaux ou nos artistes, de faire prendre un virage écologique complet à l'économie et de rehausser le statut des Premières Nations, mais tout est écrit et pensé comme si le gouvernement fédéral ne tenait pas le Québec par la gorge, à coups de transferts en santé, de déséquilibre fiscal, de CRTC, de Conseil des Arts du Canada, de Loi sur les Indiens ou de ministère des Affaires étrangères. En somme, la bande de « Faut qu'on se parle » veut refaire le Québec au complet, mais en minimisant l'importance de ce qu'un autre État contrôle la moitié des impôts, des principaux outils économiques et des pouvoirs régaliens. Le constat du cynisme ambiant et de la corruption qui gangrènent le Québec n'échappe pas non plus à l'absence de grille de lecture nationale. Les auteurs martèlent que tous les partis sont touchés par les scandales et que le problème est généralisé, fermant les yeux sur le fait que ce sont essentiellement les réseaux du Parti libéral du Québec qui sont indécrottement incrustés dans toutes les sphères et qui s'en mettent plein les poches, mettant à mal les fondations de l'État du Québec.

Dans la même veine, la culture n'est présentée que sous un angle technique. On se préoccupe de l'industrie, des artistes et de financement, mais très peu de la culture collective, du transmis, du lien national. Les neuf comparses mentionnent un vague attachement à la langue française – qui n'apparaît par ailleurs nulle part au chapitre des priorités et qui ne suscite aucune proposition –, mais se consacrent surtout à vanter abondamment la Diversité, que le Québec devrait protéger en entrant en guerre contre un racisme prétendument très répandu. L'idée de faire de la culture de la majorité historique notre moule intégrateur (notre « culture de convergence » comme auraient pu le dire Fernand Dumont ou Camille Laurin) ne plaît clairement pas aux auteurs qui

dénoncent le «virage identitaire» des indépendantistes. À leurs yeux, l'indépendance du Québec doit être un projet réformateur de gauche et non pas l'instrument de survie d'un peuple, dont il ne faudrait d'ailleurs pas trop rappeler outre mesure les origines sous peine d'être passéiste. En fin d'ouvrage, Will Prosper va même jusqu'à cibler les identitaires» en disant craindre que leur projet:

[...] mène à une diminution des droits et libertés de certains. Dans la foulée de tels mouvements populistes et des dérives qui souvent en émergent, un véritable progressiste peut difficilement se reconnaître indépendantiste (p. 214).

Rien de moins!

Sorte de réactualisation du *Manifeste pour un Québec solidaire* de 2005, ce livre vient «comme par hasard» ponctuer l'entrée en grande pompe de Gabriel Nadeau-Dubois dans les rangs de Québec solidaire. Ce dénouement, connu d'avance, permettra assurément aux auteurs de *Ne renonçons à rien* de transposer dans le domaine politique leurs propositions, quoique Québec solidaire s'y affairait déjà sensiblement depuis un bon moment. Il faut donc en conclure que *Ne renonçons à rien*, malgré ses prétentions, est un ouvrage qui ne chamboule pas vraiment l'univers des idées politiques au Québec ni l'équilibre des forces en place. Ce pourquoi on en revient à ce qu'écrit *prophétiquement* la bande de «Faut qu'on se parle» au début de l'ouvrage: «Autour de nous, ce n'était pas la fin du monde, mais ce n'était pas non plus le début de quoi que ce soit» (p. 9.)

Pierre Norris

Étudiant en science politique à l'UQAM

Maxime Duchesne  
**Finances d'un Québec indépendant**

préface de Bernard Landry

*Finances d'un Québec indépendant - Maxime Duchesne*



**L'Action**  
**NATIONALE**  
ÉDITEUR

## Recompter !

Cette étude vise à déterminer la viabilité des finances publiques d'un Québec indépendant. Elle estime l'ensemble des revenus qu'un Québec indépendant percevrait et l'ensemble des charges additionnelles qu'il assumerait, en partant de l'hypothèse qu'il fournirait les mêmes services à ses citoyens que ceux présentement offerts sans devoir chercher de nouvelles sources de revenus.

**18 \$** taxe et expédition comprises

achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone  
coordonnées page 144

# Livres reçus

**PIERRE BARELLIER ET MARE-ÉVE MAILLÉ**

*Acceptabilité sociale: sans oui, c'est non*

Montréal, Écosociété, 2017, 304 pages

**YVAN LAMONDE, MARIE-ANDRÉE BERGERON, MICHEL LACROIX ET  
JONATHAN LIVERNOIS**

*Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*

Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017,  
348 pages

**SIMON-PIERRE BEAUDET**

*Fuck le monde*

Moult Éditions, 2016, 276 pages

**JONATHAN MARTINEAU**

*L'ère du temps. Modernité capitaliste et aliénation temporelle*

Montréal, Lux Éditeur, 2017, 312 pages

**ALAIN DENEAULT**

*Politiques de l'extrême centre*

Montréal, Lux Éditeur, 2016, 100 pages

**JEAN-DENIS ROBILLARD**

*Ville-Marie. Les origines de Montréal de 1642 à 1651*

Brossard, Les éditions JDR, 2016, 335 pages

**SERGE BOUCHARD**

*Les yeux tristes de mon camion*

Saint-Laurent, Les éditions du Boréal, 2017, 216 pages

**JEAN-CLAUDE MARSAN. ILLUSTRATIONS : TEX DAWSON**

*Carnets du mont Royal*

Montréal, Éditions Les heures bleues, 2017, 128 pages

**CÉDRIC BIAGINI, DAVID MURRAY ET PIERRE THIESSET (DIR.)**

*Aux origines de la décroissance. Cinquante penseurs*

Montréal, Écosociété, 2017, 320 pages

**CÉLINE GOBERT ET JEAN-MARIE LANLO**

*Le cinéma québécois au féminin*

Québec, Éditions de l'instant même, 2017, 130 pages

**HENRI-RAYMOND CASGRAIN (TEXTE ÉTABLI PAR GILLES PAGEAU)**

*Souvenirs canadiennes*

La Pocatière, Les Cahiers d'histoire, 2016, 560 pages

**CÉLINE GOBERT ET JEAN-MARIE LANLO**

*Le cinéma québécois par ceux qui le font*

Québec, Éditions de l'instant même, 2016, 160 pages

**PIERRE FALARDEAU (PROPOS RECUEILLIS PAR)**

*Québec libre!: Entretiens politiques avec Pierre Falardeau (éd. 2017)*

Drummondville, Éditions du Québécois, 2017, 228 pages

**RÉMI SAVARD**

*Carcajou à l'aurore du monde : fragments écrits d'une encyclopédie*

Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 2017, 84 pages

**VICTOR TEBOUL**

*Les Juifs du Québec: In Canada We Trust*

Rouyn-Noranda, L'ABC de l'édition, 2016, 280 pages

**YVES DESJARDINS**

*Histoire du Mile End*

Québec, Éditions du Septentrion, 2017, 360 pages

**MANUEL DORION-SOULIÉ***Décadence, empire et guerre. Le militarisme moralisateur des néoconservateurs américains*

Outremont, Éditions Athena, Collection Chaire MCD, 2016, 164 pages

**SIMON HAREL***Été 1965. Fictions du Hobo*

Montréal, Éditions Nota Bene, 2017, 236 pages



le **R**assemblement  
pour un **P**ays **S**ouverain

*Québec notre seule patrie*



Souveraineté du Québec

Langue française

Fête nationale

Assurance-vie



Société  
Saint-Jean-Baptiste  
de la MAURICIE

[www.ssjbmauricie.qc.ca](http://www.ssjbmauricie.qc.ca)

819-375-4881 - 1-800-821-4881



Reproduction sur papier coton MUSEO MAX  
signée et numérotée par  
Armand Vaillancourt

**300 \$**  
reçu pour don 200 \$

Quelques reproductions de l'oeuvre du centenaire  
sont encore disponibles

Achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone  
coordonnées page 144

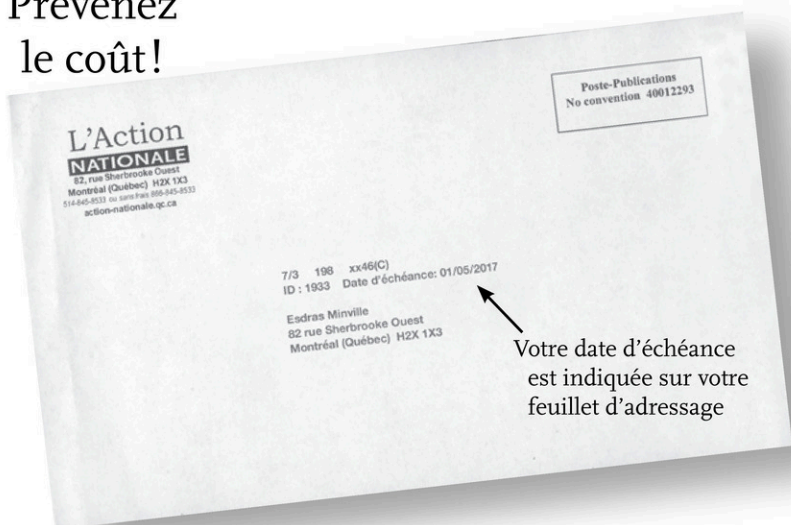
# L'Action nationale en cadeaux



Les abonnés de *L'Action nationale* ont le privilège d'offrir un abonnement cadeau d'un an pour 50 \$ à la revue et pour 20 \$ aux Cahiers de lecture.

Partagez vos lectures  
pour de fructueuses discussions!

# Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit\*);  
*L'Action nationale*  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit\*);  
514 845-8533 ou 1 866 845-8533
- par la boutique internet\*\*  
action-nationale.qc.ca

## **Paiement direct avec votre avis de renouvellement**

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

**Chaque abonné est important pour nous.**

\* VISA et MASTERCARD acceptées

\*\* VISA, MASTERCARD ou paiement PAYPAL

Inscrivez la  
« Ligue d'action nationale »  
parmi vos fournisseurs avec  
votre numéro d'abonné

Payer une facture Aide ⓘ | Imprimer 🖨️ | Fermer ☒

**Faire un paiement** | Ajouter une facture | **Modifier ou supprimer une facture** | Changer l'ordre des factures

Attention : Pour des raisons de sécurité, un délai de 2 jour(s) est nécessaire pour compléter l'inscription de certains fournisseurs à votre dossier de factures  
AccèsD. [Consulter la liste](#)

 ASSISTANT ACCESD >

Fournisseur	N° de référence	Descriptif
Ligue d'action nationale (QC)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Valider** | Annuler



et payez directement votre  
renouvellement d'abonnement  
de votre compte bancaire.

Chez Desjardins et dans  
les institutions financières  
participantes

# L'ACTION NATIONALE

## EN HÉRITAGE

### **Legs et dons planifiés**

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

### **Qu'est-ce qu'un don planifié?**

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

**Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés**  
**a/s de Jacques Martin**  
**82, rue Sherbrooke Ouest**  
**Montréal (Québec) H2X 1X3**

# GFB

*Gestion François Beaudoin*

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire  
offrant tous les services requis  
pour une transaction réussie.

819 397-4920  
gfb@tlb.sympatico.ca

**T**ABLEAU D'HONNEUR  
DES DONATEURS ET LÉGATAIRES  
DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

**M**EMBRES **B**ÂTISSEURS **É**MÉRITES

**PLUS DE 50 000 \$**

**François      Gaston      André**  
**Beudoin    Beudry †    Véronneau**

**M**EMBRES **G**RANDS **B**ÂTISSEURS

**DE 25 000 \$ À 49 999 \$**

**Hector Roy †**

**M**EMBRES **B**ÂTISSEURS

**DE 5 000 \$ À 24 999 \$**

<b>Dominique Bédard †</b>	<b>Paul Mainville †</b>
<b>Bernard Lamarre †</b>	<b>Cécile Vanier †</b>
<b>Jacques C. Martin</b>	

## MEMBRES BIENFAITEURS

DE 1500 \$ À 4999 \$

Robert Ascah  
André Baillargeon  
Jean-François Barbe  
Luc Bertrand  
Antoinette Brassard  
Charles Castonguay  
Jacques Cardinal  
Bernard Courteau  
Guy Cormier  
Richard Côté  
Harold Dumoulin  
Lucia Ferretti  
Yvon Groulx

Marcel Henry  
Benoît Houde  
Gérard N Houle  
Marcel et Hélène Jacob  
Henri Joli-Cœur  
Bryan L'Archevêque  
Marc Labelle  
Bernard Landry  
Isabelle Laporte  
Maurice Leboeuf  
Laurent Mailhot  
Pauline Marois  
Michel Moisan

Estelle Monette †  
Lucie Monette  
Réjean Néron  
Reginald O'Donnell  
Pierre Karl Péladeau  
Gilles Pelletier  
Réal Pilon  
Richard Rainville  
Ivan Roy  
Paul-Émile Roy  
Rita Tardif  
Robert G. Tessier †  
André Watier

## CLUB DES 100 ASSOCIÉS

1000 \$ À 1499 \$

Fernand Allard  
Patrick Allen †  
François-Albert Angers †  
Gaston-A. Archambault †  
Jean-Paul Auclair †  
Paul Banville  
Yvan Bédard †  
Jacqueline Claire Binette  
Henri Blanc  
Gilles Blondeau  
Charles Eugène Blier  
David Boardman  
Marcelle Brisson  
Henri Brun  
Jean-Paul Champagne  
Jean-Charles Claveau  
Roch Cloutier  
Robert Comeau  
Normand Cossette  
George Coulombe  
Louis-J. Coulombe  
Gérard Deguire  
André Dubuc

Bob Dufour  
Yves Duhaime  
Marcel Fafard  
Nicole Forest  
Raymond Gagnier  
Léopold Gagnon  
Romain Gaudreault  
Henri-F. Gautrin †  
Claude Ghanimé  
Paul Grenier †  
Michel Grimard  
Isabelle Lamarche  
Lucie Lafortune †  
Anna Lagacé-Normand †  
Denis Lazure †  
Isabelle Le Breton  
Richard Leclerc  
Jacques Libersan  
Clément Martel  
Yvon Martineau †  
Marcel Masse †  
Roger Masson  
Daniel Miroux

Louis Morache  
Rosaire Morin †  
Gilbert Paquette  
Jacques Parizeau †  
Hubert Payne  
Fernand Potvin  
Arthur Prévost †  
Ghislaine Raymond-Roy  
René Ricard  
René Richard †  
Dominique Richard †  
Jacques Rivest  
Jean-Denis Robillard  
Ginette Simard  
Michel Taillefer  
Claudette Thériault  
Serge Therrien  
Marcel Trottier †  
Réal Trudel  
Denis Vaugeois  
Claude-P. Vigeant  
Madeleine Voora

# L'Action NATIONALE

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

## RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985. Les numéros de *L'Action française* (1917-1929) et de *L'Action nationale* jusqu'à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BANQ.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

## IMPRESSION

Marquis imprimeur

**Mission**

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

**Président**

Denis Monière

**Vice-président**

Christian Gagnon

**Secrétaire**

Michel Sarra-Bournet

**Trésorier**

Robert Ladouceur

**Conseillers**

Isabelle Le Breton

Anne-Michèle Meggs

Simon-Pierre Savard-Tremblay

**Ex Officio**

Robert Laplante

**Membres**

Djemila Benhabib

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Nicolas Bourdon

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Catherine Fournier

Henri Laberge

Jacques Martin

Danic Parenteau

Mélissa Pilon

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Gilles Toupin

**Membres honoraires**

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

**Membres émérites**

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

# Tarifs 2017

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	<b>85 \$</b> <i>(73,93 \$ + taxes)</i>	<b>145 \$</b> <i>(126,11 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	<b>175 \$</b>	<b>300 \$</b>
Étudiant	<b>50 \$</b> <i>(43,49 \$ + taxes)</i>	<b>85 \$</b> <i>(73,93 \$ + taxes)</i>
Institution	<b>145 \$</b> <i>((126,11 \$ + taxes)</i>	<b>240 \$</b> <i>(208,74 \$ + taxes)</i>
Autres pays	<b>150 \$</b>	<b>275 \$</b>
<b>Version numérique</b> <b>Abonnement PDF</b>	<b>60 \$</b> <i>(52,18 \$ + taxes)</i>	<b>100 \$</b> <i>(86,97 \$ + taxes)</i>

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533  
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel  
revue@action-nationale.qc.ca

[www.action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

[www.sodep.qc.ca](http://www.sodep.qc.ca)